

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



ASSURANCES



SOLVENCY AND FINANCIAL CONDITION REPORT 2023



CREDIT AGRICOLE ASSURANCES



Sommaire

Synthèse	4
A. Activité et résultats	6
A.1 Activité	6
A.1.1 Périmètre	6
A.1.2 Présentation générale	6
A.1.3 Faits marquants de l'exercice et perspectives	8
A.1.4 Opérations et transactions au sein du Groupe	10
A.1.5 Renseignements sur le capital et l'actionnariat	10
A.2 Résultats de souscription	11
A.2.1 Activité Vie	11
A.2.2 Activité Non-Vie	12
A.3 Résultats des investissements	13
A.4 Résultats des autres activités	17
A.5 Autres informations	19
B. Système de gouvernance	20
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	20
B.1.1 Rôles, responsabilités et missions des acteurs de la gouvernance	20
B.1.2 Changements importants au sein de la gouvernance survenus au cours de la période de référence	25
B.1.3 Informations relatives à la politique de rémunération	26
B.1.4 Principales caractéristiques des transactions significatives avec les parties liées	29
B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité	30
B.2.1 Dispositions du groupe Crédit Agricole Assurances en matière de compétence et d'honorabilité	30
B.2.2 Processus d'appréciation et de justification de la compétence et de l'honorabilité	30
B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	32
B.3.1 Dispositif de gestion des risques	32
B.3.2 Dispositif ORSA	32
B.4 Système de contrôle interne	34
B.5 Fonction d'audit interne	36
B.5.1 Principe général	36
B.5.2 Missions de la Fonction audit interne	36
B.6 Fonction actuarielle	37
B.7 Sous-traitance	38
B.7.1 Principes généraux et objectif de la politique de sous-traitance du groupe	38
B.7.2 Relation entre le groupe et les filiales	38
B.7.3 Registre des externalisations	38
B.8 Autres informations	39
C. Profil de risque	40
C.1 Risque de souscription	41
C.1.1 Exposition aux principaux risques	41
C.1.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque	42
C.1.3 Principales concentrations	42
C.1.4 Sensibilités	42
C.2 Risque de marché	43
C.2.1 Exposition aux risques	43
C.2.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque	43
C.2.3 Concentration	44
C.2.4 Sensibilités	44
C.3 Risque de crédit	46
C.3.1 Exposition aux risques	46
C.3.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque	46
C.3.3 Principales concentrations	46
C.4 Risque de liquidité	47

C.4.1 Exposition aux risques	47
C.4.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque	47
C.4.3 Sensibilités	47
C.5 Risque opérationnel	48
C.5.1 Exposition aux risques	48
C.5.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque	48
C.5.3 Sensibilités	48
C.6 Autres risques importants.....	49
C.6.1 Exposition aux risques	49
C.6.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque	49
C.7 Autres informations	50
D. Valorisation à des fins de solvabilité.....	51
D.1 Actifs	53
D.1.1 Actifs incorporels et frais différés	54
D.1.2 Actifs d'impôts différés	54
D.1.3 Immobilisations corporelles.....	54
D.1.4 Instruments financiers.....	54
D.1.5 Placement en représentation des contrats en unités de compte.....	55
D.1.6 Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance (provisions techniques cédées)	56
D.1.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie	56
D.2 Provisions techniques	57
D.2.1 Synthèse des provisions techniques	57
D.2.2 Principes de valorisation des provisions techniques à des fins de solvabilité	58
D.2.3 Segmentation.....	58
D.2.4 Comptabilisation initiale	58
D.2.5 Principes généraux d'évaluation de la meilleure estimation (BE).....	58
D.2.6 Mesures transitoires pour les provisions techniques	60
D.2.7 Principaux changements d'hypothèses utilisées dans le calcul des provisions techniques par rapport à l'exercice précédent 60	60
D.2.8 Marge de risque (Risk Margin).....	60
D.2.9 Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques	60
D.3 Autres passifs.....	61
D.3.1 Provisions et passifs éventuels	61
D.3.2 Provisions pour retraite	61
D.3.3 Passifs d'impôts différés	62
D.3.4 Passifs financiers.....	62
D.4 Méthodes de valorisation alternatives	62
D.5 Autres informations	62
E. Gestion du capital.....	63
E.1 Fonds propres	63
E.1.1 Politique de gestion des fonds propres	63
E.1.2 Méthode de consolidation	63
E.1.3 Fonds propres de base après déductions et fonds propres disponibles.....	63
E.1.4 Fonds propres éligibles (à l'exclusion des fonds propres provenant d'autres secteurs financiers)	67
E.1.5 Fonds propres éligibles servant à couvrir le SCR du groupe (y compris fonds propres des provenant d'autres secteurs financiers)	68
E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	69
E.3 Utilisation du sous-module "risque sur actions" fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.....	70
E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	71
E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis.....	72
E.6 Autres informations	73
F. Annexes – QRTs publics.....	74

SYNTHÈSE

Depuis l'entrée en vigueur de Solvabilité 2 au 1^{er} janvier 2016 et plus spécifiquement dans le cadre du Pilier 3 de la Directive relatif à la diffusion d'informations au public, le rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) de Crédit Agricole Assurances, filiale à 100% du groupe bancaire Crédit Agricole, rend compte de l'exercice écoulé sur l'année 2023.

Le SFCR du groupe Crédit Agricole Assurances consiste à apporter une vision d'ensemble des activités d'assurance en environnement Solvabilité 2. Ce rapport ainsi que les différents états quantitatifs annuels (QRT) joints, permettent de synthétiser et d'apporter des explications sur l'activité et la performance du groupe Crédit Agricole Assurances, de démontrer le caractère approprié de son système de gouvernance, de présenter son profil de risque, d'apprécier les écarts de valorisation de son bilan entre normes IFRS et Solvabilité 2, et d'évaluer sa solvabilité. Ce rapport a été présenté en Comité d'audit le 27 mars 2024 et validé par le Conseil d'administration de Crédit Agricole Assurances le 2 avril 2024.

Activité et résultats

Premier bancassureur en Europe¹ et premier assureur en France² par le montant des primes émises, Crédit Agricole Assurances est un assureur complet, diversifié au travers de trois métiers : Epargne / Retraite, Prévoyance / Emprunteur / Assurances collectives et Assurance Dommages.

Avec un chiffre d'affaires³ de 37,2 milliards d'euros à fin 2023 (86,9% en France et 13,1% à l'international), une collecte nette proche de l'équilibre dans un contexte de marché difficile à -0,3 milliard d'euros dont +6,1 milliards en unités de compte, et un résultat net part du Groupe qui atteint 1 756 millions d'euros, Crédit Agricole Assurances affiche une très bonne performance et confirme sa solidité dans un contexte de marché difficile, dans la continuité de 2022. En effet, l'émergence de nouvelles tensions au Moyen-Orient, la poursuite du conflit russo-ukrainien, une inflation toujours présente, la hausse des taux d'intérêt et l'urgence climatique sont venus bouleverser notre société, nous contraignant à opérer malgré les incertitudes de notre temps. C'est donc dans ce contexte que le groupe Crédit Agricole Assurances et ses collaborateurs ont continué d'incarner au quotidien ses valeurs et sa raison d'être (agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société) au travers d'actions concrètes, responsables et ambitieuses. Enfin, ces résultats témoignent de la pertinence du modèle de bancassurance intégré co-construit autour des réseaux des Caisses régionales du Crédit Agricole, de LCL et des banques du groupe Crédit Agricole en Europe.

Système de gouvernance

Crédit Agricole Assurances, société tête de Groupe, s'est muni d'un système de gouvernance adapté aux lignes d'activités du Groupe, en adéquation avec ses différents métiers et ses modalités de pilotage.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société, veille à leur mise en œuvre et s'assure que la société tête de Groupe respecte les dispositions légales, réglementaires et administratives adoptées en vertu de la directive Solvabilité 2. Le Conseil d'Administration est en lien avec la Direction Générale, comprenant le directeur général et les autres dirigeants effectifs de Crédit Agricole Assurances, ainsi qu'avec les responsables des quatre fonctions clés.

Ce système de gouvernance contribue à la réalisation des objectifs stratégiques de Crédit Agricole Assurances, garantit une maîtrise efficace de ses risques compte tenu de leur nature, de leur ampleur et de leur complexité, et les contrôle à intervalles réguliers afin de garantir une gestion saine et prudente de l'activité.

Profil de risque

Le profil de risque de Crédit Agricole Assurances décrit par la suite dans la section C du présent rapport est établi à partir du processus d'identification des risques majeurs qui constitue l'outil principal permettant d'identifier et d'évaluer les risques auxquels chaque entité, et plus généralement le groupe Crédit Agricole Assurances, est exposé. Les principaux risques du groupe Crédit Agricole Assurances sont les risques de marché et de souscription vie, liés à l'importance des activités d'épargne et de retraite. Compte tenu de son profil de risque, la formule standard est adaptée au calcul du besoin en capital du groupe Crédit Agricole Assurances. Les risques qui n'ont pas de correspondance dans la formule standard font l'objet, comme chacun des risques identifiés, d'un dispositif de gestion et d'un suivi permettant, le cas échéant, d'alerter la gouvernance en cas de déviation par rapport au cadre de gestion courante.

Valorisation à des fins de solvabilité

Le bilan prudentiel du groupe Crédit Agricole Assurances est arrêté au 31 décembre.

Le principe général de valorisation du bilan prudentiel est celui d'une évaluation économique des actifs et passifs :

- ▶ les actifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ;

¹ Source interne, données à fin 2022. Crédit Agricole Assurances est qualifié de bancassureur en raison de son appartenance au groupe Crédit Agricole, dont les réseaux de distribution bancaires commercialisent les produits d'assurance

² Source : *L'Argus de l'assurance* du 13 décembre 2023, données à fin 2022

³ Chiffre d'affaires « non GAAP »

- ▶ les passifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes.

Crédit Agricole Assurances s'appuie sur les normes IFRS pour la valorisation à des fins de solvabilité des actifs et des passifs autres que les provisions techniques, dans la mesure où ces normes sont conformes aux principes de valorisation de Solvabilité 2. Les principaux ajustements opérés dans le bilan prudentiel par rapport aux états financiers établis en normes IFRS sont exposés en partie D.

Gestion du capital

Le groupe Crédit Agricole Assurances a mis en place une politique de gestion des fonds propres. Elle définit les modalités de gestion, de suivi et d'encadrement des fonds propres, ainsi que le processus de financement du groupe Crédit Agricole Assurances et de ses filiales.

Elle a été conçue de façon à intégrer les contraintes de la réglementation applicable au groupe d'assurance, la réglementation bancaire, la réglementation des conglomérats financiers, ainsi que les objectifs propres du groupe Crédit Agricole.

Au 31 décembre 2023, le niveau des fonds propres éligibles (y compris fonds propres des autres secteurs financiers) s'élève à 28 307 millions d'euros et le besoin en capital (SCR) à 13 193 millions d'euros. Au 31 décembre 2023, le Minimum de Capital Requis (MCR) s'élève à 5 854 millions d'euros.

Aucune mesure transitoire n'a été retenue par le groupe Crédit Agricole Assurances pour le calcul de son ratio de solvabilité, à l'exception de la clause de *grandfathering* des dettes subordonnées.

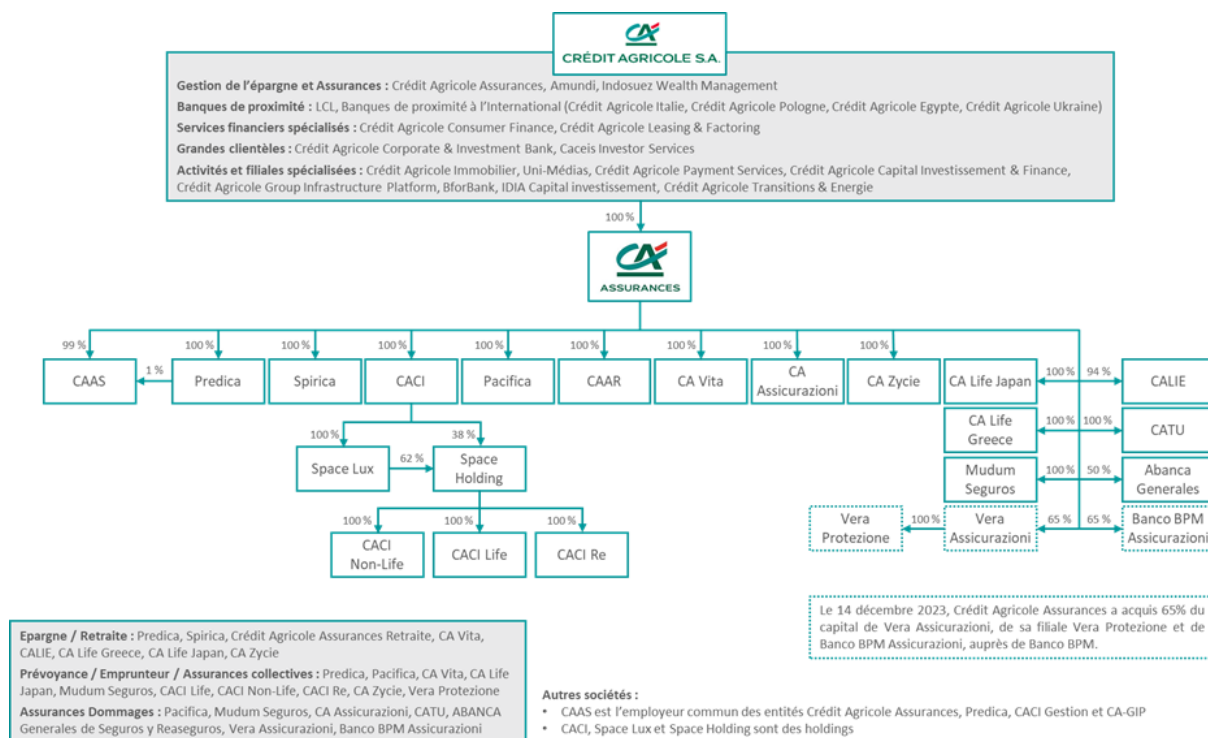
Ainsi à fin 2023, le ratio de solvabilité du groupe Crédit Agricole Assurances est de 215% et le ratio de couverture du MCR est de 418%.

A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A.1 ACTIVITÉ

A.1.1 Périmètre

Crédit Agricole Assurances, société holding au capital de 1 490 403 670 euros, sise au 16/18 boulevard de Vaugirard à Paris et administrée par un Conseil d'Administration, est la société mère du groupe Crédit Agricole Assurances. Elle est détenue à 100% par Crédit Agricole S.A. La liste exhaustive des entités incluses dans le périmètre du groupe Crédit Agricole Assurances se situe dans l'état quantitatif (QRT) S.32.01.22, en annexe du présent document. A titre d'illustration, l'organigramme ci-dessous présente les filiales significatives du groupe Crédit Agricole Assurances :



Le groupe Crédit Agricole Assurances est soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sise au 4 place de Budapest à Paris. Le Groupe est audité par les cabinets PricewaterhouseCoopers Audit sis au 63 rue de Villiers à Neuilly-sur-Seine et Mazars sis dans la Tour Exaltis, 61 rue Henri Regnault à Courbevoie.

A.1.2 Présentation générale

Le groupe Crédit Agricole est le 1^{er} bancassureur en Europe⁴ et le 1^{er} assureur en France⁵ par le montant de chiffre d'affaires. Ces positions s'appuient sur une offre complète et compétitive, adaptée aux spécificités de chaque marché national et de chaque partenaire local.

Depuis plus de 35 ans, le Groupe construit son succès sur sa capacité à répondre aux besoins de ses clients et de ses distributeurs, grâce à la qualité de son offre et à sa réactivité vis-à-vis des changements de l'environnement. Crédit Agricole Assurances couvre en effet l'ensemble des besoins de ses clients en assurances en France et à l'international, via trois grands métiers : Epargne / Retraite, Prévoyance / Emprunteur / Assurances collectives et Assurance dommages.

⁴ Source interne CAA, données à fin 2022. Crédit Agricole Assurances est qualifié de bancassureur en raison de son appartenance au groupe Crédit Agricole, dont les réseaux de distribution bancaires commercialisent les produits d'assurance

⁵ Source : L'Argus de l'assurance du 13 décembre 2023, données à fin 2022

- ▶ Le métier « Épargne / Retraite » : Crédit Agricole Assurances confirme sa position de leader en assurance de personnes en France⁶, à la fois par le chiffre d'affaires et par les encours.

Dans un contexte de remontée des taux obligataires, le Groupe propose des supports d'investissement diversifiés et un outil de gestion en ligne, pensé pour l'assurance. Il offre ainsi à ses clients une forte flexibilité afin :

- d'épargner, de transmettre un capital ou de financer un projet (anticiper des opérations d'ordre privé ou professionnel exigeant des ressources financières, mettre sa famille à l'abri de toute précarité et préparer l'avenir de ses enfants) ;
- de préparer sa retraite (fournir des solutions adaptées aux besoins et aux revenus des clients pour leur assurer une situation confortable le moment venu).

En France, Crédit Agricole Assurances distribue principalement ses offres auprès des clients des Caisses régionales de Crédit Agricole et de LCL (6 800 agences) : particuliers, clientèle patrimoniale, agriculteurs, professionnels et entreprises. À l'international, Crédit Agricole Assurances est présent au travers des entités du groupe Crédit Agricole en Italie, au Luxembourg, et en Pologne ; et continue par ailleurs d'exporter et adapter son savoir-faire de bancassureur pour poursuivre son développement avec des partenaires externes en Italie, au Portugal, au Japon et au Luxembourg. En outre, le groupe Crédit Agricole Assurances se développe auprès de réseaux alternatifs : conseillers en gestion de patrimoine indépendants, banque en ligne via notamment BforBank, plateformes et groupements de conseillers en gestion de patrimoine indépendants, courtiers internet et banquiers privés.

- ▶ Le métier « Prévoyance / Emprunteur / Assurances collectives » : Crédit Agricole Assurances est leader de la prévoyance individuelle en France⁷ et 2^{ème} assureur en assurance des emprunteurs⁸.

Grâce aux compétences conjuguées de ses différentes compagnies, en France et à l'international, le groupe Crédit Agricole Assurances propose des solutions d'assurance individuelles ou collectives à ses clients qui souhaitent :

- protéger leur quotidien et celui de leur famille des conséquences financières d'un événement personnel grave (décès, perte d'autonomie, hospitalisation, blessure) au travers de contrats décès / invalidité, garantie obsèques, assurance dépendance ;
- garantir le remboursement d'un prêt en cas d'incapacité, d'invalidité, de chômage, grâce à une offre d'assurance centrée sur des garanties associées au crédit à la consommation et immobilier ;
- doter leurs salariés d'un contrat d'assurance complémentaire santé et prévoyance collectif.

L'offre de prévoyance s'appuie sur les réseaux bancaires du groupe Crédit Agricole, en France et à l'international, complétés dans l'Hexagone par des partenariats avec des conseillers en gestion de patrimoine indépendants. Crédit Agricole Assurances, par l'intermédiaire de " Mon Assurance Décès ", commercialise une offre unique de prévoyance décès adaptée à l'ensemble des marchés (particuliers, patrimoniaux, professionnels et agriculteurs), avec une expérience client simplifiée et un parcours digitalisé.

En assurance emprunteur, Crédit Agricole Assurances propose ses services via une cinquantaine de partenaires, établissements de crédit à la consommation et banques de proximité, répartis dans sept pays.

- ▶ Le métier « Dommages » : Crédit Agricole Assurances est le 1^{er} bancassureur automobile, habitation et santé⁹, et le premier assureur en Garantie des Accidents de la Vie² et le 6^{ème} assureur de biens et de responsabilités en France¹.

Pour protéger ses clients face aux aléas et les accompagner au quotidien, Crédit Agricole Assurances propose une gamme complète de contrats d'assurance dommages aux particuliers et professionnels :

- assurance de biens et responsabilités (automobile, habitation...) pour faire face à certains imprévus tels que des incendies, des vols ou encore des intempéries ;
- protection des biens agricoles et professionnels ;
- complémentaires santé ;
- assurance des accidents de la vie pour prendre en main de manière efficace et sûre sa protection et celle de sa famille ;
- protection des appareils électroniques nomades du foyer ;
- protection juridique ;
- responsabilité civile professionnelle ;
- parabancaire (garantie en cas de perte ou vol des moyens de paiement et leur utilisation frauduleuse) ;
- pour le marché agricole, assurance Aléas climatiques, Récoltes et contrat Prairies ;
- cyber protection pour sécuriser l'activité des professionnels et des entreprises ;
- une gamme IARD pour les entreprises : Multirisque Entreprise, Flotte, Missions, Marchandises transportées, Cyber et Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux.

⁶ Source : L'Argus de l'assurance du 13 décembre 2023, données à fin 2022

⁷ Source : L'Argus de l'assurance du 28 avril 2023, données à fin 2022

⁸ Source : L'Argus de l'assurance du 1^{er} septembre 2023, données à fin 2022

⁹ Source : L'Argus de l'assurance du 26 mai 2023, données à fin 2022

Crédit Agricole Assurances commercialise principalement ses produits auprès des clients des Caisses régionales de Crédit Agricole, soit un réseau d'environ 5 400 agences avec 37 000 professionnels de l'assurance dont 570 AssurPros dédiés aux marchés des professionnels et des agriculteurs, et du LCL soit un réseau de 1 400 agences avec 8 500 professionnels de l'assurance, soit un total de 6 800 agences.

En France, le Groupe compte en outre 20 Unités de Gestion de Sinistres, qui se composent de 14 Unités de Gestion dédiées aux risques IARD (1 nouvelle ouverture prévue en 2024 à Pau), 4 Unités de Gestion dédiées à la Protection Juridique et 2 Unités de Gestion de Risques Spécialisés.

À l'international, Crédit Agricole Assurances capitalise également sur le succès de son modèle de bancassurance : en Italie, CA Assicurazioni accompagne le développement des réseaux bancaires du Groupe et un nouvel accord de partenariat pour la distribution de produits d'assurance non-vie a été noué avec Banco BPM ; en Espagne, à travers un accord de partenariat avec le groupe bancaire Abanca.

La force de Crédit Agricole Assurances repose notamment sur son appartenance au groupe Crédit Agricole, avec l'efficacité et la performance de l'un des plus grands réseaux bancaires d'Europe engagé au contact de 54 millions de clients à travers le monde.

- ▶ La distribution par les réseaux bancaires du groupe Crédit Agricole représente 84% du chiffre d'affaires 2023 ;
- ▶ Les partenariats Groupe, dispositif de partenaires financiers internes complété par des canaux complémentaires (Internet, conseillers en gestion de patrimoines indépendants) représentent 10% du chiffre d'affaires 2023 ;
- ▶ Les partenariats hors Groupe représentent 6% du chiffre d'affaires 2023.

Les effectifs du groupe Crédit Agricole Assurances se présentent de la façon suivante par zone géographique :

(en nombre d'employés)	2023	2022	Variation
France	2 892	2 713	+7%
International	751	669	+12%
Effectif total	3 643	3 382	+8%

Effectifs du périmètre consolidé IFRS

A.1.3 Faits marquants de l'exercice et perspectives

Faits marquants

L'année 2023, tant par son actualité économique que géopolitique, s'est inscrite dans la continuité de 2022. En effet, l'émergence de nouvelles tensions au Moyen-Orient, la poursuite du conflit russo-ukrainien, une inflation toujours présente, la hausse des taux d'intérêt et l'urgence climatique sont venus bouleverser notre société, nous contraignant à opérer malgré les incertitudes de notre temps.

C'est donc dans ce contexte que le groupe Crédit Agricole Assurances et ses collaborateurs ont continué d'incarner au quotidien ses valeurs et sa raison d'être (agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société) au travers d'actions concrètes, responsables et ambitieuses.

▶ Au plan stratégique :

- A travers le plan stratégique de Crédit Agricole S.A. « Ambitions 2025 », présenté en 2022, Crédit Agricole Assurances, engagé depuis de nombreuses années en tant qu'assureur, investisseur et entreprise responsable, poursuit le développement de ses métiers cœur en France et à l'international, et diversifie ses offres et services pour couvrir l'ensemble des besoins de ses clients, en particulier sur la santé et la retraite.

▶ Au plan du développement commercial :

- CAA a finalisé l'acquisition de 65% du capital de Vera Assicurazioni, Vera Protezione et Banco BPM Assicurazioni, qui lance l'accord de distribution avec Banco BPM en assurance non-vie, prévoyance et assurance des emprunteurs en Italie. Ce partenariat de long terme permettra à Crédit Agricole Assurances d'étendre la distribution de ses produits d'assurance non-vie, prévoyance et assurance des emprunteurs aux réseaux de Banco BPM y compris via les canaux « online » et « mobile banking ». Cette opération constitue également une opportunité d'élargir le partenariat existant de Crédit Agricole Assurances avec Agos, société leader dans le crédit à la consommation en Italie, détenue à 61% par le Groupe Crédit Agricole et à 39% par Banco BPM.

Cette transaction s'inscrit pleinement dans le plan stratégique à horizon 2025 de Crédit Agricole Assurances, constituant une nouvelle étape majeure dans son développement international. Grâce à cet accord, Crédit Agricole Assurances devient le 3ème bancassureur non-vie en Italie.

- L'exposition dans les applications bancaires a permis de renforcer les usages digitaux et continue de se développer avec l'intégration de nouvelles fonctionnalités dans les applications LCL et Ma Banque de Crédit Agricole. A titre d'exemple, depuis le 13 novembre 2023, les clients LCL peuvent désormais signer, à tout moment et en tout lieu, leur contrat d'assurances Dommages depuis leur application LCL Mes Comptes, et ce sans se re-authentifier. Ils peuvent ainsi assurer en ligne et en toute autonomie leur habitation, leur automobile ou encore leur mobile. Dans la continuité des travaux entamés en 2022 sur

l'application Ma Banque, une nouvelle étape capitale pour CAA vient donc d'être franchie, avec l'intégration des parcours assurance Dommages dans l'application LCL Mes Comptes.

- Après une année 2023 marquée par une collecte élevée, Crédit Agricole Assurances, via sa filiale Predica, continue d'accompagner ses clients dans la constitution de leur patrimoine et de les faire bénéficier d'un environnement financier redevenu favorable au fonds euro de l'assurance vie. Dans la continuité de la nette hausse de 2022, Predica annonce un taux moyen de PAB (Participation Aux Bénéfices) de 2,80%, ce qui correspond à une hausse de 50 points de base appliquée de façon homogène à l'ensemble des contrats. De plus, afin de favoriser la diversification de l'épargne, pilier d'une stratégie patrimoniale dans la durée, et de faire face à l'érosion des rendements nets d'inflation, Predica poursuit sa politique de collecte adaptée à chacun, caractérisée par des niveaux de PAB préférentielle attractifs liés au taux d'UC détenu dans l'encours de leurs contrats, permettant au taux de PAB de pouvoir atteindre jusqu'à 3,85%.

► Sur le pilier de la Responsabilité Sociétale des Entreprises :

- Crédit Agricole Assurances lance un nouvel appel à projet " Aide aux aidants ". Initiée dans le cadre de la démarche de mécénat de Crédit Agricole Assurances, cette opération s'intègre dans le projet sociétal du groupe Crédit Agricole et dans son engagement pour renforcer l'inclusion sociale. Depuis 2010, près de 200 projets ont été soutenus financièrement partout en France grâce à une enveloppe de plus de 2,5 millions d'euros. Les trois nouvelles thématiques proposées lors de l'édition 2023 sont : Développer les démarches " d'aller-vers ", lutter contre les inégalités territoriales, et renforcer la place des proches aidants en habitat inclusif.
- Pacifica, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances, inaugure 2 Unités de Gestion des Sinistres (UGS) bas carbone, à Grenoble et à Caen. En accord avec l'engagement sociétal du groupe Crédit Agricole contre le réchauffement climatique, ces 2 Unités de Gestion des Sinistres (UGS) se distinguent par leur labélisation et leur certification bas carbone. Ces dernières privilégient l'utilisation de bois et intègrent des matériaux de réemploi. Équipées de panneaux photovoltaïques et entourées d'espaces verts sur environ 1 000m², ces structures de 1 800m² accueillent une centaine de collaborateurs. Ces bâtiments répondent aux normes énergétiques et environnementales avec les labels BBCA (bâtiment bas carbone), E+C- (Energie Positive et Réduction Carbone), ainsi que la certification HQE (Haute Qualité Environnementale) bâtiments durables 2016, tous au niveau excellent.
- Crédit Agricole Assurances lance " L'eau dans tous ses états : 48H pour innover " nouveau challenge innovation dédié à l'eau. Durant l'été 2023, 70 départements ont été concernés par des restrictions d'usage de l'eau. L'eau est une ressource précieuse mais régulièrement soumise à des excès ou des pénuries et des problèmes de qualité, avec, par exemple la fermeture d'une centaine de captages d'eau potable chaque année à cause de la pollution. En tant qu'acteur responsable, Crédit Agricole Assurances, en cohérence avec le Projet sociétal du groupe Crédit Agricole, annonce le lancement d'un challenge innovation dédié aux risques liés à l'eau, intégrant le climat et la transition énergétique, l'inclusion et les transitions agricoles et agro-alimentaires. Ce challenge, à destination des startups, est axé sur six problématiques sur lesquelles Crédit Agricole Assurances souhaite avoir un impact sociétal direct : les risques climatiques, les dégâts des eaux, la consommation d'eau, l'eau dans l'agriculture, la qualité de l'eau ainsi que l'investissement et l'épargne responsables.
- Pacifica, filiale d'assurance dommages de Crédit Agricole Assurances, a fait le choix de prolonger gratuitement jusqu'à la fin de l'année 2023, sur simple demande, l'extension des garanties responsabilité civile et défense-recours aux réfugiés ukrainiens hébergés par ses assurés en multirisque habitation. Cela concerne les résidences principales, ou secondaires, dans lesquelles des réfugiés, bénéficiant de la protection temporaire de l'Union Européenne, sont hébergés. Cette extension leur permet d'être protégés au même titre qu'un des membres de la famille de l'assuré.

► Au plan des investissements :

- Crédit Agricole Assurances, en lien avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre-Est, a signé un accord de partenariat à long terme avec Innergex pour une prise de participation minoritaire de 30% dans le portefeuille d'activité d'Innergex en France, représentant un investissement de 128,0 M€ (188,4 M\$ CA), sous réserve des ajustements de clôture usuels. Ce partenariat à long terme permettra de soutenir la stratégie de développement et de croissance d'Innergex en France, avec l'engagement des parties de contribuer à des apports en capital supplémentaires pour le développement et le financement de projets en cours à différents stades de développement.
- Toujours dans une démarche d'investisseur responsable, Crédit Agricole Assurances a participé en septembre 2023 à un tour de table aux côtés d'autres acteurs de premier rang dans le cadre du financement de plus de 2 milliards d'euros à destination de la startup Verkor, acteur de la réindustrialisation verte. Ce financement permet d'accélérer la construction de la première Gigafactory Verkor à Dunkerque et la production de cellules de batteries bas-carbone et haute performance, la recherche pour promouvoir de nouvelles technologies de production et de batteries dernier cri au sein du Verkor Innovation Centre (VIC), ainsi que des investissements stratégiques tout au long de la chaîne de valeur de la batterie, qui généreront des milliers d'emplois directs et indirects.
- Crédit Agricole Assurances poursuit sa stratégie de développement des énergies renouvelables en France aux côtés de TotalEnergies. En ligne avec son projet sociétal et les engagements du Crédit Agricole en faveur du climat, Crédit Agricole Assurances acquiert auprès de TotalEnergies, 50% d'un portefeuille de projets renouvelables d'une capacité totale de 234 MW soit 23 centrales solaires d'une capacité totale de 168 MW et 6 centrales éoliennes d'une capacité totale de 67 MW. L'énergie produite par ces centrales correspondra à la consommation électrique de 200 000 habitants et permettra d'éviter l'émission d'environ 96 000 tonnes de CO2 par an pendant 30 ans. La gestion d'actifs, l'exploitation et la maintenance de ces 29 centrales continueront à être assurées par les équipes de TotalEnergies. Cette opération valorise la totalité du portefeuille à une valeur d'environ 300 millions de dollars. TotalEnergies agit ainsi conformément à sa feuille de route et Crédit Agricole Assurances

amplifie son rôle d'investisseur institutionnel de premier plan dans les énergies renouvelables et poursuit son accompagnement des acteurs de la transition énergétique.

► Au plan financier :

- A fin décembre 2023, le résultat net part du Groupe de Crédit Agricole Assurances atteint 1 756 millions d'euros, en progression de 13% par rapport à fin 2022. En outre, le Groupe a poursuivi cette année sa politique de diversification de son modèle d'affaires à travers le développement de ses lignes prioritaires d'activité (la protection des biens et des personnes, et les unités de compte en assurance vie). Crédit Agricole Assurances réalise un chiffre d'affaires de 37,2 milliards d'euros.
- Crédit Agricole Assurances a placé avec succès une émission de 500.000.000 d'euros d'obligations subordonnées Tier 2 au taux fixe annuel de 5,875% et fixe à 500.000.000 d'euros le montant d'acceptation maximum de ses Offres de Rachat précédemment lancées.
- S&P Global Ratings rehausse d'un cran la notation de Crédit Agricole Assurances, de ses filiales opérationnelles et de ses dettes subordonnées. Le 29 novembre 2023, l'agence de notation S&P Global Ratings a annoncé avoir rehaussé d'un cran la notation de solidité financière de Crédit Agricole Assurances, de ses filiales opérationnelles Predica et Pacifica, ainsi que de ses émissions de dettes subordonnées. Les perspectives de toutes les entités sont stables.
- Pacifica a émis avec succès un Cat Bond de 160 millions d'euros sur le marché des Insurance-Linked-Securities (ILS), couvrant les risques Tempête et Grêle en France. Cette transaction s'inscrit pleinement dans la stratégie de réassurance de Pacifica face au risque de catastrophes naturelles. Elle permet de diversifier les sources de protection de Pacifica et prévoit une période de protection pluriannuelle allant de janvier 2024 à décembre 2027.

A.1.4 Opérations et transactions au sein du Groupe

A.1.4.1 Opérations et transactions au sein du groupe Crédit Agricole Assurances

Les principales transactions intragroupes réalisées au titre de l'exercice 2023 concernent essentiellement l'émission de dettes subordonnées entre Crédit Agricole Assurances et ses filiales.

A.1.4.2 Opérations et transactions au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

Le financement de Crédit Agricole Assurances est effectué par le groupe Crédit Agricole et sur le marché.

Au 31 décembre 2023, 0,3 milliard d'euros de titres subordonnés remboursables (TSR) étaient souscrits par le groupe Crédit Agricole S.A. et les titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) ont été remboursés.

Dans son portefeuille de placements, le groupe Crédit Agricole Assurances détient des titres émis par le groupe Crédit Agricole pour 26,4 milliards d'euros, dont 23,4 milliards d'euros d'actifs en représentation des contrats en unités de compte à fin 2023.

A.1.5 Renseignements sur le capital et l'actionnariat

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du nombre d'actions de Crédit Agricole Assurances et de leur détention au cours des trois dernières années :

Actionnaires	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Crédit Agricole S.A.	149 040 366	149 040 366	149 040 366
Autres	1	1	1
Total	149 040 367	149 040 367	149 040 367

Au 31 décembre 2023, le capital social de Crédit Agricole Assurances S.A. se compose de 149 040 367 actions ordinaires, d'une valeur nominale unitaire de 10 euros. Les actions de la société n'ont fait l'objet d'aucune offre au public et ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé. Au 31 décembre 2023, il n'y a aucune participation des salariés du groupe Crédit Agricole Assurances au capital social de Crédit Agricole Assurances S.A.

Distribution au titre de l'exercice 2023

Le Conseil d'Administration du 6 décembre 2023 a décidé du versement d'un acompte sur dividende en numéraire d'un montant de 435 197 871,64 euros, soit 2,92 euros par action.

Le Conseil d'Administration du 6 février 2024 a décidé de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 avril 2024 un solde de dividendes de 1 029 868 935,97 euros, soit 6,91 euros par action. Le dividende global au titre de l'exercice 2023 s'élève donc à 1 465 066 807,61 euros, soit 9,83 euros par action.

A.2 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

A fin décembre 2023, Crédit Agricole Assurances enregistre un chiffre d'affaires du périmètre consolidé IFRS de 37,2 milliards d'euros¹⁰, en hausse de 5,6%¹¹, réalisé à 86,9% en France. Les autres pays les plus significatifs dans lesquels Crédit Agricole Assurances exerce ses activités sont l'Italie, le Luxembourg et la Pologne.

La part des unités de compte dans la collecte brute s'élève à 45,9% en 2023 (normes françaises), en hausse de 4,7 points sur un an. En outre, les encours en unités de compte augmentent de 3,3 points et représentent 28,9% des encours globaux à fin décembre 2023.

A.2.1 Activité Vie

En France, Crédit Agricole Assurances est le premier assureur-vie¹² et le deuxième assureur retraite¹³.

A fin 2023, les activités vie du groupe Crédit Agricole Assurances, essentiellement les métiers Epargne / Retraite et Prévoyance, représentent environ 82% de son chiffre d'affaires du périmètre prudentiel, principalement portées par les activités en France, en Italie et au Luxembourg.

La performance de souscription vie illustrée dans les tableaux ci-dessous, présentée en lignes d'activité selon le référentiel Solvabilité 2 et basée sur le périmètre prudentiel du groupe Crédit Agricole Assurances, ne comprend pas les produits financiers dont la performance sera développée dans la prochaine partie A.3 Résultats des investissements.

	31/12/2023				
	Assurance avec participation aux bénéfices	Engagements d'assurance indexés ou en unité de compte	Autres engagements de (ré)assurance vie	Autres LoB	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Primes émises brutes	13 816	10 892	2 864	945	28 517
Primes acquises brutes	13 816	10 892	2 735	928	28 371
Sinistres bruts	22 873	3 625	782	395	27 675
Dépenses engagées brutes (hors frais de gestion des placements)	1 162	843	1 431	531	3 968

	31/12/2022				
	Assurance avec participation aux bénéfices	Engagements d'assurance indexés ou en unité de compte	Autres engagements de (ré)assurance vie	Autres LoB	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Primes émises brutes	14 767	9 614	2 592	958	27 931
Primes acquises brutes	14 767	9 614	2 509	956	27 847
Sinistres bruts	16 515	5 414	651	370	22 951
Variation des autres provisions techniques brutes	4 654	4 283	(64)	115	8 989
Dépenses engagées brutes (hors frais de gestion des placements)	1 083	576	1 329	478	3 465

A fin 2023, le chiffre d'affaires vie de Crédit Agricole Assurances s'élève à 28 517 millions d'euros, en hausse de 2,1% par rapport à fin 2022, principalement en raison de la hausse des engagements d'assurance en unités de compte. Cette évolution s'explique par le succès des produits en unités de compte obligataires et l'acquisition d'un contrat de retraite collective significatif au dernier trimestre 2023.

Les contrats en unités de compte enregistrent ainsi une hausse de 13,3% par rapport à fin 2022 représentant désormais 38% des primes émises vie pour un montant de 10 892 millions d'euros.

¹⁰ Chiffre d'affaires Non « GAAP ». Le chiffre d'affaires 2023 du périmètre prudentiel est de 34,9 milliards d'euros, en hausse de 3,6%.

¹¹ Périmètre constant hors La Médicale

¹² Source : L'Argus de l'assurance du 7 avril 2023, données à fin 2022

¹³ Source : L'Argus de l'assurance du 22 septembre 2023, données à fin 2022

Les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices enregistrent une baisse de -6,4% par rapport à fin 2022 et représentent désormais 48% des primes émises vie pour un montant de 13 816 millions d'euros.

D'autre part, les activités de Prévoyance, au travers des produits tels que les garanties arrêt de travail (incapacité, invalidité) et décès mais également les produits obsèques et dépendance, constituent l'essentiel des autres engagements d'assurance vie et représentent environ 10% du chiffre d'affaires vie à fin 2023 du groupe Crédit Agricole Assurances, soit 2 864 millions d'euros.

La charge de prestations liée aux sinistres est constituée principalement de la participation aux bénéfices distribuée aux assurés. De plus, une hausse des rachats a été observée en 2023 dans les entités luxembourgeoises et italiennes du groupe Crédit Agricole Assurances, en lien avec la concurrence des obligations d'Etat italiennes et de l'épargne bilan. Toutefois, l'impact reste limité au niveau du groupe Crédit Agricole Assurances avec un taux de rachat annualisé de 5,5% à fin décembre 2023.

A fin 2023, la provision pour participation aux excédents¹⁴ s'élève à 9,8 milliards d'euros, en reprise de 2,3 milliards d'euros par rapport à fin 2022.

A.2.2 Activité Non-Vie

Crédit Agricole Assurances est le premier bancassureur automobile, habitation et santé en France¹⁵ et le sixième assureur de biens et de responsabilités en France¹⁶.

L'analyse de la performance de souscription non-vie, illustrée dans les tableaux ci-dessous, présentée en lignes d'activité selon le référentiel Solvabilité 2 est basée sur le périmètre prudentiel du groupe Crédit Agricole Assurances et met en évidence la grande diversité des métiers dommages :

31/12/2023									
(en millions d'euros)	Frais médicaux	Protection des revenus	Responsabilité civile relative à l'usage de véhicules motorisés	Domage lié à l'usage de véhicules motorisés	Incendie et autres dommages aux biens	Responsabilité civile	Pertes pécuniaires diverses	Autres LoB	Total
Primes émises brutes	1 279	582	564	994	1 928	191	554	261	6 353
Primes acquises brutes	1 243	569	554	951	1 871	184	532	249	6 153
Sinistres bruts	1 000	219	583	765	1 614	72	87	103	4 444
Dépenses engagées brutes (hors frais de gestion des placements)	206	239	121	233	559	54	262	124	1 798

31/12/2022									
(en millions d'euros)	Frais médicaux	Protection des revenus	Responsabilité civile relative à l'usage de véhicules motorisés	Domage lié à l'usage de véhicules motorisés	Incendie et autres dommages aux biens	Responsabilité civile	Pertes pécuniaires diverses	Autres LoB	Total
Primes émises brutes	1 139	533	532	903	1 725	174	493	231	5 731
Primes acquises brutes	1 121	527	526	874	1 681	170	500	222	5 621
Sinistres bruts	891	232	437	727	1 435	104	107	80	4 012
Variation des autres provisions techniques brutes	(16)	(31)	(18)	(1)	(6)	2	2	-	(68)
Dépenses engagées brutes (hors frais de gestion des placements)	187	211	108	214	489	65	230	106	1 610

A fin 2023, le chiffre d'affaires non-vie de Crédit Agricole Assurances s'élève à 6 353 millions d'euros, en hausse de 10,9% par rapport à fin 2022. Il est pour l'essentiel réalisé en France. Cette hausse s'explique essentiellement par :

- une forte hausse de 11,8% sur le segment Incendies et autres dommages aux biens qui représente 30% du chiffre d'affaires non-vie, en lien avec le dynamisme de l'activité commerciale des produits Multirisque Habitation ;
- et par la hausse de 12,2% sur le segments Frais médicaux, qui représente 20% total du chiffre d'affaires non-vie à fin 2023.

¹⁴ Périmètre Vie France (Predica, CAAR et Spirica)

¹⁵ Source : L'Argus de l'assurance du 12 mai 2023, données à fin 2022

¹⁶ Source : L'Argus de l'assurance du 13 décembre 2023, données à fin 2022

Les primes émises en Dommages liées à l'usage de véhicules motorisés représentent 16% du total des primes, soit 994 millions d'euros, en hausse de 10,2%.

Le ratio combiné en France, où le groupe Crédit Agricole Assurances réalise l'essentiel de son activité, reste bien maîtrisé à 97,1%¹⁷ malgré une sinistralité climatique importante au dernier trimestre 2023. Le ratio de sinistres net de réassurance s'élève à 72,4%, en hausse de +2,0 points sur un an. Il comprend 1,7% de catastrophes naturelles¹⁸, en baisse de -0,5 point par rapport à 2022, plusieurs événements climatiques significatifs (dont les tempêtes de novembre) n'entrant pas dans le champ du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles en 2023.

A.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Bilan Annuel 2023

L'année économique et financière 2023 a été marquée par une nette atténuation de la stagflation qui avait caractérisée 2022. En effet, l'inflation a beaucoup reflué, quoique restant, en fin d'année, au-dessus des cibles des banques centrales. La croissance a surpris à la hausse aux Etats-Unis, l'Europe a évité la sévère récession attendue en début d'année et l'activité est restée soutenue, dans l'ensemble, dans les économies émergentes (malgré une reprise décevante en Chine). Les banques centrales des économies avancées ont poursuivi leurs hausses de taux, un mouvement largement perçu comme terminé en fin d'année, alors que certaines banques centrales des économies émergentes commençaient déjà à baisser les leurs. Sur les marchés, les rendements obligataires ont touché de nouveaux points hauts avant de baisser fortement en toute fin d'année, tandis que les indices d'actions ont, en majorité, réalisé de belles progressions.

Etats-Unis

L'économie américaine a bien mieux résisté que prévu à la forte hausse des taux d'intérêt. Sur les 3 premiers trimestres de l'année, le PIB a progressé de 2,3% (avec même une accélération au T3). De plus, les créations d'emplois ont été supérieures à 200 000 par mois en moyenne sur l'année, soit un chiffre très élevé, tandis que le taux de chômage s'est maintenu à un niveau très bas (3,7% en décembre). L'épargne abondante accumulée par les ménages durant la crise du COVID, les réserves de financement et de trésorerie des entreprises (qui leur ont permis de ne subir que progressivement la hausse des taux) et des mesures budgétaires favorables à l'investissement expliquent ces bons chiffres. Un ralentissement était toutefois perceptible en fin d'année. L'inflation, pour sa part, a beaucoup diminué : en novembre, la hausse sur 12 mois de l'indice des prix à la consommation était de 3,1% (contre 6,5% en décembre 2022), celle de l'indice sous-jacent de 4,0% (contre 5,7%). L'indice d'inflation Core PCE (suivi par la Fed), pour sa part, voyait sa progression ramenée à 3,2% (contre 4,9% en décembre 2022). La Réserve fédérale a remonté ses taux à 4 reprises entre février et juillet, portant la borne haute des Fed Funds à 5,5%. En fin d'année, elle indiquait que le rythme des futures baisses de taux était désormais en discussion.

Zone euro

Début 2023, les craintes étaient vives de voir l'activité économique faiblir fortement en raison des difficultés d'approvisionnement en gaz naturel. Toutefois, les prix de l'énergie ont rapidement baissé et la forte récession attendue n'a pas eu lieu. En revanche, l'activité n'est pas parvenue à accélérer plus tard dans l'année, en raison notamment de difficultés spécifiques au secteur industriel et de la hausse des taux d'intérêt. Ainsi, au cours des trois premiers trimestres, le PIB de la zone euro est resté quasi-inchangé. Sur la même période, du fait de la composition de leurs économies (davantage de services et moins d'industrie) la France et l'Espagne ont connu une croissance un peu supérieure à celle de l'Allemagne et de l'Italie. L'inflation, pour sa part, a nettement reflué : en décembre 2023, la progression sur 12 mois de l'indice général des prix à la consommation n'était plus que de 2,9% (contre 9,2% en décembre 2022) et celle de l'indice sous-jacent de 3,4% (contre 5,2%). La BCE a remonté ses taux directeurs à 6 reprises, lors de chacun de ses comités de politique monétaire (toutes les 6 semaines environ) de février à septembre, portant son taux de rémunération des dépôts à 4,0% (contre 2,0% fin décembre 2022). Elle a ensuite interrompu ce mouvement, mais ne s'engageait pas, en fin d'année, sur des baisses de taux imminentes.

Pays émergents

Malgré un ralentissement au deuxième semestre, la croissance des économies émergentes est restée stable en termes annuels (progression du PIB d'environ 4%). Elle a bien résisté aux vents contraires de la reprise chinoise décevante (surtout au 2ème trimestre), des taux d'intérêts américains et mondiaux plus élevés et des crises et tensions géopolitiques. Le ralentissement de la demande domestique et la dissipation des chocs d'offre négatifs ont permis une modération de l'inflation, qui, des prix des secteurs volatils et des biens, s'est progressivement diffusée à l'inflation des services, pourtant plus rigide. Cette tendance a permis aux banques centrales des économies émergentes d'initier des cycles de baisses de leurs taux directeurs, alors même que la Réserve fédérale américaine continuait d'augmenter les siens. Le mouvement a débuté en Amérique Latine (concernant toutes les grandes banques centrales, à l'exception de celle du Mexique) et a gagné l'Europe Centrale et de l'Est. Les politiques économiques, pour leur part, ont évolué dans une direction plus orthodoxe : au Brésil, le Président Lula s'en est tenu à des politiques prudentes, en Turquie, le Président Erdogan a effectué une volte-face en faveur d'une approche plus classique tandis que le nouveau Président argentin Milei a été élu sur un programme libéral très ambitieux.

¹⁷ Ratio combiné dommages (Pacifica) y compris actualisation et hors désactualisation : (sinistralité + frais généraux + commissions) / cotisations, net de réassurance

¹⁸ Impact des sinistres non actualisés issus du régime Cat Nat, tous exercices, nets de réassurance

Taux

L'année 2023 s'est déroulée largement en deux temps. Premier épisode : des rendements en hausse jusqu'à fin octobre portés par la résilience des économies et la fermeté des banquiers centraux pour maintenir les taux en territoire restrictif. Deuxième épisode : une fin de l'année marquée par une forte baisse des taux courts et longs. Le 10 ans américain a clôturé l'année à environ 3,8% et le 10 allemand aux alentours de 2%. Le marché s'attend également à ce que la Fed et la BCE entament leur cycle de réduction des taux en mars. Cette baisse très rapide des taux s'explique par 1/ une baisse de l'inflation plus forte que prévu dans les économies développées, 2/ un changement de ton de la Fed, désormais revenue au point où ses deux mandats " inflation " et " emploi " sont importants. La Fed est en effet rassurée par le recul de l'inflation et les membres du FOMC sont désormais très attentifs à l'impact de la hausse des taux sur la croissance. L'objectif étant d'éviter un ralentissement excessif de l'activité, la Fed ne souhaite pas restreindre l'économie plus longtemps que nécessaire et 3/ une croissance économique qui surprend toujours à la baisse dans la zone euro. Toutefois, le marché du travail de la zone euro reste solide. Les marchés s'attendent désormais à un retour rapide de l'inflation à 2% sans récession.

Actions

Les marchés actions ont enregistré de belles performances à l'image du MSCI World qui a augmenté de +19,5% sur l'année. La désinflation globale ainsi que la résilience de l'économie américaine ont été les principaux catalyseurs en 2023 avec l'évolution des taux longs. Bien que, sur l'année, les taux longs américains ne progressent que peu, ils ont connu de forts mouvements, dépassant même la barre des 5% en octobre. Au-delà de bons chiffres économiques, le MSCI USA (+25%) a profité de la très bonne performance des " Magnificent 7 ". L'Europe (+11,2%) a fait moins bien que son homologue américaine. Au sein de l'Europe, la zone Euro se distingue (+16%). A l'exception du Portugal, les pays dits du " Sud " ressortent en tête. L'Italie progresse de +28% suivi de près par l'Espagne (+23%). Du côté des pays dits " du nord ", l'Allemagne enregistre la meilleure performance avec un DAX qui culmine à +20% sur l'année, suivie par la France avec une progression de +16,5% pour le CAC 40. Les Pays-Bas enregistrent également une forte progression cette année à +14,2%. Les autres pays membres terminent l'année aussi dans le vert, le Portugal (+1,5%) fermant la marche. Le marché japonais (+25,9%) ressort en tête des marchés développés profitant de la baisse du yen, d'une amélioration de l'économie et de réformes encourageantes en termes de gouvernance des entreprises. Le MSCI Emergents clôture l'année en territoire positif (+7,1%) malgré la très mauvaise performance du marché chinois (-12,8%). Au niveau sectoriel, tous les secteurs européens ressortent dans le vert à l'exception du secteur des biens de consommation de base (-3,4%). Les secteurs sensibles aux variations des taux d'intérêt ont su tirer leur épingle du jeu avec en tête le secteur de l'IT (+32%) suivi du secteur industriel (+22%), du secteur bancaire (+20%) et du secteur de l'immobilier (+14%) qui a fini par se reprendre en fin d'année. Enfin, toujours en Europe, les valeurs dites " Value " (+11%) ont légèrement sous-performé les valeurs de croissance (+14%).

	31/12/2023	Plus haut 2023	Plus bas 2023	31/12/2022	Variation 2023 rapportée 12/2022
Taux					
T Bill 10 ans	3,88%	4,99%	3,31%	3,87%	+1bp
EUR CMS 2 ans	2,79%	3,96%	2,78%	3,39%	-60bp
EUR CMS 10 ans	2,49%	3,52%	2,38%	3,20%	-71bp
OAT 10 ans (TEC 10)	2,55%	3,55%	2,40%	3,10%	-45bp
Spread Corporate BBB 7 ans	1,02%	1,26%	0,89%	1,18%	-16bp
Actions					
S&P 500	4 770	4 783	3 808	3 839	+24%
EuroStoxx 50	4 521	4 549	3 856	3 793	+19%
CAC 40	7 543	7 597	6 595	6 474	+17%
Nikkéï	33 464	33 753	25 717	26 094	+28%
EUR/USD	1,10	1,124	1,047	1,07	+3%
Pétrole (Brent en USD)	77	96,6	71,8	85,9	-10%

Le portefeuille d'investissements du groupe Crédit Agricole Assurances a généré en 2023 un « Total produits des placements nets de charges » s'élevant à 11 890 millions d'euros, composé pour l'essentiel :

- ▶ des produits des placements générés par les placements des activités d'assurance à 7 523 millions d'euros, qui proviennent pour l'essentiel des revenus des actifs obligataires pour 5 433 millions d'euros,
- ▶ de variations de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat, positives en 2023 à 5 763 millions d'euros, résultant des mouvements des marchés (baisse des taux, hausse des actions) et dont 77% sont imputables aux Variations de juste valeur des actifs représentatifs de contrats en unités de compte

Le tableau ci-dessous illustre les produits des placements nets de charges (y compris dividendes) tels que comptabilisés dans les états financiers consolidés IFRS pour l'année 2023 et l'année 2022 :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Produits des placements	7 523	7 347
Dividendes	1 450	1 106
Dividendes reçus sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	1 339	1 102
Dividendes reçus sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	111	4
Produits d'intérêts	5 433	5 695
Produits d'intérêts sur les actifs financiers au coût amorti	117	148
Produits d'intérêts sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 916	4 382
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	275	284
Autres intérêts et produits assimilés	1 125	881
Autres produits des placements	640	546
Charges des placements	(885)	(728)
Charges d'intérêts	(102)	(89)
Charges d'intérêts sur les passifs financiers au coût amorti	-	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-	-
Autres intérêts et charges assimilées	(102)	(89)
Charges de commissions	(105)	(94)
Autres charges des placements	(678)	(545)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	(526)	(83)
Plus et moins-values de cession nettes sur actifs financiers au coût amorti	-	-
Gains résultant de la cession d'actifs financiers au coût amorti	-	-
Pertes résultant de la cession d'actifs financiers au coût amorti	-	-
Plus et moins-values de cession nettes sur instruments de dettes à la JV OCI	(523)	(84)
Plus et moins-values de cession nettes sur instruments de couverture	(3)	1
Plus et moins-values de cession nettes sur immeubles de placement	-	-
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	5 763	(15 878)
Variation de juste valeur des actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-
Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres	(15)	(2 915)
Variation de juste valeur des instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	2 702	(3 868)
Variation de juste valeur des autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	112	-
Variation de juste valeur des actifs représentatifs de contrats en unités de compte	4 444	(8 497)
Variation de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Variation de juste valeur des instruments dérivés de transaction	(382)	(775)
Résultat de la comptabilité de couverture	-	-
Gains et pertes nets sur reclassements actifs financiers	-	-
Gains et pertes sur reclassements actifs financiers au coût amorti	-	-
Gains et pertes sur reclassements actifs financiers à la JV OCI	-	-
Variation de juste valeur des immeubles de placement	(1 098)	177
Variation des dépréciations sur placements	15	(40)
Variation des dépréciations sur actifs sains (Stage 1 et Stage 2)	16	(37)
Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	1	(31)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	(30)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	1	(1)
Engagements	-	-
Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	15	(6)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	15	(6)

Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-	-
Engagements	-	-
Variation des dépréciations sur actifs dépréciés (Stage 3)	-	-
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-	-
Engagements	-	-
Variations des dépréciations sur immeubles de placement	(1)	(3)
Variations des dépréciations sur autres actifs	-	-
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES	11 890	(9 382)

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole Assurances détient au 31 décembre 2023 des actifs titrisés à hauteur de 1,5 milliard d'euros (au travers d'OPC dédiés) *investment grade*.

Le tableau ci-dessous illustre les gains et les pertes comptabilisés en capitaux propres, tels qu'ils figurent dans les états financiers consolidés IFRS pour les années 2023 et 2022 :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	(5)	(1)
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	(5)	(1)
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	9 980	(40 158)
Ecart de réévaluation de la période	9 472	(40 269)
Transferts en résultat	534	106
Autres variations	(26)	5
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	64	(119)
Ecart de réévaluation de la période	61	(118)
Transferts en résultat	3	(1)
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	(9 471)	37 448
Transferts en résultat	(9 471)	37 449
Autres variations	-	(1)
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	27	(247)
Transferts en résultat	27	(247)
Autres variations	-	-
Gains et pertes avant impôts comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	594	(3 077)
Gains et pertes avant impôts comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	(152)	785
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	442	(2 292)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(5)	12
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	53	(6)
Ecart de réévaluation de la période	106	(6)
Transferts en réserves	(51)	-
Autres variations	(2)	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	(128)	1
Gains et pertes avant impôts comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(81)	7
Gains et pertes avant impôts comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	7	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(74)	7
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	368	(2 285)
Dont part du Groupe	368	(2 285)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-	-

A.4 RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Autres produits et charges

L'essentiel des autres produits et charges est composé de l'impôt et des charges financières liées aux titres de dettes subordonnées.

Contrats de location

Les contrats de location concernent principalement l'immobilier, et se traduisent dans les états financiers consolidés IFRS à fin 2023 par :

- ▶ Des droits d'utilisation, à l'actif du bilan, s'élevant à :
 - 36 millions d'euros en brut ;
 - 26 millions d'euros en net.
- ▶ Des passifs de location pour 26 millions d'euros.

A l'échelle du groupe Crédit Agricole Assurances, aucun contrat de location pris individuellement n'est significatif.



A

ACTIVITE ET RESULTATS

A.5 AUTRES INFORMATIONS

Néant.



B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Le groupe Crédit Agricole Assurances s'est muni d'un système de gouvernance en adéquation avec ses différents métiers et ses modalités de pilotage. Ce système de gouvernance contribue activement à la réalisation des objectifs stratégiques du groupe Crédit Agricole Assurances tout en garantissant une gestion saine et prudente de ses risques compte tenu de leur nature, de leur ampleur et de leur complexité.

B.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

L'organisation générale de Crédit Agricole Assurances, société tête de groupe d'assurance est articulée autour :

- ▶ d'un Conseil d'Administration avec ses comités spécialisés (Comité d'audit et des risques et Comité Stratégique IT et Processus Client) ;
- ▶ d'une Direction Générale avec notamment ses dirigeants effectifs ;
- ▶ d'un fonctionnement hiérarchique ;
- ▶ et d'un fonctionnement transverse assuré par des comités.

Pour chacune des entités du groupe Crédit Agricole Assurances, l'appartenance au groupe Crédit Agricole S.A. se traduit par un fonctionnement sous forme de lignes métier. Le rattachement est hiérarchique dans le cas de la fonction Contrôle Périodique, Contrôle Permanent et Risques, Juridique et Conformité et fonctionnel dans le cas de la fonction Finances, de la Direction Communication et de la Direction des Ressources Humaines. Les responsables de ces sujets effectuent un double reporting, d'une part à la direction de l'entité du groupe Crédit Agricole Assurances dont ils dépendent, d'autre part au responsable de la ligne métier Groupe.

Certaines fonctions sont par ailleurs mutualisées pour plusieurs entités du groupe Crédit Agricole Assurances, comme notamment les Investissements, la Communication Corporate, la Communication Clients, l'Audit, les Ressources Humaines et la fonction Achats.

B.1.1 Rôles, responsabilités et missions des acteurs de la gouvernance

B.1.1.1 Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration de Crédit Agricole Assurances, société tête de groupe d'assurance, est composé au 31 décembre 2023 de neuf administrateurs et de deux censeurs.

	Né en	Nationalité	Fonction au sein du conseil	Fonction exercée	Date de nomination
José SANTUCCI	1962	Française	Administrateur	Directeur général de la CRCAM Provence Côte d'Azur	30/07/2020
			Président du Conseil d'administration		27/07/2022
Murielle de BERTIER de SAUVIGNY	1967	Française	Administratrice indépendante Membre du Comité d'audit et des risques	Administratrice indépendante	15/10/2019
Marc DIDIER	1965	Française	Administrateur Membre du Comité d'audit et des risques	Président de la CRCAM Pyrénées Gascogne	18/04/2019
Catherine GALVEZ	1966	Française	Administratrice Présidente du Comité stratégique IT et Processus Clients	Directrice générale de la CRCAM Charente-Périgord	07/02/2023



Olivier GAVALDA	1963	Française	Administrateur	Directeur général délégué de Crédit Agricole SA en charge de la banque universelle	27/09/2022
Jérôme GRIVET	1962	Française	Administrateur	Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A. en charge du pilotage et des fonctions de contrôle	29/10/2015
Isabelle JOB-BAZILLE	1968	Française	Administratrice Membre du Comité d'audit et des risques	Directrice des Études économiques de Crédit Agricole S.A.	14/06/2016
Laure LESME-BERTHOMIEUX	1965	Française	Administratrice Présidente du Comité d'audit et des risques	Directrice générale de la CRCAM Nord-Est	30/07/2020
Cécile MOUTON	1978	Française	Administratrice	Directrice de la communication financière de Crédit Agricole SA	27/07/2023
Grégory ERPHELIN	1975	Française	Censeur	Directeur général Fédération Nationale du Crédit Agricole	27/07/2022
Gérald GREGOIRE	1974	Française	Censeur	Directeur général adjoint en charge du pôle Client et Développement de Crédit Agricole SA	02/11/2023

Le Conseil d'Administration se réunit, sur convocation de son Président, aussi souvent que les intérêts de la Société le nécessitent et, conformément à son règlement intérieur, au moins quatre fois par an. Il se réunit généralement six fois par an.

Le Conseil d'Administration exerce les missions qui lui sont dévolues par la loi, les Statuts, et le Règlement intérieur. Il agit en toute circonstance dans l'intérêt social de l'entreprise. Il s'attache à promouvoir la création de valeur par l'entreprise à long terme tout en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités. Il détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Dans la limite de ses pouvoirs, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il propose, le cas échéant, toute évolution statutaire qu'il estime opportune. Il définit la stratégie ainsi que les politiques générales de la Société. Il approuve, le cas échéant, sur proposition du Directeur Général, les moyens, structures et plans destinés à mettre en œuvre la stratégie et les politiques générales qu'il a définies. Il se prononce sur toutes les questions liées à l'administration de la Société qui lui sont soumises par le Président et le Directeur Général. Il délibère sur toutes les opérations de la Société relevant de sa compétence exclusive. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Il établit et approuve notamment les différents rapports exigés par la loi. Il valide également les politiques applicables au groupe Crédit Agricole Assurances. Le Conseil peut procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires.

Le Conseil assume au niveau du Groupe la responsabilité du respect des dispositions légales, réglementaires adoptées en vertu de la directive Solvabilité 2. Il veille à ce qu'une évaluation interne des risques et de la solvabilité soit menée au niveau du Groupe.

Il est également responsable de l'efficacité du système de gouvernance des risques en fixant l'appétence au risque et les limites de tolérance au risque en approuvant les politiques principales de gestion des risques du Groupe.

A ce titre, il fixe et approuve l'organisation générale du Groupe, son système de gouvernance et de gestion des risques ainsi que son dispositif de contrôle interne. Il s'assure qu'ils sont adaptés à la nature, à l'ampleur et à la complexité des risques des opérations et les contrôle à intervalle régulier afin qu'ils garantissent une gestion saine et prudente de l'activité. Il est ainsi impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par le Groupe, dans la fixation des limites dont il est régulièrement informé de leur respect.

Il s'assure que le système de gouvernance des risques mis en place au niveau du Groupe exerce une gestion intégrée, cohérente et efficace.

Le Conseil est en lien avec la Direction Générale et les responsables des fonctions clés.

Le Conseil entend directement les responsables des fonctions clés au moins une fois par an afin de prendre connaissance de leurs bilan et plan annuels et chaque fois que ceux-ci souhaitent l'informer d'un événement de nature à le justifier. Les





responsables des fonctions clés participent par ailleurs à chaque réunion du Comité d'Audit et des Risques qui rend compte de ses travaux au Conseil.

B.1.1.2 Comités sous la responsabilité du Conseil d'Administration

Comité d'Audit et des Risques

Il est composé de quatre administrateurs, dont son Président. Assistent également aux réunions les Commissaires aux comptes et toute personne en charge ou habilitée à reporter les questions relatives aux contrôles des risques, travaux d'audit, finances et comptabilité. Conformément au règlement intérieur, participent à ce Comité des représentants de la Direction des Finances, du Secrétariat Général, ainsi que les quatre responsables des fonctions clés.

Le Comité se réunit a minima deux fois par an (en général le Comité d'Audit tient sept réunions dans l'année) sur l'initiative de son Président ou à la demande du Président du Conseil d'Administration ou du Directeur Général. Le Comité rend compte de ses travaux à la prochaine réunion du Conseil d'Administration et informe ce dernier sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le Comité d'Audit et des Risques assure le suivi du processus d'élaboration de l'information comptable et financière en s'interrogeant sur la traduction des événements marquants ayant une incidence sur les comptes. Il est chargé également de suivre la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission et d'assurer le suivi de l'indépendance de ces derniers.

Le Comité d'Audit et des Risques a pour mission également d'examiner l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques (veille au traitement adéquat des opérations significatives, des risques majeurs, à la cohérence de l'ensemble, etc.). Il examine notamment le plan d'audit interne du groupe Crédit Agricole Assurances.

Plus généralement, le Comité d'Audit et des Risques suit tout dossier stratégique à la demande de la Direction générale ou du Président du Comité d'Audit et des Risques ou du Président du Conseil d'Administration pouvant avoir un impact majeur sur la situation financière du groupe Crédit Agricole Assurances.

Le Comité d'Audit et des Risques examine la stratégie globale et l'appétence en matière de risques de Crédit Agricole Assurances ainsi que les stratégies risques, y compris les risques sociaux et environnementaux, et conseille le Conseil d'administration dans ces domaines.

Comité Stratégique IT & Processus Clients Groupe Crédit Agricole Assurances

Le Comité Stratégique IT & Processus Clients Groupe Crédit Agricole Assurances a été créé par le Conseil d'Administration du 27 juillet 2017. Ce Comité, présidé par un administrateur de Crédit Agricole Assurances, est composé de trois membres approuvés par le Conseil d'Administration. Participent également au Comité Stratégique IT & Processus Clients des invités permanents, des représentants internes de Crédit Agricole Assurances Solutions ainsi que des Directeurs bancaires et Assurances distributeurs.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an. L'ordre du jour est établi par le Président du Comité. Un compte rendu des réunions de ce Comité sera présenté par son Président au Conseil d'Administration suivant.

Ce Comité a pour mission de définir les orientations stratégiques IT et processus clients et ainsi garantir la cohérence du groupe Crédit Agricole Assurances dans ces domaines. Il examine et émet des avis sur le suivi des grands projets, la qualité du fonctionnement IT et des prestations réalisées sur l'ensemble de la chaîne front-to-back et notamment les coûts de refacturation.

Comités exceptionnels

Le Conseil peut décider la création de comités chargés d'étudier des questions spécifiques de sa compétence. Ces comités exercent leur activité sous sa responsabilité.

Depuis 2013, l'exercice des fonctions du Comité des Rémunérations de Crédit Agricole Assurances a été transféré au Comité des Rémunérations de Crédit Agricole S.A.

Direction Générale

En application des dispositions légales, les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées au sein de Crédit Agricole Assurances.

Sous réserve des pouvoirs que la loi (ou le règlement intérieur, le cas échéant) attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration, la Direction Générale est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de son objet social.

La Direction Générale fixe les modalités opérationnelles de mise en œuvre de la stratégie décidée par le Conseil d'Administration de Crédit Agricole Assurances et rend compte à ce dernier de son action. Elle supervise, pilote, le fonctionnement du système de gouvernance des risques mis en place au sein du Groupe. Elle propose au Conseil les orientations stratégiques et établit les politiques que le Conseil approuve pour Crédit Agricole Assurances. Elle fixe des procédures décisionnelles efficaces, une structure organisationnelle qui indique clairement les lignes de *reporting*, assigne les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et attribue les moyens adéquats.

Elle est directement impliquée dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de maîtrise des risques et de contrôle interne et s'assure notamment que les stratégies et les limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées pour le Groupe. Elle veille à ce que les principales informations relatives aux entités et au Groupe soient régulièrement reportées et correctement documentées, les principaux dysfonctionnements identifiés et les



mesures correctrices mises en œuvre. Elle interagit de manière appropriée avec les comités mis en place au sein de l'entreprise et notamment les responsables des fonctions clés.

Le 6 novembre 2019, le Conseil d'Administration a nommé Philippe DUMONT Directeur Général, dirigeant effectif à compter du 1^{er} janvier 2020.

Philippe DUMONT souhaitant faire valoir ses droits à la retraite, ses fonctions en qualité de Directeur général au sein de Crédit Agricole Assurances ont pris fin le 31 décembre 2023.

B.1.1.3 Dirigeants effectifs

Du 1^{er} janvier 2023 au 28 février 2023 les deux Dirigeants effectifs de Crédit Agricole Assurances sont :

- ▶ Philippe DUMONT, Directeur général ;
- ▶ Guillaume ORECKIN, Directeur général adjoint.

A compter du 1^{er} mars 2023 et jusqu'au 31 décembre 2023, les Dirigeants effectifs de Crédit Agricole Assurances sont :

- ▶ Philippe DUMONT, Directeur général ;
- ▶ Nicolas DENIS, Directeur général délégué à compter du 4 avril 2023 ;
- ▶ Guillaume ORECKIN, Directeur général délégué à compter du 4 avril 2023.

A partir du 1^{er} janvier 2024, les Dirigeants effectifs de Crédit Agricole Assurances sont :

- ▶ Nicolas DENIS, Directeur général ;
- ▶ Guillaume ORECKIN, Directeur général délégué.

B.1.1.4 Comités sous la responsabilité de la Direction générale

La comitologie du groupe Crédit Agricole Assurances est structurée autour :

- ▶ d'un Comité de Direction Générale groupe Crédit Agricole Assurances,
- ▶ d'un Comité Exécutif groupe Crédit Agricole Assurances qui se tient en alternance avec le Comité de Direction Générale groupe Crédit Agricole Assurances,
- ▶ de Comités stratégiques thématiques du groupe Crédit Agricole Assurances.

B.1.1.5 Fonctions clés

Quatre fonctions clés ont été mises en place au sein du groupe Crédit Agricole Assurances et pour chacune de ses entités :

- ▶ une Fonction Gestion des Risques ;
- ▶ une Fonction Actuarielle ;
- ▶ une Fonction Vérification de la Conformité ;
- ▶ une Fonction Audit Interne.

Le groupe Crédit Agricole Assurances ainsi que chacune de ses compagnies sont dotés de quatre fonctions clés qui éclairent et assistent la Direction Générale et le Conseil d'Administration de Crédit Agricole Assurances dans le dispositif de maîtrise des risques. Elles disposent de l'autorité et de l'indépendance nécessaires à la bonne réalisation de leurs missions.

Fonction Gestion des Risques

La Fonction Gestion des Risques est organisée selon les principes de la Ligne Métier Risques du groupe Crédit Agricole S.A. et les exigences de la Directive Solvabilité 2.

Rôles et responsabilités de la fonction

La Fonction Gestion des Risques vise à répondre au niveau du groupe Crédit Agricole Assurances aux enjeux suivants:

- ▶ disposer d'un cadre de risques groupe Crédit Agricole Assurances, articulé avec le cadre d'appétit pour le risque validé par le Conseil d'Administration ;
- ▶ mettre en place et animer un dispositif de maîtrise des risques (détection, mesure, alertes, contrôles, déclaration des risques et suivi des plans d'actions) ;
- ▶ veiller à la cohérence de sa déclinaison dans les filiales ;
- ▶ répondre aux besoins de pilotage et de communication ;
- ▶ rendre compte à la gouvernance de l'exposition aux risques et des éléments de maîtrise associés.

Organisation de la fonction, rattachement et lien avec les autres directions et entités assurance

La Fonction Gestion des Risques du groupe Crédit Agricole Assurances est placée sous la responsabilité du Responsable de la Fonction de Gestion des Risques du groupe Crédit Agricole Assurances (RFGR Groupe). Ce dernier est rattaché



hiérarchiquement à la Direction des Risques du Groupe de Crédit Agricole S.A. (DRG) et fonctionnellement au Directeur Général de Crédit Agricole Assurances.

Le RFGR Groupe s'appuie sur les Responsables de la fonction de Gestion des Risques des entités du groupe Crédit Agricole Assurances, qui, de la même manière, sont soumis à un double rattachement (RFGR du Groupe et Directeur Général de l'entité).

La Fonction Gestion des Risques du groupe Crédit Agricole Assurances assure de plus un rôle transverse au Groupe sur les domaines de risque nécessitant une expertise technique spécifique. La Fonction Gestion des Risques du groupe Crédit Agricole Assurances s'appuie également sur la contribution des autres fonctions clés et sur les dispositifs de contrôle interne du Groupe et des entités.

Fonction Actuarielle

Rôles et responsabilités de la fonction

La Fonction Actuarielle vise à répondre au niveau du groupe Crédit Agricole Assurances aux enjeux suivants :

- ▶ mettre en œuvre un dispositif Groupe destiné à assurer une coordination et une homogénéité des pratiques actuarielles et des travaux de chaque Fonction Actuarielle au sein des entités ;
- ▶ émettre un avis sur la fiabilité et le caractère adéquat des provisions techniques prudentielles consolidées et sur l'évaluation de la solvabilité ;
- ▶ émettre un avis sur la politique de souscription et sur les dispositions prises en matière de réassurance, en s'assurant notamment que les entités définissent et mettent en œuvre des politiques appropriées, et en s'appuyant sur les travaux des fonctions Actuariales de chaque entité ;
- ▶ formaliser l'ensemble de ses travaux et de ses conclusions dans un rapport annuel pour présentation au Comité d'audit et des Comptes ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Organisation de la fonction, rattachement et lien avec les autres directions et entités assurance

La Fonction Actuarielle est assurée par le Directeur de la Fonction Actuarielle du groupe Crédit Agricole Assurances. Elle est rattachée au Directeur Général du groupe Crédit Agricole Assurances.

La Fonction Actuarielle Groupe s'appuie sur le principe de subsidiarité. Chaque filiale met en place une Fonction Actuarielle proportionnée à son activité.

Les Fonctions Actuariales des entités échangent avec la Fonction Actuarielle Groupe sur la conduite de leurs missions et sur la mise en œuvre des revues et des missions relatives à la Fonction Actuarielle.

Fonction de vérification de la Conformité

Les principes d'organisation de la Fonction Conformité du groupe Crédit Agricole Assurances s'inscrivent dans ceux de la ligne métier Conformité du groupe Crédit Agricole S.A. et les exigences découlant de Solvabilité 2.

Rôles et responsabilités de la fonction

La Fonction Conformité vise à répondre au niveau du groupe Crédit Agricole Assurances aux enjeux suivants :

- ▶ prémunir le Groupe contre les risques de non-conformité aux lois et aux règlements applicables à ses activités incluant également les domaines relevant de la conformité tels que définis par la Ligne Métier du groupe Crédit Agricole ;
- ▶ obtenir une vision des risques de non-conformité sur le périmètre groupe Crédit Agricole Assurances notamment par la supervision des filiales et la déclinaison de règles communes au sein du groupe Crédit Agricole Assurances ;
- ▶ déployer des dispositifs concourant à la maîtrise des risques de non-conformité et assurer la communication associée à ses missions auprès de la gouvernance.

Organisation de la fonction, rattachement et lien avec les autres directions et entités assurance

L'organisation de la Fonction Conformité du groupe Crédit Agricole Assurances s'appuie sur :

- ▶ Le responsable de la Fonction clé Conformité du groupe Crédit Agricole Assurances. Cette fonction est exercée par le Secrétaire Général de Crédit Agricole Assurances, rattaché au Directeur Général de Crédit Agricole Assurances ;
- ▶ Le Responsable Conformité du groupe Crédit Agricole Assurances, rattaché fonctionnellement au Secrétaire Général de Crédit Agricole Assurances et hiérarchiquement au Directeur de la Conformité du groupe Crédit Agricole ; il est en charge du pilotage de la Ligne Métier Conformité Assurances, déclinée en mode hiérarchique en France comme à l'étranger, sauf incompatibilité avec les règles locales ;
- ▶ Les responsables des Fonctions Conformité de chaque filiale et de la holding et leurs équipes.

La Fonction de Vérification de la Conformité s'appuie sur la 1^{ère} ligne de défense, notamment les équipes en charge de contrôler et valider les opérations, et sur les autres fonctions clef et fonctions support.



Fonction Audit Interne

Rôles et responsabilités de la fonction

La Direction de l'Audit des Assurances (DAA) mène des missions d'audit, sur pièces et sur place, portant sur l'ensemble du périmètre de surveillance consolidé du groupe Crédit Agricole Assurances, incluant ses prestataires de service essentiels. Elle s'appuie en premier niveau sur les travaux menés par les unités d'audit dédiées en Italie, en Pologne, au Japon, en Espagne et au Portugal. Ses missions ont pour objet de s'assurer :

- ▶ de la correcte mesure et maîtrise des risques ;
- ▶ de l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de contrôle ;
- ▶ de la conformité des opérations et du respect des procédures ;
- ▶ de la correcte mise en œuvre des actions correctrices décidées ;
- ▶ de l'évaluation de la qualité et l'efficacité du fonctionnement.

Ces missions permettent de fournir une opinion professionnelle et indépendante sur le fonctionnement et le contrôle interne du Groupe et de ses entités aux Directions Générales et Conseils d'Administration du Groupe et de ses filiales.

Organisation de la fonction, rattachement et lien avec les autres directions et entités assurance

La Fonction Audit interne est incarnée, au niveau du groupe Crédit Agricole Assurances et de ses filiales françaises par le Directeur de l'Audit du groupe Crédit Agricole Assurances. Par ailleurs, afin de garantir son indépendance, le Directeur de l'Audit du groupe Crédit Agricole Assurances bénéficie d'un rattachement hiérarchique à la Ligne Métier Audit Inspection du Crédit Agricole et fonctionnel au Directeur Général du groupe Crédit Agricole Assurances. Ce dernier veille en particulier à ce que les moyens nécessaires lui soient alloués pour l'accomplissement de ses missions.

B.1.2 Changements importants au sein de la gouvernance survenus au cours de la période de référence

Conseil d'Administration :

Le 7 février 2023, le Conseil d'administration a coopté à effet du 1er mars 2023 Catherine GALVEZ en remplacement de Nicolas DENIS, démissionnaire.

Le 27 juillet 2023, le Conseil d'administration a coopté Cécile MOUTON en remplacement de Clotilde L'ANGEVIN, démissionnaire.

Le 2 novembre 2023, le Conseil d'administration a nommé un second censeur : Gérald GREGOIRE.

Direction effective :

Du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 les deux Dirigeants effectifs de Crédit Agricole Assurances sont :

- ▶ Philippe DUMONT, Directeur général ;
- ▶ Guillaume ORECKIN, Directeur général adjoint.

A compter du 1er mars 2023 et jusqu'au 31 décembre 2023, les Dirigeants effectifs de Crédit Agricole Assurances sont :

- ▶ Philippe DUMONT, Directeur général ;
- ▶ Nicolas DENIS, (Directeur général délégué à compter du 4 avril 2023) ;
- ▶ Guillaume ORECKIN, (Directeur général délégué à compter du 4 avril 2023).

A partir du 1er janvier 2024, les Dirigeants effectifs de Crédit Agricole Assurances sont :

- ▶ Nicolas DENIS, Directeur général ;
- ▶ Guillaume ORECKIN, Directeur général délégué.

Responsables de fonctions clés :

Au 31 décembre 2023 les quatre responsables de fonctions clés sont :

- ▶ Fonction Gestion de risques : Olivier LOZACH en remplacement d'Andrée-Lise REMY ;
- ▶ Fonction Vérification de la Conformité : Bruno MOATTI ;
- ▶ Fonction Actuarielle : David GRIMAL ;
- ▶ Fonction Audit interne : Aurélia ALRAN.



B.1.3 Informations relatives à la politique de rémunération

Crédit Agricole Assurances s'est doté d'une politique de rémunération alignée avec celle du groupe Crédit Agricole et adaptée à sa structure interne. Le groupe Crédit Agricole Assurances s'est ainsi muni de pratiques de rémunération responsables qui le préserve de toute prise de risque excessive par ses dirigeants et salariés dans le respect de l'ensemble des parties prenantes : collaborateurs, clients et actionnaires.

B.1.3.1 Présentation générale et principales composantes de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

Conseil d'Administration

L'enveloppe globale des jetons de présence est fixée chaque année par l'Assemblée Générale et répartie entre chaque administrateur et censeur par décision du Conseil d'Administration. Un montant fixe, décidé par le Conseil, est ainsi alloué à chaque administrateur et censeur présent à une séance du Conseil d'Administration, du Comité d'Audit et des Comptes, Comité IT et Processus Client et de tout comité d'étude exceptionnel (comme notamment le Comité de Sélection d'un Nouvel Administrateur Indépendant).

Informations sur les dispositifs ouvrant droits à des composantes variables de la rémunération.

Les mandataires sociaux de Crédit Agricole Assurances ne détiennent aucune option d'achat, de souscription ou d'attribution gratuite d'actions. Crédit Agricole Assurances n'ayant pas de titres de capital admis aux négociations, mais seulement des titres de créances, de tels éléments de rémunération en actions Crédit Agricole Assurances ne sont donc pas attribués.

Dirigeants mandataires sociaux

Le mandat du Directeur général de Crédit Agricole Assurances est effectué à titre gratuit. En effet, sa rémunération est assurée par Crédit Agricole S.A. en respect des dispositions applicables au sein du Groupe.

Les mandats de Directeur Général Délégué de Crédit Agricole Assurances sont exercés à titre onéreux ou à titre gratuit. Dans les deux cas, leur rémunération est fixée conformément à la politique de rémunération des cadres dirigeants de Crédit Agricole S.A. mise en place par Crédit Agricole Assurances et présentée ci-après.

Lorsqu'il est effectué à titre gratuit, les dirigeants mandataires sociaux de Crédit Agricole Assurances ne bénéficient pas d'avantages en nature, de régimes spécifiques de retraite, de prévoyance ou d'indemnité de rupture liés à leur mandat social.

Quelle que soit la nature du mandat - onéreux ou gratuit - les dirigeants mandataires sociaux sont " personnels identifiés " (tels que défini dans la rubrique 'Rémunération des personnels identifiés') et les rémunérations perçues font l'objet d'un encadrement visant à garantir leur alignement avec les intérêts à long terme de l'entreprise.

Principes généraux

La politique de rémunération du groupe Crédit Agricole Assurances est directement intégrée à la politique de rémunération du groupe Crédit Agricole : elle est définie par la Direction Générale du Groupe, sur proposition de la Direction des Ressources Humaines et après avis du Comité de Contrôle des Politiques de Rémunération. Cette politique est examinée et validée chaque année par le Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A.

Dans le cadre des spécificités de ses métiers, de ses entités juridiques et des législations pays, le Groupe veille à développer un système de rémunération qui assure aux collaborateurs des rétributions cohérentes vis-à-vis de ses marchés de référence afin d'attirer et retenir les talents dont le Groupe a besoin. Les rémunérations sont dépendantes de la performance individuelle mais aussi collective des métiers. Enfin, la politique de rémunération tend à limiter la prise de risques excessive.

La politique de rémunération de Crédit Agricole Assurances est ainsi élaborée en déclinaison des objectifs définis par le Groupe tout en s'attachant à les adapter aux différentes catégories de collaborateurs et aux particularités du marché de l'Assurance.

Gouvernance

La gouvernance des politiques et pratiques de rémunération des entités de Crédit Agricole Assurances est établie en déclinaison des modalités et processus définis au sein du groupe Crédit Agricole.

C'est ainsi que Crédit Agricole Assurances a mis en place un Comité de Déclinaison des Politiques de Rémunération, rassemblant la Direction des Risques et du Contrôle Permanent, la Conformité et la Direction des Ressources Humaines.

Ce comité, qui permet d'impliquer les fonctions de contrôle au processus de revue des rémunérations variables et plus spécifiquement du personnel identifié, a pour rôle de :

- ▶ Définir les critères d'identification des collaborateurs dits « preneurs de risque », en cohérence avec le cadre donné par le Groupe pour chaque exercice, et les exigences réglementaires propres à l'assurance.
- ▶ Recenser et mettre à jour la liste du personnel identifié
- ▶ Coordonner la mise en œuvre effective d'un contrôle des comportements à risques, dans le cadre des procédures et des normes applicables
- ▶ Valider le bilan de ce processus et le reporting aux instances de gouvernance du Groupe, y compris l'information sur les cas individuels constatés de comportements à risques.

La politique de rémunération de Crédit Agricole Assurances, élaborée sur proposition de la Direction des Ressources Humaines est ainsi ajustée régulièrement en fonction des travaux, bilans et recommandations de ce comité, des éventuelles évolutions réglementaires, des recommandations de l'Audit Interne ou de l'ACPR et des modifications de la politique de rémunération du Groupe.

La politique de rémunération étant placée sous le contrôle du Comité des Rémunérations du groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole Assurances, par l'intermédiaire de la Direction des Ressources Humaines Groupe, met donc à la disposition de ce Comité toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Le Conseil d'Administration de Crédit Agricole Assurances est ensuite informé chaque année des travaux conduits par le Comité des Rémunérations de Crédit Agricole S.A., notamment au travers de :

- ▶ L'émission des avis relatifs à la politique de rémunération, ses mises à jour et des différentes notes d'application afférentes
- ▶ Sa position relative à l'enveloppe de rémunération variable au regard de la situation financière de Crédit Agricole Assurances, de ses performances sur le long terme, et de sa conformité avec la politique de risque
- ▶ Sur la réalisation du recensement du personnel identifié
- ▶ Sur l'examen de l'avis des fonctions de contrôles sur le déploiement et le contrôle de la politique de rémunération

Ces travaux permettant ainsi au Conseil d'Administration l'examen et l'approbation de la politique de rémunération.

La Direction Financière Groupe intervient également dans la validation des modalités de détermination des résultats économiques de la rémunération variable des cadres dirigeants.

Enfin, l'Inspection Générale Groupe garantit, par ses audits, le respect de la politique et la conformité des pratiques.

B.1.3.2 Principales composantes de la politique de rémunération des collaborateurs et cadres dirigeants

Collaborateurs

La rétribution des collaborateurs repose sur les éléments suivants :

- ▶ Le salaire de base ;
- ▶ La rémunération variable individuelle ;
- ▶ La rémunération variable collective ;
- ▶ La rémunération variable long terme et différée ;
- ▶ Les périphériques de rémunérations (régimes de retraite supplémentaire et de prévoyance santé).

Crédit Agricole Assurances compare ses pratiques à celles des sociétés d'assurance et de réassurance du marché français et vise ainsi à positionner la rémunération globale de ses collaborateurs à la médiane des pratiques de marché.

La rémunération variable individuelle rétribue la performance du collaborateur et constitue une partie intégrante de la structure de rémunération annuelle. Elle repose sur l'évaluation précise des résultats obtenus par rapport aux objectifs spécifiques de l'année en tenant compte des conditions de mise en œuvre.

En réponse aux exigences réglementaires européennes (Solvabilité 2) mais également américaines (Volcker rule), des règles de bonne conduite ont été intégrées à la politique de rémunération afin que les pratiques de rémunération :

- ▶ ne créent pas des incitations qui pourraient encourager les personnes concernées à favoriser leurs propres intérêts au détriment potentiel de leur client ;
- ▶ n'encouragent pas la prise de positions spéculatives au sein des activités de négociation pour compte propre permise par les textes ;
- ▶ interdisent aux collaborateurs tout recours à une stratégie individuelle de couverture ou assurance de maintien de revenu ou de responsabilité civile qui compromettrait l'alignement sur les risques prévu par les dispositifs de rémunération variable.

Toujours en réponse aux exigences réglementaires fixées par Solvabilité 2 et afin de prévenir tout conflit d'intérêt, la rémunération des personnels occupant des fonctions clés est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils valident ou vérifient les opérations. Les objectifs qui leur sont fixés et les indicateurs servant à la détermination de leur rémunération variable ne prennent pas en considération des critères relatifs aux résultats et aux performances économiques des entités dont ils assurent le contrôle.

Enfin, suite à l'entrée en vigueur de la Directive sur la Distribution d'Assurances, les règles de bonne conduite ont été complétées afin que les pratiques de rémunération n'entravent pas la capacité des salariés à agir aux mieux des intérêts des clients, ni ne les dissuadent de présenter l'information de manière impartiale, claire et non trompeuse.

La rémunération variable collective rétribue la performance collective de Crédit Agricole Assurances. Elle est constituée de la participation et de l'intéressement. Elle est complétée d'un plan d'épargne d'entreprise et d'un plan d'épargne pour la retraite collective.

Cadres dirigeants

Rémunération variable individuelle



Les cadres dirigeants de Crédit Agricole Assurances bénéficient du programme de rémunération variable déployé au sein du groupe Crédit Agricole : la Rémunération Variable Personnelle (RVP), fondée sur le management par objectifs et l'atteinte d'objectifs individuels et collectifs prédéfinis sur le périmètre de responsabilité du collaborateur.

Ce programme a été décliné et adapté aux cadres supérieurs de Crédit Agricole Assurances qui bénéficient également d'une Rémunération Variable Personnelle. La RVP mesure la performance individuelle sur la base d'objectifs collectifs et individuels autour de quatre champs :

- ▶ Les résultats économiques ;
- ▶ Le capital humain ;
- ▶ Les clients internes / externes ;
- ▶ La société.

La rémunération variable attribuée est également directement impactée par la constatation de comportements non respectueux des exigences d'honorabilité, des règles et procédures de conformité et des limites de risques. Les niveaux de rémunération variable annuelle sont définis en pourcentage du salaire de base et sont croissants selon le niveau de responsabilité du dirigeant. Chaque cadre dirigeant, quel que soit son métier ou sa fonction, a une part de ses objectifs économiques assise sur des critères Groupe, cette part dépendant de son niveau de responsabilité, l'autre part étant assise sur la base des objectifs économiques de son entité.

La rémunération variable long terme

Le plan de rémunération long terme mis en place par le groupe Crédit Agricole en 2011, prend la forme d'un plan d'attribution d'actions et/ou de numéraire indexé sous conditions de performance long terme.

Les cadres dirigeants de Crédit Agricole Assurances et les postes clefs du Groupe sont éligibles à ce plan long terme, dont l'attribution effective est à la discrétion du Directeur Général de Crédit Agricole S.A.

Les objectifs du plan d'intéressement long terme sont multiples :

- ▶ renforcer le lien entre performance durable et rémunération
- ▶ adapter les structures de rémunération, en cohérence avec la réglementation, en permettant une gestion des rémunérations à horizons court terme et long terme
- ▶ aligner les intérêts des cadres dirigeants avec ceux des actionnaires et la performance du Groupe sur le long terme ;
- ▶ renforcer l'attractivité du Groupe et sa capacité à retenir ses talents ; et
- ▶ permettre le partage de la création de valeur de l'entreprise avec les collaborateurs clés.

Les actions et/ou le numéraire indexé sur la performance de l'action, sous réserve de la réalisation des conditions de performance, sont acquises définitivement sur une période de trois ans.

A la suite de l'acquisition définitive, les règlements de plans peuvent prévoir une période de conservation obligatoire des actions ou de rétention du numéraire indexé.

Au terme de la période de différé, l'acquisition définitive des actions et/ou du numéraire indexé est liée à la réalisation de conditions exigeantes de performance durable, en fonction de critères de performance économique, financière et sociétale de Crédit Agricole S.A.

Ces critères de performance sont arrêtés lors de la mise en place de chaque plan.

Informations sur les principales caractéristiques des régimes de retraite supplémentaire

De 2011 à 2019, le régime de retraite supplémentaire était constitué d'une combinaison de régimes de retraite à cotisations définies et d'un régime à prestations définies de type additif :

- ▶ les cotisations cumulées des deux régimes de retraite supplémentaire à cotisations définies (le régime de branche et le régime collectif d'entreprise), sont égales à 8 % du salaire brut plafonné à concurrence de huit fois le plafond de la Sécurité Sociale (dont 5 % à la charge de l'employeur et 3 % à la charge du bénéficiaire) ;
- ▶ les droits du régime additif à prestations définies, qui sont déterminés sous déduction de la rente constituée dans le cadre des régimes à cotisations définies. Ces droits sont égaux, sous condition de présence au terme, au produit d'un taux de pension compris entre 0,125 % et 0,30 % par trimestre d'ancienneté, dans la limite de 120 trimestres, et de la rémunération de référence.

Ce régime de retraite supplémentaire à prestations définies répond aux recommandations du Code AFEP-MEDEF ainsi qu'aux anciennes dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de Commerce qui, pour les périodes concernées, limitaient le rythme d'acquisition des droits des régimes à prestations définies à 3% par an (texte abrogé par l'ordonnance n°2019-1234 du 27 novembre 2019).

En tout état de cause, à la liquidation, la rente totale de retraite est plafonnée, tous régimes confondus, à 70 % de la rémunération de référence par application du règlement de retraite supplémentaire des cadres dirigeants de Crédit Agricole Assurances.



Dans le cadre de la loi PACTE et conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2019-697 du 3 juillet 2019, le régime additif à prestations définies a été définitivement fermé depuis le 4 juillet 2019 et les droits conditionnels qu'il procure ont été cristallisés au 31 décembre 2019.

Les droits constitués au sein du Groupe antérieurement à la date d'effet du règlement de 2011, sont maintenus conformément aux dispositions du règlement et se cumulent le cas échéant, avec les droits nés de l'application du règlement en vigueur pour le calcul du plafonnement de la rente versée.

Ainsi, aucun droit supplémentaire au titre du régime de retraite supplémentaire à prestations définies ne sera octroyé au titre des périodes d'emploi postérieures au 1er janvier 2020. Les droits constitués au titre des périodes d'emploi antérieures au 1er janvier 2020 continueront à être calculés sur le salaire de fin de carrière, dans les conditions prévues par le régime, et le bénéfice de ces droits passés reste aléatoire et soumis à condition de présence.

Depuis le 1er janvier 2020, Crédit Agricole Assurances a déployé un nouveau dispositif d'épargne à vocation retraite, mis en place par Crédit Agricole S.A., et qui permettra la constitution d'un capital de façon progressive avec l'aide de l'entreprise. Ce dispositif est constitué d'un régime à cotisations définies Article 82 et d'attributions gratuites d'actions. Une partie de ce capital évoluera ainsi au gré de la performance du Groupe, renforçant l'alignement avec les objectifs de croissance forte et durable de la stratégie d'entreprise du Groupe.

Prime de performance sur objectifs des Cadres et Non Cadres

Les primes de performance reposent sur l'évaluation précise des résultats obtenus par rapport aux objectifs spécifiques de l'année (combien) en tenant compte des conditions de mise en œuvre (comment). Elles ne rémunèrent pas la réalisation des missions liées à la fonction.

Le degré d'atteinte ou de dépassement des objectifs est le point central pris en compte pour l'attribution des primes de performance ; mais il est accompagné d'une appréciation qualitative sur la manière dont les objectifs ont été atteints (en termes d'autonomie, d'implication, d'incertitude, de contexte...) et au regard des conséquences pour les autres acteurs de l'entreprise (manager, collègues, autres secteurs...).

La prise en compte de ces aspects permet de différencier l'attribution des primes selon les situations. L'évaluation est formalisée dans le cadre d'un entretien annuel d'évaluation.

En synthèse, la prime de performance est variable d'un collaborateur à l'autre (y compris au sein d'une même catégorie) et d'une année sur l'autre. Cette variabilité pouvant aller jusqu'à zéro.

Rémunération des personnels identifiés

La détermination des collaborateurs en tant que personnel identifié relève d'un processus conjoint entre la Direction des Risques et du Contrôle Permanent, la Conformité et la Direction des Ressources Humaines. Ce processus est sous la supervision du Comité des Rémunérations de Crédit Agricole S.A. Les collaborateurs dits « personnels identifiés » couvrent les collaborateurs appartenant à une catégorie de personnel susceptible d'avoir un impact sur le profil de risque de par leurs fonctions exercées, à savoir :

- ▶ les mandataires sociaux et dirigeants effectifs ;
- ▶ les membres du comité exécutif de Crédit Agricole Assurances ;
- ▶ le personnel exerçant les fonctions clés ;
- ▶ les responsables d'activité de souscription et de développement commercial ;
- ▶ les responsables des Investissements.

B.1.4 Principales caractéristiques des transactions significatives avec les parties liées

Les principales transactions significatives réalisées sur l'exercice 2023 sont les dividendes distribués pendant l'année 2023 (tels que présentés en partie A.1.5) et les emprunts obligataires conclus entre Crédit Agricole Assurances et sa société mère ou ses filiales. Il n'y a pas de transactions significatives avec les membres de la direction.



B.2 EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ

Le groupe Crédit Agricole Assurances a formalisé les règles d'appréciation et de justification de la compétence (individuelle et collective) et de l'honorabilité des personnes visées (Conseils d'Administration, dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés) au sein de la « politique de compétence et d'honorabilité des compagnies d'assurance du groupe Crédit Agricole ».

Cette politique est revue annuellement et modifiée si un évènement le justifie tel qu'une modification de règles d'appréciation et de justification de la compétence et de l'honorabilité.

B.2.1 Dispositions du groupe Crédit Agricole Assurances en matière de compétence et d'honorabilité

B.2.1.1 Dispositions en matière de compétence

Appréciation de la compétence

L'appréciation de la compétence collective se fait au regard de l'ensemble des qualifications, des connaissances et des expériences du Conseil d'Administration du groupe Crédit Agricole Assurances. Elle tient compte des différentes tâches confiées à chacun de ces membres, afin d'assurer une diversité de qualifications, de connaissances et d'expériences propre à garantir une gestion et une supervision professionnelles de l'entreprise.

Concernant, l'appréciation de la compétence individuelle :

- ▶ Pour les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés, elle tient compte des diplômes, de l'expérience de manière proportionnée aux attributions. Elle se base également sur l'existence des mandats antérieurs et sur l'ensemble des formations suivies tout au long du mandat ;
- ▶ Pour les administrateurs, elle est un moyen d'appréciation pour les fonctions individuelles qui leur sont attribuées mais aussi pour la détermination de la compétence collective.

Domaine de compétence

La compétence collective du Conseil est évaluée à partir d'une appréciation individuelle de chaque membre. Les administrateurs doivent disposer collectivement des connaissances et de l'expérience nécessaires en matière de marchés de l'assurance et de marchés financiers, de stratégie de l'entreprise et de son modèle économique, de son système de gouvernance, d'analyse financière et actuarielle et d'exigences législatives et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance, ainsi que dans le domaine sociétal et environnemental. Les compétences par domaine sont décrites dans la politique.

B.2.1.2 Dispositions en matière d'honorabilité

L'honorabilité est appréciée en vérifiant que chaque personne n'a pas fait l'objet de condamnation pour : blanchiment, corruption, trafic d'influence, détournement de biens, trafic de stupéfiants, fraude fiscale, faillite personnelle, etc. La réputation des personnes ainsi que leur intégrité sont aussi des éléments à prendre en considération dans l'évaluation.

En cas de non honorabilité, les personnes faisant l'objet d'une condamnation cesseront leur activité dans un délai d'un mois à compter de la date à laquelle la décision de justice est définitive.

La preuve demandée pour justifier de l'honorabilité consiste, *a minima*, en la production d'un extrait d'un casier judiciaire ou à défaut un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente.

B.2.1.3 Dispositions en matière de notification auprès de l'autorité de contrôle

L'ensemble des dirigeants effectifs et des responsables des fonctions clés en activité fait l'objet d'une notification à l'autorité de contrôle ainsi que toute nomination ou renouvellement de poste.

La Direction Juridique de chaque entité est en charge de recenser les informations nécessaires pour préparer les dossiers de notification auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

B.2.2 Processus d'appréciation et de justification de la compétence et de l'honorabilité

B.2.2.1 Dispositif d'appréciation de la compétence

Compétence individuelle

L'appréciation s'appuie essentiellement sur les expériences acquises (fonction actuelle, mandats antérieurs, etc.) et les principes d'appréciation retenus se basent sur les éléments suivants :

- ▶ dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés : l'appréciation de leur compétence, sur l'ensemble des domaines énoncés ci-dessus s'agissant des dirigeants effectifs et sur leur domaine de responsabilité pour les responsables des fonctions clés, se fait au regard de leurs diplômes, des mandats antérieurs, des expériences, des formations suivies qui sont détaillés dans le cadre du dossier d'agrément transmis à l'ACPR pour leurs fonctions exercées au sein d'une compagnie d'assurance ;



- ▶ administrateurs : l'appréciation de leur compétence sur l'ensemble des domaines cités précédemment se fait au regard de leurs diplômes, des mandats antérieurs et de leurs expériences et des agréments au titre des fonctions de dirigeants exercées.

Pour le recensement des diplômes, des mandats, des expériences et des formations suivies, un support a été mis en place. Ce support intitulé « fiche de synthèse des expériences et des compétences » est complété pour chaque administrateur.

Compétence collective

En complément du support « fiche de synthèse des expériences et compétences » demandé pour l'appréciation de la compétence individuelle, un questionnaire permettant d'évaluer le niveau de compétence attendu pour chacun des thèmes est déployé annuellement auprès des administrateurs. Ce questionnaire est intitulé « auto-évaluation des connaissances liées à Solvabilité 2 ».

B.2.2.2 Plan de formation

L'analyse des résultats des évaluations des compétences réalisées permet de déterminer les plans de formations à mettre en œuvre.

- ▶ dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés : dans le cadre de la prise de fonction et suivant les besoins identifiés, des plans de formations peuvent être proposés et suivis par les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés à titre individuel ;
- ▶ administrateurs : le plan de formation proposé est identique pour tous les membres d'un même conseil. Néanmoins, des zooms sur des aspects spécifiques peuvent être réalisés sur demande d'un administrateur ce qui peut venir étayer le plan de formation collectif ou ces formations peuvent être dispensées à titre individuel.

B.2.2.3 Dispositif d'appréciation de l'honorabilité

Le Secrétariat Général de Crédit Agricole Assurances et sa Direction Juridique apporte la preuve de l'honorabilité des administrateurs, des dirigeants effectifs et des responsables des fonctions clés.

Pour ce faire, en complément de la production d'un extrait de casier judiciaire ou d'un document équivalent, une déclaration sur l'honneur est transmise aux administrateurs, aux dirigeants effectifs et aux responsables des fonctions clés pour signature afin de justifier de leur honorabilité.

B.3 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ

B.3.1 Dispositif de gestion des risques

Pour conduire sa stratégie, tout en maîtrisant ses risques, le groupe Crédit Agricole Assurances se fixe un cadre d'appétit pour le risque comprenant des indicateurs stratégiques relatifs à la solvabilité, au résultat et à la valeur, lesquels se déclinent en indicateurs clés par nature de risques constituant le socle du cadre de risques du Groupe.

Le cadre de risques, revu annuellement, formalise le dispositif d'encadrement et de surveillance des risques auxquels l'expose son activité (risques financiers, risques techniques et risques opérationnels) et notamment l'ensemble des limites et seuils d'alerte afférents. Le cadre d'appétit pour le risque, le cadre de risque ainsi que l'actualisation des politiques Solvabilité 2, sont validés par le Conseil d'Administration du groupe Crédit Agricole Assurances, après examen des indicateurs et limites majeurs par le Comité des Risques du groupe Crédit Agricole (émanation du Comité Exécutif de Crédit Agricole S.A. présidé par son Directeur Général).

Tout franchissement d'une limite ou d'un seuil d'alerte de la déclaration d'appétit pour le risque, ainsi que, le cas échéant, les mesures correctives associées, sont notifiés à la Direction Générale, au Conseil d'Administration du groupe Crédit Agricole Assurances et à la Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole. Ce dispositif de gestion des risques est complété par le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) comme présenté ci-dessous dans la section B.3.2.

La cartographie des risques constitue l'outil permettant d'identifier et d'évaluer les risques auxquels chaque entité, et a fortiori le Groupe, sont exposés. Elle est élaborée à partir des sources d'information disponibles et des systèmes de mesure existants qui ont été normés au sein du groupe Crédit Agricole Assurances : tableaux de bord des risques, identification des risques majeurs, cartographie des risques opérationnels, résultats des contrôles permanents, de la collecte des incidents et des pertes opérationnelles, constats des missions d'audit, analyses en provenance des différents métiers.

Par ailleurs, le cadre de risques est complété d'un corpus risques comprenant les politiques Solvabilité 2.

Chaque année, la cartographie des risques fait l'objet d'une réévaluation pilotée par la Direction des Risques, intégrant notamment l'évolution du profil de risque.

Au-delà de l'identification des expositions aux risques spécifiques au Groupe, la Direction des Risques exerce, en lien notamment avec les autres fonctions clés, une veille permanente sur les risques relatifs aux activités d'assurance. Cette veille s'alimente de nombreuses sources (recherches économiques, analyses internes et externes, études publiées par l'ACPR, l'EIOPA...).

Outre le dispositif de seuils et limites, les risques financiers sont pilotés par le groupe Crédit Agricole Assurances via :

- ▶ des analyses des risques financiers et des émissions d'avis pour compte commun, notamment ceux portant sur la politique financière de CAA et sur les investissements réalisés en direct par la Direction des Investissements, sur décision du Directeur Général du groupe Crédit Agricole Assurances dans le respect d'un schéma délégataire ;
- ▶ des revues de portefeuilles par type d'actifs (portefeuilles obligataires, actions, immobilier...) ;
- ▶ un corpus de procédures et de politiques de risques, applicable aux mandats de gestion confiés par les entités à Amundi, la société de gestion d'actifs du groupe Crédit Agricole.

Les autres types de risques sont également gérés selon un prisme Groupe, avec une coordination et une consolidation impulsées au niveau Groupe (risques techniques, risques opérationnels). La surveillance et le pilotage des risques de sécurité des systèmes d'informations sur le périmètre du groupe Crédit Agricole Assurances sont centralisés, sous l'égide du MRSI (Manager des risques SI) et sont dissociés du pilotage opérationnel de ces risques, placé sous l'égide du CISO (Chief Information Security Officer), et également centralisé. Le rôle de deuxième regard du MRSI s'étend, en outre, à la sécurité des biens et des personnes. Le MRSI est également en charge de la continuité d'activité.

Le Comité Exécutif de Crédit Agricole Assurances est informé des éléments d'actualité en matière de risques mensuellement par un « Flash Risques », qui est complété chaque trimestre par le tableau de bord Risques Groupe. Il permet de surveiller le profil de risque du Groupe et d'en identifier les éventuelles déviations. Les différents risques et le respect des limites consolidées afférentes font, également, l'objet de *reportings* dédiés.

Crédit Agricole Assurances s'est doté d'instances permettant de piloter de manière cohérente les risques au niveau du Groupe : Comité des Risques et du Contrôle Interne du Groupe, qui assure, dans le respect des normes de contrôle interne du groupe Crédit Agricole, la coordination des quatre fonctions clés, Comité bimensuel de Surveillance des Risques permettant aux responsables Risques des filiales et aux responsables des pôles d'expertise de signaler les points d'alerte observés, Comité mensuel des Risques Financiers, comité stratégique de réassurance groupe Crédit Agricole Assurances.

Par ailleurs, un Comité des Modèles Assurantiels Stratégique, animé par la Fonction Gestion des Risques en coordination avec la Fonction Actuarielle, et présidé par la Direction Générale du groupe Crédit Agricole Assurances valide le dispositif de maîtrise des risques de modélisation et assure son pilotage. Il est complété par un Comité des Modèles Assurantiels garant du suivi et de l'évaluation des risques de modélisation du groupe Crédit Agricole Assurances.

B.3.2 Dispositif ORSA

Le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) est organisé au niveau de chaque entité et, de façon consolidée, au niveau du Groupe. Il est placé sous la responsabilité de la Fonction Gestion des Risques, avec la contribution de



la Direction Financière et de la Fonction Actuarielle, et s'appuie sur le dispositif de gestion des risques existant (cadre de risques notamment).

La démarche ORSA est intégrée au fonctionnement de l'entreprise et s'inscrit pleinement dans les processus décisionnels en place, au niveau stratégique, au niveau du pilotage et au niveau opérationnel. Ainsi, le Groupe synchronise son ORSA avec son processus budgétaire et en utilise les résultats et analyses pour actualiser, en cohérence avec les éléments budgétaires et le Capital Planning, son cadre d'appétit pour le risque et ses politiques métiers.

L'ORSA Groupe est réalisé annuellement. Il est alimenté à partir des calculs et des éléments produits par les entités au niveau solo, fondés sur l'utilisation de la formule standard. En cas de changement significatif de l'environnement ou du profil de risque, des exercices ponctuels infra annuels peuvent être déclenchés.

La cohérence globale est assurée par le cadre normatif de référence défini par le groupe Crédit Agricole Assurances :

- ▶ une politique interne ORSA du groupe Crédit Agricole Assurances ;
- ▶ des *guidelines* ORSA prospectifs Groupe qui fixent notamment des points structurants de méthodologie ;
- ▶ des scénarios ORSA Groupe validés par le conseil et appliqués par l'ensemble des entités et établis en lien avec le profil de risque consolidé du groupe Crédit Agricole Assurances, complétés par les compagnies avec des scénarios spécifiques, afin de capter des risques significatifs à leur niveau mais non couverts par le jeu des scénarios Groupe ;
- ▶ un ensemble d'indicateurs partagés au niveau du Groupe pour alimenter le socle commun minimum du tableau de bord Groupe et entités et ainsi faciliter l'évaluation du profil de risque à chacun des niveaux, l'agrégation des indicateurs et leur analyse.

La politique ORSA du groupe Crédit Agricole Assurances, validée par son Conseil d'Administration, rappelle les éléments clés de la démarche ORSA et l'articulation entre le Groupe et ses filiales.

Pour l'ORSA 2023, qui a couvert les trois évaluations réglementaires du besoin global en solvabilité, de conformité permanente et d'adéquation du profil de risques aux hypothèses sous-jacentes à la formule standard, les scénarios retenus pour les évaluations prospectives ont été axés principalement sur des stress financiers, compte tenu de la prédominance des risques financiers pour le groupe Crédit Agricole Assurances, et ont tenu compte également des risques non couverts par la formule standard. Ils ont visé à analyser les conséquences de situations pénalisantes telles qu'une baisse importante des actifs de diversification, des taux d'intérêt durablement bas, une baisse importante des actions, une correction du marché immobilier, un écartement des spreads, une persistance des taux bas avec inflation ou une situation de taux élevés associée à des demandes de rachat sur les contrats d'assurance vie. Pour chacun de ces scénarios, les hypothèses d'activité ont été adaptées afin de prendre en compte le comportement probable des assurés. En complément, les compagnies les plus exposées aux risques climatiques en ont évalué les impacts au travers de scénarios spécifiques qui ont fait l'objet d'une restitution à la gouvernance du Groupe.

En 2023, un scénario climatique groupe avait été envisagé, auquel s'est substitué l'exercice de Stress test climatique ACPR dont les résultats ont été remontés le 15 janvier 2024, en complément du rapport ORSA CAA.

L'ensemble de ces travaux fournissent des éléments sur les besoins de financement du Groupe, en qualité et en quantité, qui permettent de définir les opérations éventuelles de financement à mettre en place si ces scénarios se produisent (ceci est commenté dans le chapitre « E. Gestion du capital »). Ils aident aussi à identifier les leviers d'actions en cas d'évolution vers l'un des scénarios adverses.

B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne vise à assurer la maîtrise des activités et des risques de toute nature auxquels l'entité est exposée, permettant la régularité (au sens de la réglementation et en tenant compte de la révision de l'arrêté du 3 novembre 2014 survenue en 2021), la sécurité et l'efficacité des opérations.

Crédit Agricole Assurances s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat de contrôle interne dont l'organisation répond aux principes communs suivants :

- ▶ une couverture exhaustive des activités, des risques et des responsabilités des différentes parties prenantes
- ▶ une Direction Générale directement impliquée dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- ▶ une définition claire des tâches qui comprend une séparation effective des fonctions d'engagement et des fonctions de contrôle et des processus de décision fondés sur des délégations formalisées et à jour ;
- ▶ des normes et procédures formalisées et actualisées, notamment en matière comptable ;
- ▶ des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques ;
- ▶ un système de contrôle permanent articulé selon le principe des deux lignes de défense intégrées dans le traitement des opérations. Le premier niveau de contrôle est exercé par les fonctions opérationnelles qui peuvent s'appuyer sur des équipes dédiées. Un niveau de contrôle indépendant est exercé par la Fonction Gestion des Risques Groupe et la Fonction Vérification de la Conformité. Ces deux niveaux constituent le contrôle permanent. Le troisième niveau de contrôle est exercé par la Fonction d'Audit Interne (Inspection Générale ou l'Audit) et assure un contrôle périodique.
- ▶ une information régulière du Directeur Général et du Conseil d'Administration sur le respect du cadre de risques et le respect des limites fixées ainsi que sur les résultats du contrôle interne et la mise en œuvre des actions associées, dans une démarche de remédiation.

Le déploiement du dispositif de contrôle interne répond notamment aux objectifs suivants :

- ▶ performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe, ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- ▶ connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- ▶ conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, les normes professionnelles et déontologiques et les normes internes ;
- ▶ prévention et détection des fraudes et des erreurs ;
- ▶ exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables ;
- ▶ maîtrise et conformité réglementaire des données utilisées dans le cadre des processus clés de Solvabilité 2 et en particulier du pilier 1

Les plans de contrôle permanent comprennent :

- ▶ des plans de contrôle locaux ciblant en priorité les processus critiques et les risques majeurs identifiés dans la cartographie des risques et ;
- ▶ un référentiel de contrôles « clés » faitier établi par la Direction des Risques du groupe Crédit Agricole, portant sur la qualité et le bon fonctionnement du dispositif de surveillance et maîtrise des risques.

Quatre intervenants distincts veillent à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect de ces principes, sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de Crédit Agricole Assurances :

- ▶ le Responsable de la Fonction de Gestion des Risques (RFGR) Groupe, responsable à la fois du dispositif de contrôle permanent et de la maîtrise des risques, qui s'appuie sur les RFGR des filiales, acteurs de plein exercice dans leurs entités ;
- ▶ le Responsable de la Fonction de Vérification de la Conformité (RFVC) Groupe Crédit Agricole Assurances qui s'appuie sur les RFVC des filiales internationales et des filiales françaises ;
- ▶ Le Responsable de la Fonction clé Actuarielle qui intervient notamment sur la qualité des données et la validation des provisions techniques prudentielles ;
- ▶ Le Contrôle Périodique (Fonction clé Audit Interne) qui intervient sur l'ensemble du groupe Crédit Agricole Assurances, selon un mode de fonctionnement régi par la politique d'audit.

La Fonction Gestion des Risques interagit régulièrement avec l'Audit Interne lors de la préparation des missions, et lors de la restitution. Les constats et recommandations émis alimentent les plans d'actions et sont utilisés pour actualiser la cartographie des risques. De la même façon, elle travaille en étroite collaboration avec la Fonction Actuarielle, ce qui participe à la maîtrise des risques de modélisation.

Le responsable de la Fonction Gestion des risques du groupe Crédit Agricole Assurances s'assure de la bonne supervision des responsables de la Fonction des risques des entités du groupe Crédit Agricole Assurances, notamment par la participation (directe ou déléguée) aux Comités Risques et Contrôle Interne des entités. Ce pilotage de niveau Groupe s'exerce également par la conduite des projets réglementaires.

La Fonction Gestion des Risques s'articule avec la Fonction de Vérification de la Conformité dans le cadre des contrôles permanents de second niveau.

Les domaines de la conformité sont encadrés au niveau du groupe Crédit Agricole par le corpus « FIDES ». La Fonction de Vérification de la Conformité de Crédit Agricole Assurances s'assure de la bonne déclinaison de ce corpus sur chaque entité et



définit avec les métiers le plan de contrôle permanent visant à la maîtrise des risques de non-conformité identifiés lors de l'établissement ou de l'actualisation de la cartographie des risques. L'animation du dispositif de conformité, qui répond à l'objectif constant de préserver la réputation du groupe Crédit Agricole Assurances et éviter les impacts liés à une infraction au regard des réglementations applicables (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), comprend également des actions de sensibilisation. La Fonction de Vérification de la Conformité émet des avis lors du lancement de nouveaux produits ou nouvelles activités, dont le processus d'approbation est sécurisé par les comités nouvelles activités et produits mis en place dans chaque entité, ainsi que lors de projets d'investissement.

Les dispositifs de conformité du groupe Crédit Agricole Assurances font l'objet d'un bilan annuel qui récapitule les principales actions menées notamment pour améliorer le dispositif et présente le plan d'actions de conformité pour l'année à venir.

Le Responsable de la Conformité du groupe Crédit Agricole Assurances s'assure de la bonne supervision des Responsables de la Fonction de Vérification de la Conformité des entités du groupe Crédit Agricole Assurances, notamment par la participation (directe ou déléguée) aux Comités Risques et Contrôle Interne des entités. Ce pilotage de niveau Groupe s'exerce également par la conduite des projets réglementaires.

La Fonction de Vérification de la Conformité contribue, en articulation de la Fonction Gestion des Risques, à l'accompagnement des réseaux distributeurs (Caisses régionales et LCL) en particulier par la définition d'un plan de contrôle type pour l'activité d'assurances, conçu avec les distributeurs et validé par les instances du groupe Crédit Agricole.

La Fonction Actuarielle contribue à l'efficacité globale du dispositif notamment en informant de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques prudentielles, en émettant des « avis actuariels » sur la politique globale de souscription et sur les dispositions prises en matière de réassurance. Elle contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques concernant en particulier la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital (SCR/MCR) et l'ORSA (cf. précisions au chapitre « B.6 Fonction actuarielle »).

Le représentant de la Ligne Métier Juridique assure le contrôle de la conformité aux dispositions législatives et réglementaires et participe également au dispositif de contrôle interne.

Le pilotage de niveau Groupe s'exerce à travers des instances de coordination et couvre également la conduite des projets réglementaires lancés par le groupe Crédit Agricole.

Enfin, le Comité Risques et Contrôle Interne du groupe Crédit Agricole Assurances, présidé par la Direction Générale, constitue l'instance de coordination des quatre fonctions clés. Des restitutions de l'ensemble des quatre fonctions clés y sont réalisées mensuellement.



B.5 FONCTION D'AUDIT INTERNE

B.5.1 Principe général

La Fonction Audit Interne exerce ses activités dans le respect de la Politique d'Audit Interne approuvée en 2023 par le Conseil d'Administration du groupe Crédit Agricole Assurances et de ses filiales. Cette politique – qui s'inscrit pleinement dans le cadre issu de la directive Solvabilité 2 – fait l'objet d'une révision annuelle. Elle est également conforme aux principes et standards établis par la Ligne Métier Audit Inspection du groupe Crédit Agricole (LMAI).

La Fonction Audit Interne est mutualisée depuis 2010 au sein de la Direction de l'Audit Interne de Crédit Agricole Assurances (DAA). Dotée de 33 collaborateurs à Paris, elle s'appuie aussi sur les moyens et normes méthodologiques de la LMAI. La DAA assure la couverture de l'ensemble du périmètre de surveillance consolidé du groupe Crédit Agricole Assurances. Elle contrôle également en direct les filiales de Crédit Agricole Assurances en France et intervient dans le réseau international en s'appuyant le cas échéant sur les unités d'audit locales (14 collaborateurs au total) en Italie (CA Vita, CA Assicurazioni), au Japon (CA Life Japan), en Pologne (CA T.U., CA Zycie), en Espagne (Abanca Seguros Generales) et au Portugal (Mudum Seguros).

B.5.2 Missions de la Fonction audit interne

La DAA exerce la « Fonction d'Audit Interne » du groupe Crédit Agricole Assurances au sens de la directive Solvabilité 2 et le « Contrôle Périodique » au sens de l'article 17 de l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié par l'arrêté du 25 février 2021. Elle mène des missions d'audit, sur pièces et sur place, au sein de l'ensemble des unités du périmètre de contrôle interne du groupe Crédit Agricole Assurances (absence de « sanctuaire »). Son périmètre d'intervention couvre ainsi la totalité des entités, activités, processus et fonctions relevant du périmètre de contrôle interne du groupe Crédit Agricole Assurances en France et dans le réseau international. Il couvre également la gouvernance et les activités des trois autres fonctions clés au sens de la directive Solvabilité 2. Il porte enfin sur les prestations externalisées de services ou d'autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié par l'arrêté du 25 février 2021 et des orientations de l'ABE sur l'externalisation.

L'élaboration du plan d'audit annuel repose sur une cartographie des risques tenant compte de la totalité des activités et de l'ensemble du système de gouvernance, ainsi que de l'évolution attendue des activités. Elle donne lieu, aux niveaux du groupe et de chacune des filiales, à l'élaboration d'un plan d'audit pluriannuel visant une revue complète des activités sur une durée maximale de cinq ans (la fréquence de revue pouvant être plus courte selon l'évaluation des risques). Le plan d'audit est revu annuellement par le Comité d'Audit et des Comptes pour validation par le Conseil d'Administration.

Les missions effectuées par la DAA correspondent à des missions d'assurance au sens des normes professionnelles et non de conseil. Elles ont pour objet de s'assurer de l'adéquation et de l'efficacité du système de gestion des risques et du système de contrôle interne, et notamment :

- ▶ de la correcte mesure et maîtrise des risques liés à l'exercice des activités du Groupe Crédit Agricole Assurances (identification, enregistrement, encadrement, couverture) ;
- ▶ de l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de contrôles permettant d'assurer la fiabilité et l'exactitude des informations financières, de gestion et d'exploitation des domaines audités, en conformité avec le cadre normatif et les procédures en vigueur,
- ▶ de la correcte mise en œuvre des actions correctrices décidées (y compris suite aux missions des Autorités de Supervision ou de l'Inspection Générale du groupe Crédit Agricole),
- ▶ d'évaluer la qualité et l'efficacité du fonctionnement général de l'organisation.

Elles permettent ainsi de fournir aux membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (AMSB) du groupe Crédit Agricole Assurances et de ses entités, ainsi qu'à la Ligne Métier Audit Inspection du groupe Crédit Agricole, une opinion professionnelle, indépendante et objective sur le fonctionnement, le système de gestion des risques et le système de contrôle interne des entités du groupe Crédit Agricole Assurances.



B.6 FONCTION ACTUARIELLE

La Fonction Actuarielle du groupe Crédit Agricole Assurances est organisée conformément aux exigences réglementaires de Solvabilité 2. Elle assure la coordination et l'animation des Fonctions Actuarielles des entités et s'appuie sur le principe de subsidiarité : chaque entité du groupe Crédit Agricole Assurances organise sa Fonction Actuarielle en fonction de ses propres spécificités et selon les attentes des régulateurs ou superviseurs locaux.

Pour formuler ses conclusions et ses recommandations, la Fonction Actuarielle du groupe Crédit Agricole Assurances s'appuie sur sa revue des sujets spécifiques Groupe et sur les revues des Fonctions Actuarielles de chaque entité.

La Fonction Actuarielle de chaque entité a pour principales missions :

- ▶ de coordonner le calcul des provisions techniques prudentielles ;
- ▶ de garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques prudentielles ;
- ▶ d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques prudentielles ;
- ▶ d'émettre un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- ▶ de contribuer au système de gestion des risques en particulier concernant la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital et de l'ORSA.

La Fonction Actuarielle du groupe Crédit Agricole Assurances soumet annuellement aux instances de gouvernance son rapport de fonction actuarielle groupe Crédit Agricole Assurances, qui recense :

- ▶ son processus d'interaction avec les Fonctions Actuarielles des entités ;
- ▶ ses conclusions sur la fiabilité et le caractère adéquat du calcul des provisions techniques prudentielles et sur l'évaluation de la solvabilité ;
- ▶ tous les travaux menés par la Fonction Actuarielle et leur résultat, en indiquant clairement toute défaillance et en émettant des recommandations sur la manière d'y remédier.

La Fonction Actuarielle du groupe Crédit Agricole Assurances :

- ▶ anime trimestriellement un comité des Fonctions Actuarielles dont le rôle est d'assurer la coordination des Fonctions Actuarielles Groupe et celles des entités ;
- ▶ intervient au sein des comités clés du système de gestion des risques et du système de contrôle interne.



B.7 SOUS-TRAITANCE

B.7.1 Principes généraux et objectif de la politique de sous-traitance du groupe

La politique de sous-traitance :

- ▶ définit la sous-traitance en conformité avec la Directive Solvabilité 2, l'arrêté du 3 novembre 2014 révisé, les Orientations relatives à l'externalisation de l'EBA et les Orientations relatives à la sous-traitance à des prestataires de services en nuage de l'EIOPA ;
- ▶ définit les critères permettant de qualifier une prestation d'externalisation en distinguant les externalisations « critiques ou importantes » de celles qui ne le sont pas selon les définitions des normes susmentionnées ;
- ▶ fixe les principes généraux de l'encadrement des externalisations ;
- ▶ rappelle l'obligation d'information au superviseur de l'intention de sous-traiter les activités critiques ou importantes ;
- ▶ décrit le dispositif de contrôle de la sous-traitance (y compris sa prise en compte dans les activités auditées).

La politique de sous-traitance, qui constitue un ensemble de principes directeurs, s'applique à l'ensemble des domaines de sous-traitance du Groupe, quelle que soit la direction prescriptrice.

B.7.2 Relation entre le groupe et les filiales

Cette politique, revue annuellement, est validée par le Conseil d'Administration de Crédit Agricole Assurances. Elle est déclinée dans les différentes filiales par les RFGR sur leur périmètre respectif. Les politiques de sous-traitance des filiales sont validées par la Direction Générale de chaque entité, selon son processus de gouvernance propre, et par son Conseil d'Administration. La décision d'externalisation revient à chaque entité sur son périmètre d'activité.

Le Groupe s'est doté d'une politique d'externalisation, d'une stratégie d'externalisation et d'une procédure d'externalisation qui sont déployées dans l'ensemble de ses filiales. Dans ce cadre, le groupe Crédit Agricole Assurances ainsi que chaque entité a nommé un « Pilote » des externalisations.

B.7.3 Registre des externalisations

Crédit Agricole Assurances tient à jour un registre qui contient l'ensemble des informations sur tous les dispositifs d'externalisations, y compris les accords d'externalisations intragroupe Crédit Agricole SA.:

- ▶ Informations sur les contrats de sous-traitance ;
- ▶ Informations sur les entités signataires du contrat ;
- ▶ Informations sur l'entité surveillée qui fait usage de l'externalisation ;
- ▶ Informations sur les prestataires de services ;
- ▶ Informations sur les fonctions externalisées y compris les données qui concernent le CLOUD ;
- ▶ Informations sur les sous-traitants ;
- ▶ Informations sur les prestataires de services alternatifs.



B

B.8 AUTRES INFORMATIONS

Néant.



C. PROFIL DE RISQUE

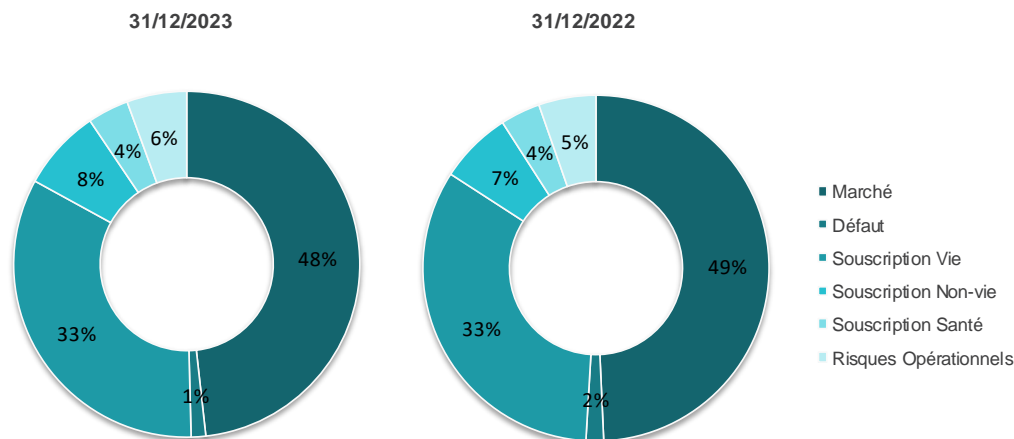
Le profil de risque de Crédit Agricole Assurances décrit par la suite dans cette section est établi à partir du processus d'identification des risques majeurs qui constitue l'outil principal permettant d'identifier et d'évaluer les risques auxquels chaque entité, et plus généralement le groupe Crédit Agricole Assurances, est exposé. Ce profil de risque est utilisé comme base d'évaluation du besoin en capital du Groupe qui sera lui-même développé ultérieurement dans le chapitre « E. Gestion du capital » du rapport.

En raison de la prédominance de ses activités d'épargne et de retraite, les principaux risques du groupe Crédit Agricole Assurances sont les risques de marché et de souscription vie et, dans une moindre mesure, les autres risques techniques ainsi que les risques opérationnels, tous pris en compte dans la formule standard de calcul du capital de solvabilité requis (SCR). Ces risques font également l'objet d'une analyse qualitative qui vient compléter l'approche quantitative de la formule standard dans l'identification des risques majeurs. Ce dispositif d'encadrement des risques permet en outre de maîtriser certains risques, qui ne sont pas pris en compte explicitement dans la formule standard (en particulier le risque de *spread* souverain, le risque de réputation et de dépendance vis-à-vis du groupe Crédit Agricole, le risque climatique, le risque d'évolution de l'environnement légal et le risque stratégique), afin d'alerter la gouvernance si une déviation par rapport au cadre de gestion courante devait être observée. Le dispositif de maîtrise des risques s'appuie enfin sur les différentes politiques en place et des évaluations complémentaires réalisées dans le cadre de l'ORSA quantitatif.

Au regard des risques quantifiés par la formule standard à fin 2023, le besoin en capital (SCR) du groupe Crédit Agricole Assurances s'élève à 13 193 millions d'euros.

L'exposition aux différents types de risques¹⁹, qui caractérise le profil de risque du groupe Crédit Agricole Assurances dans le capital de solvabilité de base (BSCR) avant diversification, est composée en grande partie par les exigences de capital au titre des risques de marché (48%) et dans une moindre mesure des risques de souscription (45%).

Contribution des modules de la formule au SCR avant diversification



¹⁹ L'exposition aux risques se définit comme le capital de solvabilité requis de base (BSCR) avant diversification après absorption des pertes par les provisions techniques et intégrant le risque opérationnel.

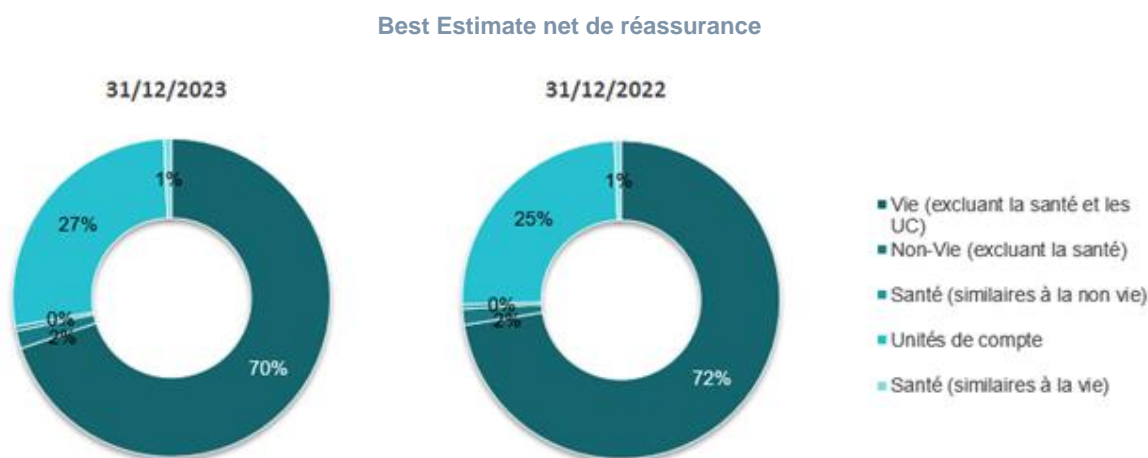
C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

Le groupe Crédit Agricole Assurances est présent, au travers de ses filiales en France et à l'international, sur les activités d'épargne / retraite, de prévoyance / emprunteur / assurances collectives et d'assurance dommages. A fin 2023, l'exposition aux risques de souscription représente 45% de l'exposition aux risques du Groupe, avec une répartition entre les risques vie et non vie :

- ▶ 33% des risques sont portés par les risques vie ;
- ▶ 8% par les risques non-vie ;
- ▶ 4% par les risques santé.

A noter, dans un contexte de très forte hausse des taux intervenue fin 2022 et un niveau de taux élevé fin 2023, le risque de souscription qui avait fortement augmenté fin 2022, principalement porté par le risque de rachat massif vie, s'est maintenu à un niveau élevé en 2023.

L'activité d'épargne et de retraite représente la part la plus significative des engagements « *Best Estimate* » vie du Groupe. Par rapport à 2022, le « *Best Estimate* » net de réassurance de cette activité est globalement stable, avec une réallocation du fonds euro vers les unités de compte. Ce qui précède est illustré dans le graphique ci-dessous :



C.1.1 Exposition aux principaux risques

C.1.1.1 Risque de souscription vie

Les activités d'épargne / retraite exposent le Groupe au risque d'insuffisance des chargements prélevés pour couvrir les charges d'exploitation et les commissions versées aux distributeurs, au risque de mortalité et de longévité, mais surtout au risque de rachats.

En prévoyance et assurance des emprunteurs, le Groupe est plus particulièrement exposé aux risques biométriques (longévité, mortalité, incapacité, dépendance) et au risque santé.

Le risque de souscription vie constitue le second risque porté par le Groupe, représentant 33% de l'exposition aux risques à fin 2023, relativement stable par rapport à fin 2022. Par nature, il est plus constant que le risque de marché et bénéficie d'une meilleure diversification des risques.

C.1.1.2 Risque de souscription non-vie

Les risques de souscription « non-vie » sont principalement portés par l'assurance dommages. Crédit Agricole Assurances est à ce titre exposé au risque de fréquence et au risque exceptionnel, qu'ils aient pour origine le risque de catastrophe, notamment climatique, ou la survenance de sinistres individuels d'un montant élevé (« graves »).

Le risque de souscription non-vie constitue le quatrième risque porté par le Groupe avec un besoin en capital correspondant à 8% de l'exposition aux risques à fin 2023, soit un niveau relativement stable par rapport à 2022.

C.1.1.3 Risque de souscription santé

Le risque de souscription santé est principalement porté par l'assurance des emprunteurs pour les risques « similaires à la vie », et par les contrats Santé et Garanties des Accidents de la Vie pour les risques « similaires à la non-vie ».

Le groupe Crédit Agricole Assurances est, à ce titre, principalement exposé au risque de fréquence et au risque exceptionnel (survenance de sinistres individuels d'un montant élevé), ainsi qu'aux risques biométriques (incapacité/invalidité). Le risque de souscription Santé constitue un risque secondaire pour le Groupe.

C.1.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque

En assurance-vie (épargne), le principal risque identifié est le risque de rachat. La maîtrise de ce risque passe par une surveillance du comportement des assurés, par une politique de participation aux bénéfices concurrentielle et par une politique financière prudente, notamment dans la gestion des réserves.

Compte tenu de la remontée des taux en 2022, un suivi rapproché a été mis en place. Les taux de rachat sont surveillés mensuellement par les entités concernées sur la base de données collectées de manière hebdomadaire pour détecter des dérives conjoncturelles.

En assurance dommages, assurance des emprunteurs et en prévoyance, les risques d'anti-sélection et d'insuffisance de tarification sont maîtrisés par :

- ▶ une politique tarifaire appropriée ;
- ▶ la politique de souscription animée par les réseaux bancaires ou les partenaires financiers (par exemple en prévoyance, la sélection médicale et la limite des capitaux décès souscrits par produits et en cumul par assuré) ;
- ▶ la politique de gestion de sinistres assurée par des unités de gestion dédiées, des plateformes France ou multi-pays, ou déléguée à des prestataires locaux.

La politique de provisionnement développée dans chaque entité assure une bonne maîtrise du risque afférent. Les risques de catastrophes et de dérive de la sinistralité sont maîtrisés par la réassurance qui vise à protéger les fonds propres et contenir la volatilité du résultat.

Le rapport entre les sinistres - déclarés, liquidés ou provisionnés - et les primes acquises constitue l'indicateur essentiel de suivi du risque et est comparé au ratio cible construit sur un scénario de sinistralité standard.

Le suivi des risques extrêmes et des risques de provisionnement passe par le suivi de la consommation d'un budget de sinistres climatiques et d'un budget de sinistres graves.

C.1.3 Principales concentrations

Les provisions techniques vie sont portées majoritairement par la principale entité vie du Groupe en France, Predica. Les provisions non-vie sont, quant à elles, majoritairement portées par la principale entité non-vie du groupe Crédit Agricole Assurances en France, Pacifica. Au 31 décembre 2023, les activités vie, non-vie et santé représentent respectivement 74%, 17% et 9% de l'exposition aux risques de souscription (versus 76%, 16% et 9% en 2022).

En non-vie, le Groupe présente une grande diversité de métiers, avec six principales lignes d'activité, qui constituent près de 93% des primes émises en 2023, dont 29% pour l'Incendie et autres dommages aux biens et 21% pour les Frais médicaux.

C.1.4 Sensibilités

Le principal risque de souscription porté par le groupe Crédit Agricole Assurances est le risque de rachat, dont la sensibilité est testée de manière indirecte lors des analyses de sensibilité effectuées sur l'actif (courbes de taux obligataires) ou de manière plus directe dans le scénario de taux élevés accompagnés de rachats massifs, retenu au titre des scénarios de stress ORSA. Compte tenu de l'environnement actuel, ce stress impacterait la solvabilité et le résultat.

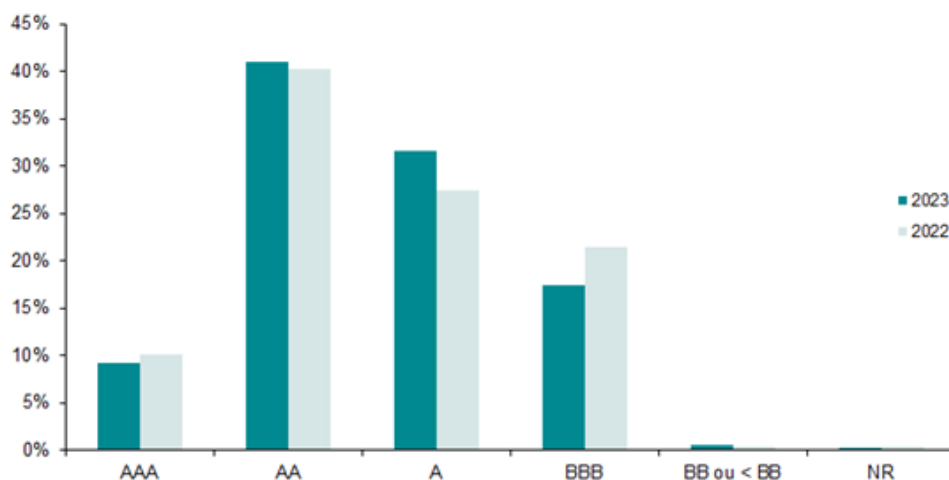
C.2 RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché représente 48% de l'exposition aux risques du groupe Crédit Agricole Assurances à fin 2023, du fait du montant des actifs financiers en représentation des engagements vis-à-vis des assurés dans les activités d'épargne. Compte tenu de la composition des actifs financiers, le risque de marché peut provenir principalement des risques sur actions, *spreads*, taux d'intérêt et actifs immobiliers.

C.2.1 Exposition aux risques

Le portefeuille obligataire du groupe Crédit Agricole Assurances, hors unités de compte et hors OPVCM, est principalement constitué d'obligations notées AA (41%) et A (32%), comme le montre le graphique ci-après :

Exposition au portefeuille obligataire



L'exposition aux obligations souveraines (et garanties d'Etat) est concentrée principalement sur la France, l'Espagne et l'Italie. L'exposition aux dettes souveraines italiennes est détenue en grande partie par la filiale vie italienne du Groupe.

L'exposition au risque de change est marginale compte tenu des activités et de la politique de couverture du groupe. La faible exposition au risque de concentration résulte de la politique de diversification en matière d'émetteurs mise en œuvre par le Groupe, dans le respect de limites de concentration.

C.2.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque

Crédit Agricole Assurances gère ses placements de manière prudente. Le Groupe s'appuie à la fois sur les analyses faites par la Direction des Investissements, qui prend en compte le cadre d'appétit que s'est fixé Crédit Agricole Assurances, ainsi que sur des informations fournies par des sources externes (établissements financiers, gestionnaires d'actifs, agences de notation). Les différentes techniques de gestion et de réduction du risque exposées ci-après relèvent également de la mise en application de ce principe.

De plus, des dispositifs ont été mis en place pour prévenir tout conflit d'intérêt et sécuriser le processus en cas de nouveau type d'investissement.

C.2.2.1 Risque de taux

Pour faire face aux différents mouvements de baisse ou de hausse durable des taux d'intérêt, le groupe Crédit Agricole Assurances dispose de différents leviers :

- ▶ une politique prudente de distribution aux assurés de participation aux bénéficiaires et la constitution de réserves (provision pour participation aux excédents - PPE) ;
- ▶ des programmes de couverture via des dérivés (caps pour la couverture à la hausse des taux, *floors*, *swaps* pour réduire le risque de réinvestissement en cas de baisse des taux) ;
- ▶ une politique commerciale adaptée : arrêt de la commercialisation des contrats à taux minimum garanti (TMG) depuis 2000 ;
- ▶ ajustement de la durée, en fonction de l'écoulement prévisionnel des passifs ;

- ▶ pilotage des liquidités et des actifs obligataires pouvant être cédés avec un faible impact en termes de moins-values.

Le groupe Crédit Agricole Assurances et chacune des compagnies se sont dotés des indicateurs et des instances permettant de suivre ces leviers.

C.2.2.2 Risque de spread

Le risque de contrepartie, et d'évolution du spread rémunérant ce risque, est encadré par des limites sur la répartition des titres obligataires dans les différentes catégories de rating.

L'analyse et le suivi rapproché du risque émetteur sont effectués par les équipes Risques d'Amundi (auxquelles est déléguée la gestion des portefeuilles). Des revues trimestrielles de portefeuille examinent les émetteurs individuellement et abordent également des thématiques sectorielles, pays ou en lien avec l'environnement économique ainsi que les points d'attention identifiés. Ces revues de portefeuille permettent une gestion active de ce risque : si nécessaire, un émetteur peut être mis sous surveillance (liste des émetteurs sur lesquels il est interdit d'investir) ou faire l'objet d'un programme de cessions pour risques.

C.2.2.3 Risque actifs de diversification

Des limites sont fixées globalement aux investissements de diversification et individuellement à chaque classe d'actifs (actions, immobilier, *private equity* et infrastructures, gestion alternative).

Ces actifs, s'ils sont susceptibles de procurer une rentabilité supérieure et d'apporter de la décorrélation, induisent un risque de valorisation et de provisionnement comptable (provision pour dépréciation durable), avec impact éventuel sur la rémunération des assurés. Ils sont donc contraints à la fois au niveau de leur part dans le portefeuille total et au niveau de leur volatilité.

C.2.3 Concentration

Le risque de concentration est maîtrisé par différents jeux de limites, calibrées selon la nature de la contrepartie :

- ▶ pour les souverains et assimilés, le groupe Crédit Agricole Assurances prend en compte le poids de la dette dans le PIB et la notation pays ;
- ▶ pour les financières ou industrielles, le Groupe module les limites en fonction de la notation et les complète par une approche groupe émetteur ;
- ▶ pour le groupe Crédit Agricole, la mesure de l'exposition inclut par prudence une quote-part des unités de compte obligataires, afin d'intégrer le risque potentiel de portage en cas de vague de rachats.

La consommation de ces limites est suivie mensuellement, afin d'informer, au niveau hiérarchique approprié, les mesures de régularisation en cas de dépassement.

Compte tenu de ces mesures de gestion, l'exposition aux risques de concentration est relativement faible.

Hormis les obligations d'Etat françaises, espagnoles et italiennes, le groupe Crédit Agricole représente la deuxième concentration de Crédit Agricole Assurances à 2,0% des engagements réglementés, après la Banque Européenne d'Investissement.

Les investissements en actifs de diversification satisfont également à des règles de concentration unitaire et au sein d'une catégorie (poids des dix premières expositions « top 10 » par exemple pour l'immobilier physique).

C.2.4 Sensibilités

Des scénarios de stress relatifs aux risques financiers sont établis dans le cadre de l'ORSA et fournissent une vision prospective, sur l'horizon de projection, des indicateurs de solvabilité, en intégrant les hypothèses de ces scénarios, en matière notamment de distribution de dividende et de financement et en adaptant la collecte assurance-vie au comportement probable des assurés dans chacun des scénarios.

Lors de l'ORSA 2023, les scénarios de stress choisis, en lien avec le profil de risque du groupe Crédit Agricole Assurances, ont considéré les approches suivantes :

- ▶ une croissance mesurée, un maintien d'une inflation forte (sans choc prolongé) et un régime de taux élevés ;
- ▶ une forte baisse des actifs risqués dans un contexte de taux sous tension ;
- ▶ une situation de taux durablement bas et d'inflation forte, sans écartement des spreads ;
- ▶ une hausse des taux conjointe à une baisse des marchés boursiers, un écartement des spreads et un stress sur l'inflation.

Crédit Agricole Assurances n'intègre pas de scénario Groupe « Risque de changement climatique » dans ses évaluations prospectives.

En effet :

- ▶ L'exercice pilote ACPR fait ressortir des impacts mesurés pour Crédit Agricole Assurances ; une hausse des taux conjointe à une baisse des marchés boursiers, un écartement des spreads et un stress sur l'inflation.
- ▶ Les risques climatiques sont susceptibles d'avoir des effets significatifs sur un horizon long terme (2030 - 2050) qui dépasse l'horizon ORSA

Les indicateurs se maintiennent à l'horizon de l'exercice ORSA mais se dégradent fortement en cas de crise économique ou de hausse plus marquée des taux.

Des analyses de sensibilités financières ont été également réalisées sur le ratio de solvabilité au 31 décembre 2023. Elles ont porté sur les principaux facteurs de risque pris isolément (actions, taux, spread), puis combinés.

Les hypothèses retenues sont décrites ci-après :

C.2.4.1 Sensibilités financières « stand-alone »

	Chocs retenus
Actions	(25)%
Hausse des taux	+ 50 bps et + 100 bps
Baisse des taux	- 50 bps
Hausse des spreads govies	+ 75 bps
Hausse des spreads corporates	+ 75 bps
Volatilité des taux	Variable en fonction de la maturité
Volatilité des actions	Variable en fonction de la maturité

C.2.4.2 Sensibilité financière combinée

	Chocs retenus
Hausse des taux	- 50 bps
Baisse des actions	- 25 %
Baisse de l'immobilier	- 10 %

Le ratio de solvabilité du groupe Crédit Agricole Assurances est sensible aux évolutions de taux, avec une dégradation en cas de hausse des taux. Il est également sensible à une baisse des actions et à un écartement des spreads. Le stress le plus pénalisant hors effets combinés est l'écartement des spreads souverains, il est à noter que le ratio de solvabilité respecte toujours le seuil réglementaire.

C.3 RISQUE DE CRÉDIT

C.3.1 Exposition aux risques

Le risque de défaut des contreparties constitue un risque mineur pour le groupe Crédit Agricole Assurances puisqu'il représente 1% de l'exposition aux risques fin 2023. L'exposition peut provenir :

- ▶ des contreparties financières sur les instruments financiers à terme (défaut de la contrepartie à honorer ses engagements) utilisés en couverture ou sur les dépôts / liquidités en banque (défaut de la banque gestionnaire du compte de dépôt à honorer ses engagements) ;
- ▶ des contreparties de réassurance (défaillance d'un réassureur qui ne lui permettrait plus de prendre en charge une part du montant de sinistres qui lui revient) ;
- ▶ des garanties reçues.

C.3.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque

C.3.2.1 Contreparties financières

Les liquidités ne sont généralement pas laissées sur les comptes courants mais placées en OPCVM monétaires.

Les opérations de dérivés sur un marché de gré à gré, utilisées notamment dans le cadre d'une couverture prudente du risque de taux, tant à la hausse (portefeuille de *caps*) qu'à la baisse (*floors*, *swaps*, *swaptions*...), sont réalisées avec des contreparties sélectionnées pour la qualité de leur crédit. Comme ces opérations sont assorties de contrats de collatéral, avec des appels de marge quotidiens, le risque de contrepartie résiduel est marginal.

C.3.2.2 Contreparties réassurance

La maîtrise du risque de défaut des réassureurs repose sur des normes internes Groupe, à savoir :

- ▶ en premier lieu, la contractualisation avec des réassureurs satisfaisant à un critère de solidité financière minimum (A-), dont le respect est suivi tout au long de la relation ;
- ▶ des règles de dispersion des réassureurs (par traité) et de limitation de la concentration des primes cédées à un même réassureur, définies par chacune des compagnies qui en assure le suivi. Le Groupe surveille la concentration des primes cédées globalement, par réassureur ;
- ▶ une sécurisation des provisions cédées grâce à des clauses standards de nantissement.

C.3.3 Principales concentrations

Les opérations sur instruments dérivés du groupe Crédit Agricole Assurances en portefeuille à fin 2023 ont été traitées avec une vingtaine de contreparties.

En matière de contrepartie de réassurance, hors réassurance interne, la plus forte concentration d'un réassureur représente environ 15% du total des primes cédées à la réassurance. Les cinq réassureurs externes les plus représentés comptent au total environ 54% des primes réassurées.

C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

C.4.1 Exposition aux risques

Les compagnies doivent être en mesure de couvrir leurs passifs exigibles (notamment les rachats et les décès, pour l'assurance-vie). Le risque provient de l'éventualité d'avoir à concrétiser des moins-values pour y faire face (conditions défavorables de marché, choc de prestations).

C.4.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque

D'une part, la liquidité est un critère de sélection des investissements : majorité de titres cotés sur des marchés réglementés, limitation des actifs par nature moins liquides comme, par exemple, l'immobilier physique, le *private equity*, les obligations non notées, les titres de participation, la gestion alternative.

D'autre part, des dispositifs de gestion de la liquidité, harmonisés au niveau du groupe, sont définis par les compagnies, dans le cadre de leur gestion actif / passif, avec des indicateurs adaptés aux différents horizons (court terme, moyen terme, long terme). Pour les compagnies vie, le risque de liquidité est maîtrisé et encadré à partir de trois dispositifs :

- ▶ liquidité à long terme : suivi et limitation des *gaps* annuels de trésorerie, estimés sur le portefeuille en *run-off*, de manière à assurer la congruence entre les échéances à l'actif et les échéanciers des engagements au passif, à la fois en régime normal et en environnement stressé (vague de rachats / décès) ;
- ▶ liquidité à moyen terme : calcul d'un indicateur dit « taux de réactivité à 2 ans », qui mesure la capacité à mobiliser des actifs courts ou à taux variable en limitant les impacts en termes de perte en capital. Cet indicateur est comparé à un seuil minimum défini par chacune des compagnies pour être en mesure d'absorber une vague de rachats. Face au risque de rachats massifs en cas de forte hausse des taux, Crédit Agricole Assurances utilise également un Indicateur de Surveillance de la Liquidité (ISL) : il mesure en stress la liquidité à horizon un an avec des hypothèses sur l'actif qui sont celles d'un scénario de crise systémique et globale et, sur le passif, correspondent aux paramètres définis par le modèle standard Solvabilité 2 (pilier 1) et également utilisés par Crédit Agricole Assurances dans ses scénarios ORSA (pilier 2) ;
- ▶ liquidité à court terme : en cas d'incertitude sur la collecte nette, fixation de montants minimum de liquidités à une semaine et à un mois, avec un suivi journalier des rachats. Crédit Agricole Assurances dispose également d'un plan de gestion de crise de rachats.

Des mécanismes de gestion temporaire de la liquidité, en cas de situation exceptionnelle où les marchés seraient indisponibles, ont été également testés (test du circuit de liquéfaction des réserves pour Predica avec possibilité de mettre en pension des titres jusqu'à la BCE via Crédit Agricole S.A.).

Les compagnies vie analysent leurs *gaps* de trésorerie afin d'identifier les éventuelles maturités à privilégier ou au contraire à éviter (excédent de tombées, avec risque de taux lors du emploi). Elles suivent, via leur tableau de bord, leur ratio de réactivité et leur indicateur de surveillance de la liquidité, comparés aux seuils qu'elles se sont fixés. Elles surveillent également régulièrement les taux de rachat et les arbitrages entre le fonds euro et les unités de compte, de manière à mettre en place, en cas de stress avéré, un suivi à fréquence rapprochée.

Les compagnies non-vie conservent des liquidités dans des proportions dimensionnées pour répondre à un choc de passif, tenant compte de leur programme de réassurance.

C.4.3 Sensibilités

Les principales compagnies vie réalisent des stress visant à :

- ▶ simuler une crise de confiance dans un environnement perturbé (choc de rachats sur les provisions mathématiques des contrats qualifiés de moins stables associé à une décote des actifs, fonction de la nature, du *rating* et de la maturité du titre et à un temps de liquéfaction compris entre 1 et 6 mois) ;
- ▶ appréhender alors la résilience en termes de liquidité.

C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

C.5.1 Exposition aux risques

Le besoin en capital au titre du risque opérationnel s'établit à 1 247 millions d'euros fin 2023.

Les thématiques de risques récurrentes les plus sensibles concernent les dysfonctionnements de l'activité et des systèmes, ainsi que la mauvaise exécution ou gestion des processus (traitement informatique de la gestion des unités de compte notamment).

Les dysfonctionnements informatiques, qui peuvent avoir des conséquences sur les délais de traitements et altérer des données sont généralement difficiles à valoriser. Une attention particulière est aussi portée à la sécurité des biens et des personnes.

Les risques de non-conformité constituent également un enjeu majeur, compte tenu des sanctions auxquelles ils peuvent exposer le Groupe ainsi que du risque de réputation qu'ils peuvent lui faire courir. Ils portent principalement sur :

- ▶ la relation avec les clients, dans un contexte marqué par le renforcement de la réglementation (Directive sur la distribution de l'assurance, General Data Protection Regulation, loi Sapin 2). Dans ce domaine, le groupe Crédit Agricole Assurances est vigilant à la bonne maîtrise de la distribution de ses produits par ses réseaux (Caisses Régionales, LCL, notamment) ;
- ▶ la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- ▶ la réglementation relative aux sanctions internationales ;
- ▶ le respect de la réglementation relative aux opérations de marché, pour ses investissements en direct (notamment franchissements de seuils et prévention des abus de marché...).

C.5.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque

Le groupe Crédit Agricole Assurances et ses filiales ont mis en place un dispositif de surveillance des risques opérationnels comprenant :

- ▶ une cartographie des processus exposés aux risques, réactualisée périodiquement pour intégrer les évolutions d'organisation, les nouvelles activités, voire les évolutions du coût du risque et les conclusions des missions d'audit ;
- ▶ une collecte des incidents et pertes opérationnelles ;
- ▶ un dispositif de surveillance et d'alerte. Les risques considérés comme significatifs après prise en compte des éléments de maîtrise font l'objet de plan d'actions.

Crédit Agricole Assurances applique la politique générale de maîtrise des risques du système d'information du groupe Crédit Agricole. Pour couvrir l'indisponibilité des systèmes d'information, des sites opérationnels et du personnel, le Groupe et ses filiales ont établi leur plan de continuité de l'activité, centré sur les activités essentielles. Il répond aux normes du groupe Crédit Agricole : un plan de repli utilisateurs (du télétravail et la mise en place d'un stock stratégique de postes de travail de secours), un plan de secours informatique s'appuyant sur l'environnement d'exploitation et de production informatique mutualisé (site de Greenfield). Tant le plan de repli utilisateurs que le plan de secours informatique, sont testés chaque année.

La sécurité des systèmes d'information, pour sa part, repose sur les politiques de sécurité du groupe Crédit Agricole S.A. Le programme triennal de chantiers CyberSécurité (dont un programme habilitation, tests d'intrusion, déploiement des scénarios d'indisponibilité massive logique du SI et des postes de travail) a été mis en place pour lutter contre les menaces de cyber-attaque est en cours et il est revu de manière pluriannuel. Le règlement européen DORA (Digital Operational Resilience Act) a fait l'objet d'une analyse d'impact et amené à la création d'un programme de mise en œuvre pour le 17 janvier 2025. Parallèlement des actions de sensibilisation des collaborateurs sont déployées régulièrement. En 2023, aucune cyberattaque réussie chez Crédit Agricole Assurances n'a eu lieu.

Le dispositif de Conformité mis en place au sein du groupe Crédit Agricole Assurances et de ses entités, incluant des Comités Nouvelles Activités - Nouveaux Produits (Comités NAP), permet de sécuriser les risques de non-conformité. Des instances de coordination concourent au renforcement du pilotage.

Le groupe Crédit Agricole Assurances coordonne également des projets réglementaires ainsi que des thématiques relevant du périmètre de la conformité et de la sécurité financière, le traitement des contrats dénoués non réglés ou encore le projet de remédiation relatif aux sanctions internationales (OFAC).

C.5.3 Sensibilités

Il n'existe pas de démarche par sensibilité au sein du groupe Crédit Agricole Assurances pour les risques opérationnels.

Les impacts des risques opérationnels sont mesurés en termes d'image ou d'impacts financiers, à travers la cartographie des risques opérationnels. Celle-ci permet d'identifier les processus critiques, porteurs de risques importants, et les plans d'actions nécessaires pour en améliorer la maîtrise.

C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS

C.6.1 Exposition aux risques

C.6.1.1 Risque de réputation

Compte tenu de son modèle de distribution, qui s'appuie essentiellement sur les réseaux bancaires du groupe Crédit Agricole et malgré le développement des canaux alternatifs, tout facteur affectant la position concurrentielle, la réputation (produits lancés, commercialisation) ou la qualité de crédit des banques du groupe Crédit Agricole pourrait avoir une incidence sur les résultats du groupe Crédit Agricole Assurances.

C.6.1.2 Risque d'évolution de l'environnement légal

L'assurance étant une activité réglementée, elle peut être fortement impactée par des changements de normes inhérents aux évolutions juridiques et de l'environnement légal dans lequel opèrent les compagnies.

Au cours de l'année 2024, les sociétés d'assurances devront notamment être attentives aux évolutions réglementaires suivantes :

- ▶ Le règlement DORA (*Digital Operational Resilience Act*) sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier, entré en vigueur le 16 janvier 2023 et qui s'appliquera le 17 janvier 2025 ;
- ▶ La *Retail Investment Strategy* (RIS), adoptée en mai 2022 par la Commission européenne, et qui poursuit son processus législatif, et les possibles évolutions en lien avec les travaux autour de la *Value for money* ;
- ▶ La directive européenne CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*), applicable à partir du 1^{er} janvier 2024, fixant de nouvelles normes et obligations de reporting extra-financier ;
- ▶ Le nouveau référentiel du label Investissement socialement responsable (ISR) entrant en application à partir du 1^{er} mars 2024 ;
- ▶ Le projet de règlement européen *Financial Data Access* (Fida) ouvrant davantage l'accès aux données financières ;
- ▶ Les notices Solvabilité 2 publiées par l'ACPR en décembre 2023 et la révision de Solvabilité 2 en cours au niveau européen ;
- ▶ Le règlement européen sur l'intelligence artificielle (*AI Act*) ayant fait l'objet d'un accord de principe le 8 décembre 2023 et dont les mesures techniques sont attendues.

C.6.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque

C.6.2.1 Risque de réputation

Le groupe Crédit Agricole Assurances sécurise la création des nouveaux produits avec la tenue systématique de comités nouvelles activités et nouveaux produits, qui examinent les documents contractuels et commerciaux, les bagages de formation et outils d'aide à la vente destinés aux distributeurs. Les réseaux de distribution sont accompagnés à travers des actions de formation et le groupe Crédit Agricole Assurances a déployé en France une démarche de contrôle assurance (vie et non-vie) au sein des banques distributrices LCL et des Caisses régionales pour avoir un dispositif homogène dans la maîtrise de la commercialisation.

Les actions de prévention en matière de réputation et d'image intègrent également des procédures de gestion des relations avec les tiers, notamment avec la presse. Une veille destinée à détecter l'émergence du risque est également maintenue (presse, médias, réseaux sociaux, comparateurs, forums...) afin d'être en mesure d'organiser une réponse appropriée si nécessaire.

C.6.2.2 Risque d'évolution de l'environnement réglementaire

Les changements de normes du fait d'évolutions de l'environnement légal ou réglementaire dans lequel opèrent les compagnies d'assurance constituent une source de risques.

Une veille a été mise en place, articulée autour de plusieurs dispositifs complémentaires :

- ▶ une veille juridico-réglementaire assurée par les Affaires Publiques ;
- ▶ une veille prudentielle réalisée par la Direction Financière ;
- ▶ une veille réglementaire, portant tant sur les missions des superviseurs ou les échanges avec eux, que sur les publications. Elle est réalisée par la Direction des Risques en coordination avec les Directions de la vérification de la Conformité, de l'Audit et de la Fonction Actuarielle et fait l'objet d'une information mensuelle auprès de la Direction générale.



C

PROFIL DE RISQUE

C.7 AUTRES INFORMATIONS

Néant.



D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Principes généraux de valorisation

Le bilan prudentiel du Groupe Crédit Agricole Assurances est arrêté au 31 décembre et est établi en conformité avec la réglementation Solvabilité 2. Le principe général de valorisation du bilan prudentiel, fixé par l'article 75 de la Directive Solvabilité 2, est celui d'une évaluation économique des actifs et des passifs :

- ▶ les actifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ;
- ▶ les passifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ; ces passifs ne sont pas ajustés au titre de la qualité de crédit propre.

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2023 et telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les bases, méthodes et principales hypothèses utilisées pour la valorisation des actifs, des provisions techniques et des autres passifs dans les états financiers consolidés du Groupe sont détaillées dans la note 1 « Principes et méthodes applicables dans le Groupe Crédit Agricole Assurances, jugements et estimations utilisés » de la partie 6 « Comptes consolidés au 31 décembre 2023 » du Document d'Enregistrement Universel de Crédit Agricole Assurances.

Crédit Agricole Assurances s'appuie sur les normes IFRS pour la valorisation à des fins de solvabilité des actifs et des passifs autres que les provisions techniques, dans la mesure où ces normes sont conformes aux principes de valorisation de Solvabilité 2.

Les principaux ajustements opérés dans le bilan prudentiel par rapport aux états financiers établis en normes IFRS sont :

- ▶ les différences de périmètre de consolidation entre les états financiers IFRS et le bilan prudentiel ;
- ▶ l'élimination de certains actifs incorporels ;
- ▶ la réévaluation des actifs qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur dans les états financiers IFRS ;
- ▶ l'évaluation des provisions techniques (remplacement de la valeur comptable des actifs et passifs liés aux contrats d'assurance et de réassurance en normes IFRS par la meilleure estimation et la marge de risque) ;
- ▶ le reclassement et la réévaluation des dettes financières, dont les dettes subordonnées ;
- ▶ les impacts fiscaux relatifs aux ajustements ci-dessus.

Les principes et méthodes de valorisation des principaux postes du bilan prudentiel sont exposés ci-dessous. La différence entre la valorisation des actifs et des passifs (incluant les provisions techniques) à des fins de solvabilité correspond aux fonds propres, qui sont présentés de manière détaillée en section E.

Règles et méthodes de consolidation

Aux fins de la préparation du bilan prudentiel, la première méthode (méthode fondée sur la consolidation comptable) a été retenue pour la consolidation des données relatives aux entités dans le périmètre du Groupe. Les modalités de cette méthode sont les suivantes :

- ▶ la consolidation intégrale des données de toutes les entreprises d'assurance et de réassurance, les sociétés holding d'assurance, les compagnies financières holding mixtes et les entreprises de services auxiliaires qui sont des filiales, ainsi que les véhicules de titrisation auxquels le risque a été transféré et qui n'ont pas été exclus du calcul de solvabilité du Groupe ;
- ▶ la consolidation proportionnelle des données des entreprises d'assurance et de réassurance, des sociétés holding d'assurance, des compagnies financières holding mixtes et des entreprises de services auxiliaires gérées par une entreprise filiale, en collaboration avec une ou plusieurs entreprises filiales, lorsque la responsabilité de ces entreprises est limitée à la part du capital qu'elles détiennent ;
- ▶ sur la base de la méthode de la mise en équivalence corrigée, pour les données relatives à toutes les participations dans des entreprises d'assurance et de réassurance liées, des sociétés holding d'assurance et des compagnies financières holding mixtes qui ne sont pas des filiales et qui ne sont pas couvertes par les points précédents ;
- ▶ la part proportionnelle des fonds propres des entreprises, calculée sur la base des règles sectorielles, par rapport aux participations dans des entreprises liées qui sont des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des établissements financiers, des gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, des sociétés de gestion d'OPCVM, des institutions de retraite professionnelle ou des entreprises non réglementées exerçant des activités financières ;
- ▶ sur la base de la hiérarchie des méthodes de valorisation décrite dans l'article 13 du Règlement délégué, pour les données de toutes les autres entités non couvertes par les points précédents.

Les données consolidées sont retraitées afin d'éliminer les transactions intragroupes.

Opérations en devises

À la date d'arrêt, les actifs et les passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement de l'entité.



Les bilans des filiales étrangères concernées sont convertis en euro, monnaie de présentation du Groupe, au cours de clôture.

Compensation des actifs et des passifs

Le Groupe compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et le passif simultanément.

Utilisation de jugements et estimations dans la préparation du bilan prudentiel

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers et du bilan prudentiel exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- ▶ les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- ▶ les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- ▶ la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- ▶ les modifications de la réglementation ou de la législation ;
- ▶ le comportement des assurés ;
- ▶ les changements démographiques.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- ▶ les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- ▶ les provisions techniques ;
- ▶ les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- ▶ les plans de stock-options ;
- ▶ les provisions ;
- ▶ les actifs d'impôts différés.

D.1 ACTIFS

Tableau comparant la valorisation des actifs dans les états financiers et la valorisation des actifs à des fins de solvabilité

(en millions d'euros)	31/12/2023	
	Valeur IFRS	Valeur S2
Goodwill	872	-
Frais d'acquisition différés	-	-
Immobilisations incorporelles	313	-
Actifs d'impôts différés	903	5
Excédent du régime de retraite	-	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	262	206
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	312 254	283 545
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	10 659	9 179
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	20 547	24 931
Actions	23 098	4 124
Obligations	192 114	179 889
Organismes de placement collectif	64 965	64 651
Produits dérivés	852	752
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	19	19
Autres investissements	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de comptes et indexés	94 362	89 142
Prêts et prêts hypothécaires	2 315	728
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	1 036	1 306
Non-vie et santé similaire à la non-vie	878	755
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	158	551
Vie UC et indexés	-	-
Dépôts auprès des cédantes	-	342
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	7	2 506
Créances nées d'opérations de réassurance	1	273
Autres créances (hors assurance)	1 200	789
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-
Eléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 662	1 009
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	18	35
Total de l'actif	415 206	379 888

Les principales différences entre le bilan IFRS et le bilan prudentiel au 31 décembre 2023, d'un montant de -35 316 millions d'euros sur le total bilan, s'expliquent principalement par :

- ▶ la divergence de périmètre de consolidation entre les comptes statutaires et prudentiels :
 - Crédit Agricole Assurances Retraite pour -22 657 millions d'euros
 - CA Life Japan pour -1 512 millions d'euros
- ▶ la déconsolidation des minoritaires relative au portefeuille " Actions " pour -12 253 millions d'euros ;
- ▶ le retraitement normatif correspondant à l'élimination des incorporels pour -1 134 millions d'euros (goodwill (-872 millions d'euros), logiciels (-262 millions d'euros)) ;
- ▶ le reclassement des rubriques dites de bas de bilan, impactant les provisions techniques sous IFRS17, dans leurs rubriques d'origine : +3 850 millions d'euros.



D.1.1 Actifs incorporels et frais différés

Les immobilisations incorporelles sont des actifs identifiables non monétaires et sans substance physique. Un actif est considéré comme identifiable s'il peut être vendu ou transféré séparément, ou bien s'il a pour origine des droits contractuels ou d'autres droits juridiques. Les principales immobilisations incorporelles comptabilisées dans les états financiers IFRS sont les logiciels et les écarts d'acquisition.

Les écarts d'acquisition (*goodwills*) sont valorisés à zéro dans le bilan prudentiel.

Les actifs incorporels (hors *goodwills*) peuvent être reconnus dans le bilan prudentiel pour une valeur non nulle s'ils peuvent être vendus séparément et qu'il peut être démontré qu'il existe pour ces actifs ou des actifs analogues un prix coté sur un marché actif.

Dans ce cas uniquement, ils sont évalués à leur juste valeur dans le bilan prudentiel.

Ainsi, les logiciels développés pour les besoins propres de la société ont une valeur nulle dans le bilan prudentiel, ne faisant pas l'objet de cotation sur un marché actif.

D.1.2 Actifs d'impôts différés

Les principes de comptabilisation et d'évaluation des impôts différés dans le bilan prudentiel sont similaires à ceux retenus dans les états financiers IFRS en application de la norme IAS 12. Les différences entre les soldes figurant dans le bilan prudentiel et le bilan IFRS proviennent des différences dans les principes d'évaluation des actifs et passifs sur lesquels sont calculés ces impôts différés.

La valorisation des impôts différés dans le bilan prudentiel se fait selon une approche bilancielle en comparant la valeur des actifs et passifs dans le bilan prudentiel avec leur valeur fiscale. Les impôts différés comptabilisés dans le bilan prudentiel résultent :

- ▶ de différences temporelles (notamment liées à l'application de la juste valeur) entre la valeur prudentielle et la valeur fiscale des actifs et passifs ;
- ▶ des crédits d'impôts et déficits reportables non utilisés, le cas échéant.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs (autres que ceux déjà pris en compte par ailleurs dans le bilan prudentiel), sur lesquels ces différences temporelles déductibles, pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés, seront disponibles.

Les impôts différés actifs d'une entité ne peuvent pas bénéficier aux autres entités du Groupe Crédit Agricole Assurances.

D.1.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles détenues pour usage propre correspondent à des actifs physiques que l'entreprise entend utiliser au-delà de la clôture de l'exercice comptable en cours et qui sont destinées :

- ▶ soit à être utilisées par l'entreprise dans la production ou la fourniture de biens ou de services ;
- ▶ soit à être louées à des tiers ;
- ▶ soit à des fins de gestion interne.

La majorité des immobilisations corporelles correspondent à l'immobilier d'exploitation, qui est constitué des terrains, immeubles et agencements utilisés par la Société dans le cadre de son activité.

Dans le bilan IFRS, les immeubles d'exploitation sont comptabilisés au coût amorti.

Pour les besoins du bilan prudentiel, les immeubles d'exploitation sont réévalués à leur juste valeur. Celle-ci correspond à une valeur vénale établie sur la base d'une évaluation quinquennale mise à jour annuellement.

D.1.4 Instruments financiers

Les investissements sont présentés par nature dans le bilan prudentiel (immobilier de placement, actions, obligations, fonds d'investissement, prêts, actifs en représentation des contrats en unités de compte...).

Dans le bilan IFRS, les instruments financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- ▶ actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- ▶ actifs financiers au coût amorti ;
- ▶ actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

Les critères de classement et d'évaluation des instruments financiers dans le bilan IFRS dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- ▶ d'instrument de dette (i.e. prêts et titres à revenu fixe ou déterminable) ; ou
- ▶ d'instrument de capitaux propres (i.e. actions).

Afin de répondre aux principes prudentiels de valorisation, les retraitements suivants sont apportés, en fonction de la classification des actifs financiers retenue pour les états financiers consolidés en normes IFRS :

- ▶ actifs évalués à la juste valeur dans le bilan IFRS : pas de retraitement pour ces actifs, qui sont déjà évalués à la juste valeur ;
- ▶ actifs évalués au coût amorti dans le bilan IFRS : ces actifs sont réévalués à leur valeur économique.

D.1.4.1 Hiérarchie de juste valeur

Le Groupe Crédit Agricole Assurances utilise, pour l'évaluation des instruments financiers à des fins de solvabilité, la hiérarchie de juste valeur établie par la norme IFRS 13, cette dernière étant conforme à la réglementation Solvabilité 2.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de *spreads* de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de données observables ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- ▶ des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- ▶ des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- ▶ des instruments réalisés sur un marché réglementé pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- ▶ des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- ▶ des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

D.1.4.2 Immobilier de placement

L'immobilier de placement, par opposition à l'immobilier d'exploitation, est détenu par l'entreprise afin de lui apporter un certain rendement et une plus-value au moment de sa revente.

Dans le bilan IFRS, les immeubles de placement sont comptabilisés majoritairement à la juste valeur (pour les immeubles en face de contrats d'assurance avec éléments de participation directe). Les autres immeubles sont évalués au coût amorti.

Pour les besoins du bilan prudentiel, ces derniers sont réévalués à la juste valeur. Celle-ci correspond à une valeur vénale établie sur la base d'une évaluation quinquennale et mise à jour annuelle.

D.1.4.3 Cas particulier des participations

Dans le bilan IFRS, les participations peuvent être évaluées à la juste valeur ou selon la méthode de la mise en équivalence.

Dans le bilan prudentiel, ces participations sont évaluées :

- ▶ dans les entreprises d'assurance et de réassurance qui ne sont pas des entreprises filiales, selon la méthode de la mise en équivalence corrigée, consistant à valoriser la participation sur la base de l'excédent des actifs par rapport aux passifs évalués selon les principes de Solvabilité 2 ;
- ▶ dans les établissements de crédit, les entreprises d'investissement, les établissements financiers, les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, les sociétés de gestion d'OPCVM, les institutions de retraite professionnelle, les entreprises non réglementées exerçant des activités financières, sur la base de la part proportionnelle des fonds propres calculée selon les règles sectorielles ;
- ▶ dans les entreprises autres que celles citées ci-dessus, sur la base de la hiérarchie des méthodes de valorisation décrite dans l'article 13 du Règlement délégué.

D.1.4.4 Pensions et prêts de titres

En termes de principes de valorisation et de comptabilisation, les titres mis en pension ou prêtés font l'objet d'un traitement similaire à celui appliqué dans les états financiers IFRS.

Les titres prêtés ou mis en pension restent comptabilisés dans le bilan prudentiel. Les fonds reçus en contrepartie de la mise en pension de titres sont enregistrés en dettes en contrepartie de la trésorerie reçue.

En revanche, les titres empruntés ou pris en pension ne figurent pas dans le bilan prudentiel. Les fonds versés en contrepartie de la prise en pension sont comptabilisés en créances en contrepartie de la trésorerie versée.

D.1.5 Placement en représentation des contrats en unités de compte

Dans le bilan IFRS, les actifs représentatifs de contrats dont le risque de placement est supporté par les assurés (contrats en unités de compte) sont évalués à la juste valeur par résultat.

Pour ces actifs, les mêmes principes d'évaluation s'appliquent dans le bilan prudentiel.



D.1.6 Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance (provisions techniques cédées)

Les règles de valorisation des provisions techniques cédées suivent les mêmes principes que ceux énoncés pour les provisions techniques brutes, présentés dans la partie D.2.5 sur les provisions techniques ci-dessous.

Les flux de trésorerie futurs cédés sont calculés dans les limites des contrats d'assurance auxquels ils se rapportent.

Lorsqu'un dépôt a été effectué pour les flux de trésorerie, les montants cédés sont ajustés en conséquence pour éviter un double comptage des actifs et des passifs se rapportant au dépôt.

Les flux de trésorerie futurs cédés sont calculés séparément pour les provisions pour primes et les provisions pour sinistres à payer.

D.1.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la caisse, les soldes débiteurs des comptes courants bancaires et les dépôts à court terme.

Dans le bilan IFRS, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont comptabilisés au coût. Dans le bilan prudentiel, ils sont évalués à la juste valeur.

En pratique, compte tenu du caractère de court terme de ces instruments, la juste valeur de ces actifs est très proche de leur valeur au coût. Aucune réévaluation n'est donc effectuée entre le bilan IFRS et le bilan prudentiel.

D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

D.2.1 Synthèse des provisions techniques

Le tableau ci-après présente une décomposition de la meilleure estimation et la marge de risque, ainsi qu'une comparaison du total des provisions techniques avec le total IFRS de la valeur comptable des actifs et des passifs relatifs aux contrats d'assurance dans le périmètre non-vie, vie, santé et UC et indexés.

Synthèse de la valorisation des provisions techniques

(en millions d'euros)	31/12/2023					Total
	Non-vie (hors santé)	Santé (similaire à la non-vie)	Santé (similaire à la vie)	Vie (hors santé / UC et indexés)	UC et indexés	
BEL Brut	5 613	1 477	2 382	211 393	84 559	305 424
BEL Cédé	701	54	428	124	-	1 306
BEL Net	4 912	1 423	1 955	211 269	84 559	304 118
Marge de risque	292	133	385	3 625	1 480	5 914
Total Provisions techniques S2	5 905	1 610	2 767	215 017	86 039	311 338
Total des actifs et passifs IFRS relatifs aux contrats d'assurance	4 589	1 796	2 782	246 320	96 178	351 666

Pour l'année 2023, la différence entre le bilan IFRS et le bilan prudentiel s'explique principalement par :

- ▶ la revalorisation des provisions techniques pour -18 878 millions d'euros ;
- ▶ la divergence de périmètre de consolidation entre les comptes statutaires et prudentiels :
 - Crédit agricole Assurances Retraite pour -20 663 millions d'euros
 - CA Life Japan pour -1 449 millions d'euros
- ▶ L'application de la norme IFRS 17 concernant la comptabilisation des comptes de bas de bilan au sein du *Best Estimate* (ce qui n'est pas le cas sous S2) pour +777 millions d'euros, dont +1 549 millions d'euros en non-vie (hors santé).



D.2.2 Principes de valorisation des provisions techniques à des fins de solvabilité

La valeur des provisions techniques sous Solvabilité 2 correspond à la somme de la meilleure estimation (« BE » ou *Best Estimate*) des engagements et de la marge de risque (« RM » ou *Risk Margin*).

La meilleure estimation représente la moyenne pondérée par leur probabilité des valeurs actuelles des flux de trésorerie futurs et est calculée :

- ▶ en cohérence avec les informations de marché disponibles à la date de l'évaluation, en utilisant la courbe de taux sans risque adéquate ;
- ▶ en adoptant une approche objective et fiable et ;
- ▶ en respectant le cadre réglementaire en vigueur localement.

Les meilleures estimations sont calculées brutes de réassurance, sans déduction des montants cédés aux réassureurs ; les meilleures estimations des engagements cédés sont valorisées séparément.

La marge de risque correspond à un montant de provision complémentaire à la meilleure estimation, calculé de telle sorte que le montant total de provision inscrit au bilan corresponde à celui qu'exigerait un assureur sans portefeuille existant pour honorer les engagements à la charge de Crédit Agricole Assurances. La marge de risque est calculée directement nette de réassurance.

Toutefois, certaines provisions sont évaluées comme un tout, sans identification de la meilleure estimation et de la marge de risque. Le montant de ces provisions n'est pas significatif.

D.2.3 Segmentation

La valorisation des provisions techniques repose sur l'assignation d'un engagement d'assurance à une ligne d'activité qui reflète la nature des risques relatifs à cet engagement. La forme juridique de l'engagement n'est pas nécessairement déterminante pour la nature du risque.

Par ailleurs, si une police couvre des engagements d'assurance sur plusieurs lignes d'activité, l'assignation à chaque ligne d'activité n'est pas requise si une seule des lignes d'activité est matérielle.

Dans le cadre de la segmentation de leurs engagements d'assurance, les filiales du Groupe Crédit Agricole Assurances regroupent les contrats par catégorie homogène, permettant ainsi de refléter les risques des contrats individuels : cela conduit à une représentation des engagements similaire à celle obtenue dans le cadre d'une estimation contrat par contrat.

D.2.4 Comptabilisation initiale

Pour le calcul de la meilleure estimation et de la marge de risque, les engagements sont comptabilisés à la date à laquelle le Groupe devient partie au contrat qui génère l'engagement ou à laquelle la couverture d'assurance ou de réassurance commence, la première de ces deux dates étant retenue.

D.2.5 Principes généraux d'évaluation de la meilleure estimation (BE)

D.2.5.1 Évaluation - Flux de trésorerie

La meilleure estimation brute de réassurance est calculée comme la moyenne pondérée par leur probabilité des valeurs actuelles des flux de trésorerie futurs des prestations envers les assurés et des frais de gestion encourus pour l'administration de ces engagements jusqu'à leur terme, diminués des primes à recevoir au titre des contrats en portefeuille et des éventuels recours.

La projection des flux de trésorerie intègre des hypothèses sur le comportement des assurés et les décisions de gestion de la direction. Ces hypothèses portent notamment sur les rachats, la politique de participation aux bénéficiaires, la politique d'allocation d'actifs.

D.2.5.2 Évaluation - Granularité des projections

Les contrats sont analysés sur une base unitaire puis regroupés, pour les modélisations, en groupes de risques homogènes qui reflètent de manière appropriée les risques de chacun des contrats inclus dans ces groupes.

Les groupes de risques définis pour l'évaluation des provisions techniques sont homogènes sur la base notamment des critères suivants :

- ▶ la nature de la garantie ;
- ▶ la base temporelle de la garantie (par exemple, gestion en base survenance/déclaration) ;
- ▶ le type d'activité (affaires directes de l'entité, acceptations, ...) ;
- ▶ les devises de règlement des sinistres ;
- ▶ le type de sortie des sinistres (rentes...).

Les groupes de risques homogènes sont définis au niveau des entités.

D.2.5.3 Évaluation - Frontière des contrats

La limite d'un contrat ou « frontière » d'un contrat se définit comme la première des dates à laquelle :

- ▶ l'assureur a pour la première fois le droit unilatéral de résilier le contrat ;
- ▶ l'assureur a pour la première fois le droit unilatéral de refuser les primes à recevoir au titre du contrat ;
- ▶ l'assureur a pour la première fois le droit unilatéral de modifier les primes ou les garanties de manière à ce que les primes versées reflètent totalement le risque.

Les primes versées après la date « frontière » d'un contrat d'assurance ou de réassurance et les engagements associés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la meilleure estimation.

Indépendamment des dispositions précédentes, aucune prime future n'est prise en compte dans le calcul de la meilleure estimation des provisions dès lors qu'un contrat :

- ▶ ne prévoit pas l'indemnisation d'un événement incertain spécifié affectant défavorablement l'assuré ;
- ▶ ne prévoit pas de garantie financière des prestations.

D.2.5.4 Évaluation - Participation aux bénéfices

La participation aux bénéfices (PB) est intégrée dans les flux de trésorerie modélisés pour valoriser la meilleure estimation des provisions.

Les PB modélisées respectent les contraintes réglementaires locales et contractuelles et font l'objet d'hypothèses stratégiques revues par la direction des entités.

Ainsi, sur les entités françaises, le respect de la règle de la participation aux bénéfices minimum dans les projections est vérifié et documenté.

D.2.5.5 Évaluation - Options et garanties

Les contrats d'assurance-vie incluent des options et garanties financières. La meilleure estimation inclut l'impact de ces options et garanties dès lors que celui-ci est matériel.

Des méthodes de simulations stochastiques sont utilisées pour cette valorisation. Les principales options valorisées par Crédit Agricole Assurances sont :

- ▶ l'option de rachat dans les contrats d'épargne ou de retraite ;
- ▶ les taux minimum garantis et les taux techniques ;
- ▶ les clauses de participations aux bénéfices contractuelles ;
- ▶ la garantie plancher des contrats en unités de compte.

D.2.5.6 Évaluation - Frais

La projection des flux de trésorerie utilisée pour calculer la meilleure estimation tient compte de l'ensemble des frais suivants :

- ▶ les charges administratives ;
- ▶ les frais de gestion des investissements ;
- ▶ les frais de gestion des sinistres ;
- ▶ les frais d'acquisition.

Les frais généraux encourus pour la gestion des engagements d'assurance sont également pris en compte. Les projections de frais sont fondées sur l'hypothèse que l'entreprise souscrira de nouveaux contrats à l'avenir.

D.2.5.7 Évaluation - Actualisation

Le Groupe utilise à des fins de valorisation des provisions techniques la courbe des taux de base sans risque, l'ajustement pour risque de crédit et la correction pour volatilité visée à l'article 77 *quinquies* de la directive 2014/51/UE modifiant la directive 2009/138/CE, qui sont communiqués par l'EIOPA. Ces éléments sont définis par devise et par pays.

L'ajustement pour risque de crédit (CRA, *credit risk adjustment*) est un ajustement qui permet de prendre en compte le risque de crédit relatif aux investissements.

La correction pour volatilité (VA, *volatility adjustment*) est une correction avec effet contra-cyclique qui permet d'ajuster la courbe des taux de base sans risque afin de réduire l'impact de la volatilité des variations des spreads des obligations d'entreprises et d'État sur l'évaluation des passifs techniques.

Le Groupe n'utilise pas l'ajustement égalisateur (MA, *matching adjustment*) visé à l'article 77 *ter* de la directive 2014/51/UE modifiant la directive 2009/138/CE.

L'impact de l'annulation de la correction pour volatilité sur la situation financière du Groupe est détaillé dans le tableau ci-dessous :



<i>En millions d'euros</i>	Montant avec utilisation de la VA	Impact de l'annulation de la VA
Provisions techniques	311 338	904
Fonds propres de base	28 307	(427)
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	28 307	(427)
SCR	13 193	163
Ratio de solvabilité	215%	209%

La solvabilité du Groupe ne serait pas remise en cause en cas de non-utilisation de la correction pour volatilité.

D.2.6 Mesures transitoires pour les provisions techniques

Le Groupe n'a appliqué ni la courbe des taux d'intérêt sans risque transitoire visée à l'article 308 *quater* de la directive 2014/51/UE modifiant la directive 2009/138/CE, ni la déduction transitoire visée à l'article 308 *quinquies* de la directive 2014/51/UE modifiant la directive 2009/138/CE.

D.2.7 Principaux changements d'hypothèses utilisées dans le calcul des provisions techniques par rapport à l'exercice précédent

En 2023, au-delà de la mise à jour de certaines hypothèses pour refléter l'évolution des profils de risque de chaque entité, il n'y a pas eu de changement d'hypothèse matériel.

D.2.8 Marge de risque (Risk Margin)

La marge de risque correspond au montant qui permettrait de dédommager une tierce partie qui reprendrait les engagements du Groupe pour le coût du capital immobilisé.

La marge de risque est évaluée en actualisant le coût annuel généré par l'immobilisation d'un capital équivalent au SCR de référence sur la durée de vie résiduelle des engagements utilisée pour le calcul de la meilleure estimation.

Conformément à la réglementation en vigueur, la marge de risque consolidée est déterminée comme la somme des marges de risque des entités, sans retraitement des opérations de réassurance intragroupe (article 340 du Règlement délégué).

D.2.9 Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques

Le calcul des provisions techniques comprend par nature un niveau d'incertitude. Les hypothèses, données et modèles à l'origine de ces incertitudes font l'objet d'une documentation et d'un suivi. De plus, des analyses de sensibilité sont réalisées pour encadrer le niveau de ces incertitudes et pour confirmer le caractère adéquat des évaluations au regard des principes de Solvabilité 2.



D.3 AUTRES PASSIFS

Tableau comparant la valorisation des autres passifs dans les états financiers et la valorisation des autres passifs à des fins de solvabilité

(en millions d'euros)	31/12/2023	
	Valeur IFRS	Valeur S2
Passifs éventuels	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	79	109
Provisions pour retraite	77	16
Dépôts des réassureurs	-	709
Passifs d'impôts différés	114	2 330
Produits dérivés	201	181
Dettes envers des établissements de crédit	26 456	24 692
Dettes financières autres celles envers les établissements de crédit	6 962	6 963
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	5	2 570
Dettes nées d'opérations de réassurance	2	198
Autres dettes (hors assurance)	13 688	1 309
Passifs subordonnés	5 617	5 692
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	643	255
Total du passif hors provisions techniques	53 843	45 026

Les principales différences entre les autres passifs IFRS et prudentiel au 31 décembre 2023, d'un montant de -8 814 millions d'euros sur le total bilan, s'expliquent principalement par :

- ▶ la déconsolidation des minoritaires relative au portefeuille " Actions " pour -12 253 millions d'euros ;
- ▶ le reclassement des rubriques dites de bas de bilan, impactant les provisions techniques sous IFRS17, dans leurs rubriques d'origine : +3 072 millions d'euros.

D.3.1 Provisions et passifs éventuels

Les provisions autres que les provisions techniques du bilan prudentiel sont évaluées selon la même approche que celles du bilan IFRS : les provisions pour risques et charges sont comptabilisées s'il existe une obligation (juridique ou implicite), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable.

Elles sont évaluées à leur valeur économique, sur la base des flux financiers futurs probables actualisés.

Les passifs éventuels sont comptabilisés dans le bilan prudentiel dès lors qu'ils sont importants. Les passifs éventuels sont importants lorsque les informations relatives à leur taille ou à leur nature actuelle ou potentielle sont susceptibles d'influer sur la prise de décision ou le jugement des destinataires de ces informations, y compris les autorités de contrôle.

La valeur des passifs éventuels est égale à la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs nécessaires pour régler le passif éventuel sur sa durée de vie, déterminés à partir de la courbe des taux sans risque de base.

D.3.2 Provisions pour retraite

Le Groupe a retenu, pour son bilan prudentiel, une valorisation des engagements envers le personnel identique à celle effectuée en application de la norme IAS 19 dans les états financiers IFRS, puisque cette norme prévoit un mode d'évaluation cohérent avec une évaluation économique.

Les engagements comptabilisés au titre des régimes à prestations définies sont présentés nets de la juste valeur des actifs du régime.

D.3.3 Passifs d'impôts différés

Les principes de comptabilisation et d'évaluation des impôts différés dans le bilan prudentiel sont exposés dans la section D.1.2 ci-dessus.

D.3.4 Passifs financiers

Dans le bilan IFRS, les passifs financiers peuvent être évalués selon le coût amorti ou à la juste valeur par résultat.

Les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat dans le bilan IFRS ne font pas l'objet d'une revalorisation dans le bilan prudentiel.

Les principales catégories de passifs financiers devant faire l'objet d'une revalorisation à la juste valeur dans le bilan prudentiel du Groupe sont les dettes subordonnées et les dettes seniors de financement, évaluées au coût amorti dans le bilan IFRS :

- ▶ dettes émises par le Groupe et souscrites par Crédit Agricole S.A. ;
- ▶ dettes émises par le Groupe et souscrites par des investisseurs externes.

Pour les autres passifs financiers, la valeur IFRS (coût amorti du passif) est considérée comme une approximation acceptable de la valeur S2, dès lors que l'échéance du passif intervient dans l'année qui suit la date d'arrêté.

D.4 MÉTHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

La hiérarchie de juste valeur utilisée pour l'évaluation des instruments financiers est présentée en section D.1.4.1 ci-dessus.

La majorité des actifs financiers figurant au bilan prudentiel du Groupe Crédit Agricole Assurances est évaluée selon le niveau 1 de la hiérarchie, qui correspond aux actifs financiers cotés sur un marché actif.

Les titres faisant l'objet d'une valorisation selon une méthode de valorisation alternative à l'utilisation du cours coté (méthode AVM, *Alternative Valuation Method*) représentent environ 26% du montant total des actifs, et sont composés majoritairement de titres intragroupes et d'immobilier.

Ces titres ne bénéficiant pas d'un marché actif, l'utilisation d'une méthode de valorisation alternative a donc été retenue et permet ainsi de minimiser l'incertitude de valorisation.

D.5 AUTRES INFORMATIONS

Néant.



E. GESTION DU CAPITAL

E.1 FONDS PROPRES

E.1.1 Politique de gestion des fonds propres

Le groupe Crédit Agricole Assurances a mis en place une politique de gestion des fonds propres. Cette politique est déclinée au niveau de chaque filiale du groupe Crédit Agricole Assurances. Elle définit les modalités de gestion, de suivi et d'encadrement des fonds propres, ainsi que le processus de financement du groupe Crédit Agricole Assurances et de ses filiales. Cette politique est validée annuellement par le Conseil d'Administration.

La politique de gestion des fonds propres du groupe Crédit Agricole Assurances s'intègre dans le cadre d'appétence au risque du Groupe défini et validé par le Conseil d'Administration de Crédit Agricole Assurances.

Elle a été conçue de façon à intégrer les contraintes de la réglementation applicable aux groupes d'assurance, la réglementation bancaire, la réglementation des conglomerats financiers, ainsi que les objectifs propres du groupe Crédit Agricole.

Le pilotage des fonds propres du groupe Crédit Agricole Assurances est assuré de façon à :

- ▶ respecter les exigences réglementaires de solvabilité ;
- ▶ participer à l'optimisation des fonds propres au niveau du groupe Crédit Agricole S.A. ;
- ▶ assurer une allocation adéquate des fonds propres du groupe Crédit Agricole Assurances et de ses filiales.

La définition de la politique d'allocation de fonds propres est adaptée à la réalité des risques portés par l'ensemble des entités d'assurance. Le niveau de fonds propres par rapport au capital requis pour chaque entité est adapté à son profil de risque, à son activité (vie / non-vie), au niveau de maturité de son activité et à sa taille.

Chaque année, le pilotage des fonds propres se matérialise par la validation du plan de gestion du capital par le Conseil d'Administration. Ce plan prévoit le calendrier et la nature des opérations financières sur l'année en cours et à horizon du plan à moyen terme (3 ans). Il s'appuie sur les plans de gestion du capital des filiales et la consolidation des résultats de l'ORSA pour définir les éventuelles émissions de capital ou passifs subordonnés et estimer l'impact de l'arrivée à maturité des éléments de fonds propres, sur la politique de dividende, sur la fin des mesures transitoires et toute autre évolution d'un élément de fonds propres.

Crédit Agricole Assurances s'assure du respect de ce plan de gestion du capital, de sa position de solvabilité par rapport à la zone définie et de la couverture permanente du besoin en capital (SCR) et du minimum de capital requis (MCR) à travers a minima un suivi trimestriel de la solvabilité de chaque filiale, considérée séparément et du Groupe.

E.1.2 Méthode de consolidation

La solvabilité du groupe Crédit Agricole Assurances est calculée selon la première méthode de consolidation visée à l'article 230 de la directive 2009/138/CE.

E.1.3 Fonds propres de base après déductions et fonds propres disponibles

E.1.3.1 Composition et évolution des fonds propres disponibles

Tous les éléments de fonds propres sont des fonds propres de base. Le groupe Crédit Agricole Assurances ne dispose pas de fonds propres auxiliaires.

Les fonds propres disponibles du groupe Crédit Agricole Assurances (à l'exclusion des fonds propres provenant d'autres secteurs financiers) s'élèvent à 27 762 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Conformément à l'article 95 de la directive 2009/138/CE, les éléments de fonds propres du groupe Crédit Agricole Assurances ont été classés par niveau en fonction des caractéristiques de qualité, de subordination, d'absorption des pertes ou de maturité exposés à la section 2, chapitre IV du Règlement Délégué 2015/35.

Le groupe Crédit Agricole Assurances couvre son besoin réglementaire en capital principalement par des fonds propres de niveau 1 (84% des fonds propres disponibles).

La composition des fonds propres disponibles du groupe Crédit Agricole Assurances est la suivante :

- ▶ les fonds propres de niveau 1 non restreint s'élèvent à 22 065 millions d'euros et sont composés principalement :
 - du capital social, entièrement libéré pour 1 490 millions d'euros, et du compte de primes d'émission lié pour 5 565 millions d'euros ;
 - de la réserve de réconciliation pour 8 581 millions d'euros (cf. détail dans le paragraphe E.1.3.3) ;
 - des fonds excédentaires pour 6 836 millions d'euros ;
 - de la déduction pour participation dans d'autres entreprises financières pour -424 millions d'euros ;
 - des intérêts minoritaires pour 17 millions d'euros.

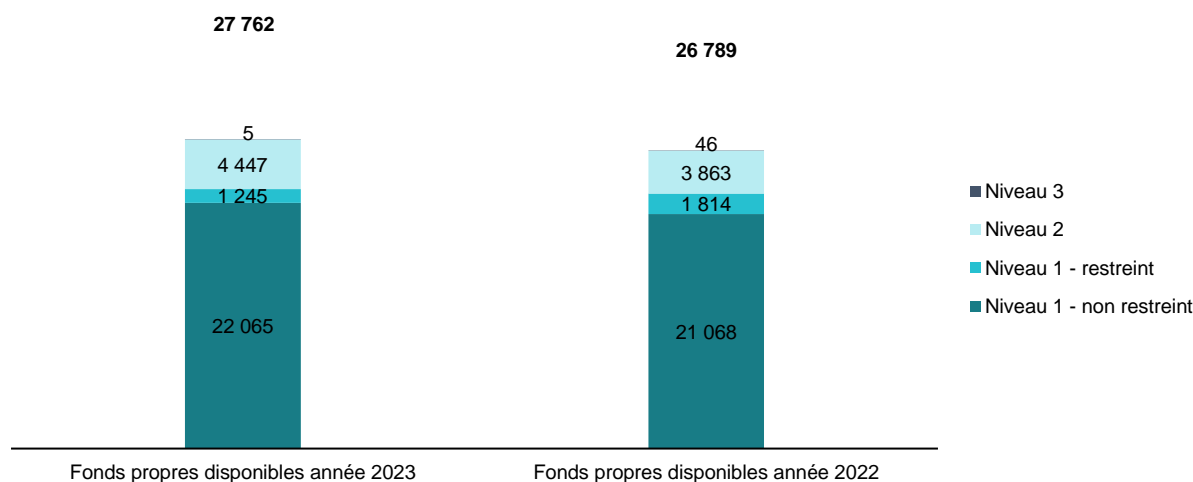
- ▶ les dettes subordonnées composent le niveau 1 restreint pour 1 245 millions d'euros et le niveau 2 pour 4 447 millions d'euros.
- ▶ les fonds propres de niveau 3 correspondent aux impôts différés actifs disponibles au niveau du groupe pour 3 millions d'euros et aux intérêts minoritaires pour 3 millions d'euros.

La déduction des fonds propres non disponibles correspond aux éléments de fonds propres des filiales du groupe Crédit Agricole Assurances considérés comme non transférables ou non fongibles. La prise en compte des fonds propres des filiales jugés non disponibles par nature pour le Groupe est autorisée dans la limite de la contribution de l'entité au SCR du Groupe. A fin 2023, aucune déduction de fonds propres n'est effectuée à ce titre.

Aucune déduction des fonds propres n'est réalisée concernant les excédents de couverture du SCR notionnel par les fonds propres des fonds cantonnés.

La déduction pour participation dans d'autres entreprises financières correspond à la participation de Crédit Agricole Assurances dans Crédit Agricole Assurances Retraite, fonds de retraite professionnelle supplémentaire, et atteint 424 millions d'euros.

Composition des fonds propres disponibles par niveau (en M€)



Les fonds propres disponibles sont en hausse de 972 millions d'euros par rapport à fin 2022, avec notamment une augmentation de 997 millions d'euros des fonds propres de niveau 1 non restreint. Cette hausse s'explique essentiellement par la hausse de la réserve de réconciliation partiellement compensée par la baisse des fonds excédentaires. Par ailleurs, la baisse des fonds propres de niveau 1 restreint s'explique par le remboursement anticipé de 107 millions de dettes subordonnées de niveau 1 émises par Predica, et la réalisation d'une opération de rachat des dettes subordonnées externes de niveau 1 pour un montant nominal de 500 millions d'euros. Cette opération de rachat a fait suite à l'émission de 500 millions d'euros de dettes subordonnées de niveau 2.

La réserve de réconciliation est en hausse de 2 554 millions d'euros. L'évolution de la réserve de réconciliation est détaillée dans le paragraphe E.1.3.3 Réserve de réconciliation.

E.1.3.2 Dettes subordonnées

La politique de gestion des fonds propres permet au groupe Crédit Agricole Assurances d'émettre des dettes subordonnées auprès de Crédit Agricole S.A. et auprès d'investisseurs externes.

Au 31 décembre 2023, les dettes subordonnées du groupe Crédit Agricole Assurances sont valorisées sous Solvabilité 2 à hauteur de 5 692 millions d'euros, en hausse de 16 millions d'euros par rapport à 2022, et sont détenues par le groupe Crédit Agricole à hauteur de 5%.

En 2023, les opérations suivantes ont été réalisées sur les dettes subordonnées :

- ▶ l'émission le 25 octobre 2023 de 500 millions d'euros (valeur nominale) de dettes subordonnées éligibles à la couverture du SCR en tant que fonds propres de niveau 2 ;
- ▶ le rachat partiel de 500 millions d'euros (valeur nominale) des dettes émises auprès d'investisseurs externes et éligibles à la couverture du SCR en tant que fonds propres de niveau 1 par la clause de *grandfathering* ;
- ▶ le remboursement anticipé de 107 millions d'euros (valeur nominale) de dettes émises auprès d'entités du Groupe Crédit Agricole et éligibles à la couverture du SCR en tant que fonds propres de niveau 1 par la clause de *grandfathering* ;
- ▶ le remboursement à échéance de 182 millions d'euros (valeur nominale) de dettes émises auprès d'entités du Groupe Crédit Agricole et éligibles à la couverture du SCR en tant que fonds propres de niveau 2 par la clause de *grandfathering*.

Les titres subordonnés disposent des clauses contractuelles standards et ne prévoient pas de mécanisme d'absorption des pertes. Pour les dettes subordonnées dont la première date d'appel est passée, l'exercice de l'appel est possible à chaque date de paiement d'intérêts.

Les dettes éligibles dans les fonds propres Solvabilité 2 au titre des mesures transitoires représentent un montant total de 1 245 millions d'euros. Ces instruments, émis avant le 17 janvier 2015, sont inclus dans les fonds propres et classés en niveau 1 ou 2 selon des critères spécifiques pour une durée limitée à 10 ans.

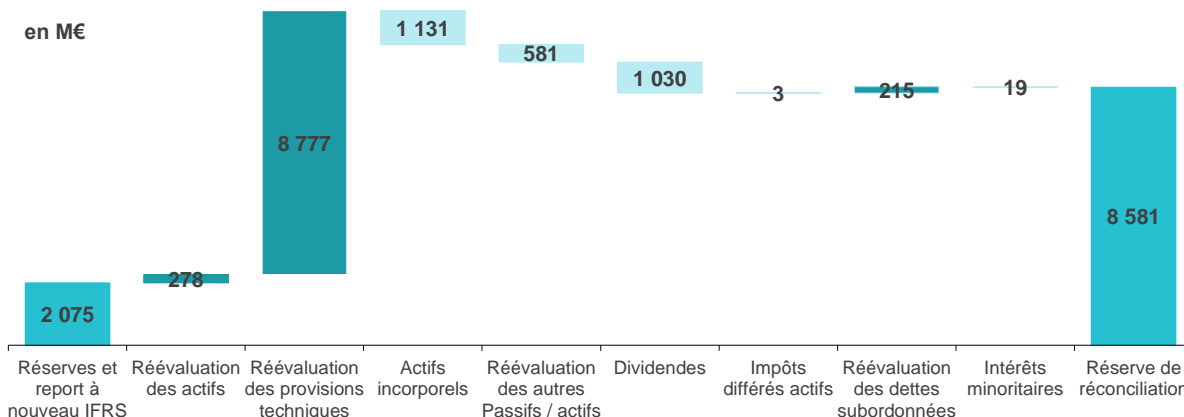
(en millions d'euros)	Emetteur 1: CAA 2: Autres	ISIN	Mesure transitoire	Maturité légale	Prochaine date d'appel	Montant
Niveau 1	1	FR0012222297	oui	Perpétuelle	14/10/2025	617
	1	FR0012444750	oui	Perpétuelle	13/01/2025	629
Sous-total						1 245
Niveau 2	1		non	30/06/2026		290
	1	FR0013203734	non	27/09/2048	27/09/2028	929
	1	FR0013312154	non	29/01/2048	29/01/2028	972
	1	FR0013523602	non	17/07/2030		865
	1	FR0014005RZ4	non	06/10/2031	06/04/2031	850
	1	FR001400KSZ7	non	25/10/2033	25/04/2033	541
Sous-total						4 447
Total Général						5 692

Le montant des dettes subordonnées ne faisant pas l'objet des mesures transitoires s'élève à 4 447 millions d'euros. Il s'agit de six emprunts subordonnés remboursables classés en niveau 2 dont les dates d'échéance sont prévues le 30 juin 2026, le 27 septembre 2048, le 29 janvier 2048, le 17 juillet 2030, le 6 octobre 2031 et le 25 octobre 2033.

E.1.3.3 Réserve de réconciliation

La réserve de réconciliation est une composante significative des fonds propres. Elle est constituée des éléments suivants :

Réserve de réconciliation



La réserve de réconciliation s'élève à 8 581 millions d'euros au 31 décembre 2023. Elle est constituée des réserves consolidées IFRS (report à nouveau, réserves, résultat) pour 2 075 millions d'euros et de la réévaluation des principaux postes du bilan pour 8 689 millions d'euros :

- ▶ des placements (hors provisions techniques cédées) pour 278 millions d'euros ;
- ▶ des provisions techniques pour 8 777 millions d'euros ;
- ▶ des autres éléments d'actifs et de passifs pour -581 millions d'euros ;
- ▶ des dettes subordonnées pour 215 millions d'euros.

Les principales déductions sont les éliminations des actifs incorporels pour -1 131 millions d'euros, la déduction du dividende proposé à l'assemblée générale au titre du résultat 2023 pour -1 030 millions d'euros et les intérêts minoritaires pour -19 millions d'euros.

La réserve de réconciliation augmente de 2 554 millions d'euros par rapport à 2022. Cette hausse se décompose en :

- ▶ une hausse de 2 197 millions d'euros des réserves et report à nouveau IFRS nets de dividendes prévisibles, en lien notamment avec la hausse des plus-ou-moins-values latentes comptabilisées en capitaux propres ;
- ▶ une hausse des réévaluations des postes du bilan IFRS à la valeur économique de 444 millions d'euros ;



- ▶ une hausse de 20 millions d'euros des ajustements liés à l'élimination des actifs incorporels ;
- ▶ une baisse des impôts différés actifs de 43 millions d'euros.

E.1.3.4 Réconciliation avec les fonds propres en normes IFRS

Les fonds propres tels qu'ils apparaissent dans les états financiers IFRS en 2023 s'élèvent à 10 412 millions d'euros. L'excédent des actifs par rapport aux passifs tel que calculé à des fins de solvabilité s'élève à 23 524 millions d'euros. Les principales différences entre les fonds propres tels qu'ils apparaissent dans les états financiers IFRS en 2023 et l'excédent des actifs par rapport aux passifs tel que calculé à des fins de solvabilité correspondent à :

- ▶ la déduction des dettes subordonnées classées en capitaux propres IFRS pour -1 245 millions d'euros ;
- ▶ l'annulation des actifs incorporels pour -1 131 millions d'euros ;
- ▶ la mise à la juste valeur des provisions techniques pour 15 634 millions d'euros, dont 6 836 millions de prise en compte des provisions pour participation aux bénéfices (PPB) admissibles des entités Vie françaises (Predica et Spirica) en fonds excédentaires ;
- ▶ la mise à la juste valeur des dettes subordonnées pour 215 millions d'euros ;
- ▶ la mise à la juste valeur des actifs financiers et autres actifs et passifs pour 285 millions d'euros.

Les fonds propres disponibles comprennent en complément des excès d'actifs par rapport aux passifs, notamment les dettes subordonnées, et atteignent 27 762 millions d'euros à fin 2023.



E.1.3.5 Impôts différés

Les principes de comptabilisation des impôts différés Actif et Passif sont présentés dans les paragraphes D.1.2 Actifs d'impôts différés et D.3.3 Passifs d'impôts différés. Les impôts différés actifs et passifs proviennent principalement des différences temporaires entre la valeur fiscale et l'évaluation économique des provisions techniques et des investissements.

Des impôts différés actifs sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera réalisé conformément à l'exigence réglementaire ou légale en termes de limite (dans les montants ou le temps) du report des crédits d'impôt non utilisés. Ces profits futurs proviennent principalement de l'activité d'assurance générés dans les conditions d'évaluation de la meilleure estimation des provisions techniques ainsi qu'au titre de nouvelles souscriptions.

La reconnaissance d'impôts différés actifs est justifiée, pour les filiales françaises, par l'existence d'une convention d'intégration fiscale entre celles-ci et Crédit Agricole S.A. -société de tête du groupe fiscal. Cette convention fiscale s'exerce en cas de perte et conduit au versement par Crédit Agricole S.A. des économies d'impôts induites par les pertes des filiales. La contribution nette des entités hors-France aux impôts différés actifs est non significative au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2023, le groupe Crédit Agricole Assurances est en situation nette d'Impôt différé actif à hauteur de 3 millions d'euros.

Concernant les actifs d'impôts différés nets :

- ▶ Ceux-ci sont disponibles en tant qu'éléments de fonds propres de base classés comme de niveau 3 ;
- ▶ Ce montant d'actifs d'impôts différés nets comptabilisés en tant que fonds propres éligibles est limité en vertu de l'application de l'article 82 des actes délégués.

E.1.4 Fonds propres éligibles (à l'exclusion des fonds propres provenant d'autres secteurs financiers)

Les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR (à l'exclusion des fonds propres provenant d'autres secteurs financiers) s'élèvent à 27 762 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR s'élèvent à 24 481 millions d'euros.

Ces fonds propres sont composés des mêmes éléments de couverture, l'écart provenant des différences liées aux limites quantitatives de la réglementation. Conformément à l'article 82 des actes délégués, les fonds propres de niveau 2 sont limités à 20% du MCR et aucun élément de niveau 3 n'est éligible à la couverture du MCR.



Composition des fonds propres éligibles par niveau en M€



A fin 2023, aucun écrêtement des fonds propres disponibles à la couverture du SCR n'est constaté après application des critères d'éligibilité.

E.1.5 Fonds propres éligibles servant à couvrir le SCR du groupe (y compris fonds propres des provenant d'autres secteurs financiers)

Les fonds propres provenant d'autres secteurs financiers correspondent aux fonds propres de Crédit Agricole Assurances Retraite, fonds de retraite professionnelle supplémentaire, et s'élèvent à 546 millions d'euros. Ils sont classés en fonds propres de niveau 1.

Les fonds propres éligibles à la couverture du SCR du groupe Crédit Agricole Assurances atteignent ainsi 28 307 millions d'euros au 31 décembre 2023.





E.2 CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

L'évaluation de l'exigence en capital réglementaire (SCR) au niveau du groupe Crédit Agricole Assurances est réalisée en appliquant la formule standard de la directive Solvabilité 2 sur la base du bilan prudentiel. Aucune mesure transitoire n'a été retenue par le groupe Crédit Agricole Assurances dans le cadre de l'évaluation du SCR.

Conformément aux valeurs fournies par l'EIOPA, la courbe des taux d'intérêt utilisée pour calculer les provisions techniques au 31 décembre 2023 prend en compte l'ajustement pour le risque de crédit (CRA de +10 bps) et l'ajustement pour volatilité (VA de +20 bps).

Ainsi, au 31 décembre 2023, le SCR de Crédit Agricole Assurances s'élève à 13 193 millions d'euros. Le minimum de capital requis (MCR) au niveau du groupe, calculé comme la somme des MCR des filiales d'assurance du périmètre prudentiel de consolidation, s'élève à 5 854 millions d'euros.

Compte tenu de la prédominance des engagements en Epargne / Retraite du groupe Crédit Agricole Assurances, le risque de marché est le risque majeur pour Crédit Agricole Assurances, représentant 51% de son exposition aux risques. Les risques de souscription sont majoritairement issus du risque de la souscription vie (35%), puis dans une moindre mesure de la souscription non-vie (8%) et de la souscription santé (4%).

Les entités du groupe Crédit Agricole Assurances étant exposées à des risques de nature différente et dans différents pays, la consolidation permet de dégager un bénéfice de diversification qui s'élève à 5 715 millions d'euros au 31 décembre 2023.

La capacité d'absorption des pertes par les impôts différés s'élève à -4 043 millions d'euros au 31/12/2023. Pour justifier de la prise en compte de cet ajustement, le groupe Crédit Agricole Assurances s'appuie principalement sur le mécanisme d'intégration fiscale du groupe Crédit Agricole S.A. Selon la Convention d'intégration fiscale entre Crédit Agricole S.A. et les entités françaises du groupe Crédit Agricole Assurances, la charge d'impôt supportée par ces entités, au titre de chaque exercice d'intégration, est identique à celle qu'elle aurait eu à constater si elle avait été imposée séparément. En cas de déficit généré par les entités françaises du groupe Crédit Agricole Assurances au titre d'un exercice, Crédit Agricole S.A., en sa qualité de tête de groupe, versera à chacune de ces entités l'économie d'impôt sur les sociétés et contributions assimilées réalisées par le groupe fiscal du fait de l'imputation effective de ce déficit sur le résultat d'ensemble du Groupe (sur la base de son résultat fiscal comme si elle n'était pas membre du Groupe intégré).



E

E.3 UTILISATION DU SOUS-MODULE "RISQUE SUR ACTIONS" FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

Non applicable.





E.4 DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ

Non applicable



E.5 NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

Non applicable.



E.6 AUTRES INFORMATIONS

Néant.

F. ANNEXES – QRTs publics

La liste des QRTs suivante et applicable au groupe Crédit Agricole Assurances est fournie en annexe de ce rapport :

S.02.01.02	Bilan
S.05.01.02	Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité
S.05.02.04	Primes, sinistres et dépenses par pays
S.22.01.22	Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
S.23.01.22	Fonds propres
S.25.01.22	Capital de solvabilité requis – pour les groupes qui utilisent la formule standard
S.32.01.22	Entreprises dans le périmètre du groupe

		Valeur Solvabilité 2
<i>En milliers d'euros</i>		
Actifs		C0010
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	5
Excédent du régime de retraite	R0050	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	206
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	283 545
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	9 179
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	24 931
Actions	R0100	4 124
Actions – cotées	R0110	4 103
Actions – non cotées	R0120	21
Obligations	R0130	179 889
Obligations d'État	R0140	78 487
Obligations d'entreprise	R0150	99 438
Titres structurés	R0160	1 909
Titres garantis	R0170	55
Organismes de placement collectif	R0180	64 651
Produits dérivés	R0190	752
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	19
Autres investissements	R0210	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	89 142
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	728
Avances sur police	R0240	359
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	369
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	1 306
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	755
Non-vie hors santé	R0290	701
Santé similaire à la non-vie	R0300	54
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	551
Santé similaire à la vie	R0320	428
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	124
Vie UC et indexés	R0340	-
Dépôts auprès des cédantes	R0350	342
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	2 506
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	273
Autres créances (hors assurance)	R0380	789
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	1 009
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	35
Total de l'actif	R0500	379 888

		Valeur Solvabilité 2
<i>En milliers d'euros</i>		
Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	7 515
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	5 905
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	5 613
Marge de risque	R0550	292
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	1 610
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	1 477
Marge de risque	R0590	133
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	217 784
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	2 767
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	-
Meilleure estimation	R0630	2 382
Marge de risque	R0640	385
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	215 017
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	-
Meilleure estimation	R0670	211 393
Marge de risque	R0680	3 625
Provisions techniques UC et indexés	R0690	86 039
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	-
Meilleure estimation	R0710	84 559
Marge de risque	R0720	1 480
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	-
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	109
Provisions pour retraite	R0760	16
Dépôts des réassureurs	R0770	709
Passifs d'impôts différés	R0780	2 330
Produits dérivés	R0790	181
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	24 692
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	6 963
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	2 570
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	198
Autres dettes (hors assurance)	R0840	1 309
Passifs subordonnés	R0850	5 692
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	5 692
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	255
Total du passif	R0900	356 364
Excédent d'actif sur passif	R1000	23 524

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)

		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
<i>En milliers d'euros</i>										
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	1 276 271	582 338	656	551 890	994 440	2 729	1 925 920	191 245	13
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	2 404	-	-	12 175	40	-	2 210	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	8 107	12 587	374	28 742	50 063	105	190 742	7 228	-
Net	R0200	1 270 568	569 752	282	535 323	944 417	2 624	1 737 387	184 016	13
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	1 240 456	569 182	652	541 827	950 974	2 650	1 868 611	184 303	14
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	2 404	-	-	12 163	40	-	2 210	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	7 972	14 040	374	27 756	45 501	101	182 669	6 830	-
Net	R0300	1 234 887	555 141	277	526 234	905 514	2 548	1 688 152	177 473	14
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	998 188	219 323	138	580 250	765 301	1 042	1 612 191	71 793	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	2 065	-	-	2 914	-	-	1 974	(177)	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	1 108	7 402	45	5 120	(11 861)	13	298 395	(1 651)	-
Net	R0400	999 144	211 921	93	578 043	777 162	1 028	1 315 770	73 267	-
Variation des autres provisions techniques										
Brute – assurance directe	R0410	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brute – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brute – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nette	R0500	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses engagées	R0550	203 965	238 998	120	119 475	223 950	1 041	560 408	53 547	2
Solde - autres dépenses/revenus techniques	R1210									
Total Dépenses Techniques	R1300									

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance non-vie			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
<i>En milliers d'euros</i>									
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110	243 982	11 689	426 626					6 207 798
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	1 527	-	127 222					145 579
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0140	751	4 297	35 636	-	-	-	-	338 634
Net	R0200	244 758	7 392	518 211	-	-	-	-	6 014 742
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210	233 181	11 041	420 521					6 023 412
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	1 527	-	111 083					129 427
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0240	607	3 497	31 611	-	-	-	-	320 959
Net	R0300	234 101	7 544	499 993	-	-	-	-	5 831 880
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310	101 211	522	49 678					4 399 636
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-	-	37 521					44 296
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0340	6	295	(1 183)	-	-	-	-	297 690
Net	R0400	101 205	228	88 382	-	-	-	-	4 146 241
Variation des autres provisions techniques									
Brute – assurance directe	R0410	-	-	-					-
Brute – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-	-	-					-
Brute – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0440	-	-	-	-	-	-	-	-
Nette	R0500	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses engagées	R0550	119 848	3 233	260 698	-	-	-	-	1 785 286
Solde - autres dépenses/revenus techniques	R1210								(4 251)
Total Dépenses Techniques	R1300								1 781 035

S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

3/3

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
<i>En milliers d'euros</i>		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	919 477	13 815 931	10 892 215	2 864 016	-	-	16 452	9 160	28 517 251
Part des réassureurs	R1420	51 561	2	480	78 113	-	-	(222)	5 489	135 423
Net	R1500	867 916	13 815 929	10 891 734	2 785 903	-	-	16 674	3 671	28 381 827
Primes acquises										
Brut	R1510	899 021	13 815 933	10 892 215	2 734 539	-	-	19 269	9 949	28 370 925
Part des réassureurs	R1520	50 728	2	480	58 395	-	-	502	5 489	115 596
Net	R1600	848 293	13 815 931	10 891 734	2 676 144	-	-	18 767	4 460	28 255 329
Charge des sinistres										
Brut	R1610	390 382	22 872 981	3 624 822	781 597	-	(17 675)	4 901	17 783	27 674 792
Part des réassureurs	R1620	119 670	-	120	20 063	-	2 826	44	3 416	146 138
Net	R1700	270 712	22 872 981	3 624 702	761 534	-	(20 500)	4 857	14 368	27 528 654
Variation des autres provisions techniques										
Brute - Assurance directe et réassurance acceptée	R1710	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R1720	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nette	R1800	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses engagées	R1900	485 624	1 291 925	886 537	1 422 005	-	-	12 485	25 086	4 123 662
Solde - autres dépenses/revenus techniques	R2510									70 662
Total Frais Techniques	R2600									4 194 325
Montant total des rachats	R2700									9 005 014

S.05.02.04 Primes, sinistres et dépenses par pays

1/2

	Pays de domiciliation	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total top 5 Pays et pays de domiciliation	
		IT	PT	ES	PL	DE		
<i>En milliers d'euros</i>	C0080	C0090	C0090	C0090	C0090	C0090	C0140	
Primes émises								
Brut – assurance directe	R0110	5 861 369	189 565	81 626	46 003	18 877	10 299	6 207 739
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	143 268	-	(93)	2 404	-	-	145 579
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0140	254 270	55 780	9 751	15 822	173	2 838	338 634
Net	R0200	5 750 366	133 785	71 782	32 584	18 704	7 461	6 014 683
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210	5 700 361	184 553	80 888	28 911	18 135	10 505	6 023 352
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	126 810	-	210	2 404	-	3	129 427
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0240	246 363	52 653	11 097	11 849	168	(1 170)	320 959
Net	R0300	5 580 808	131 900	70 002	19 466	17 967	11 678	5 831 820
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310	4 274 611	58 548	42 870	19 563	2 762	1 286	4 399 639
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	42 206	-	4	2 085	-	1	44 296
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0340	252 056	36 314	495	8 420	41	364	297 690
Net	R0400	4 064 761	22 234	42 379	13 228	2 720	923	4 146 244
Dépenses engagées	R0550	1 620 416	113 001	27 029	26	14 453	10 315	1 785 240
Solde - Autres charges/produits techniques	R1210							(4 251)
Total Dépenses Techniques	R1300							1 780 989

		Pays de domiciliation	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total top 5 Pays et pays de domiciliation
			IT	LU	PL	DE	MC	
<i>En milliers d'euros</i>		C0220	C0230	C0230	C0230	C0230	C0230	C0280
Primes émises								
Brut	R1410	24 723 481	3 520 568	12 250	139 710	75 068	1 150	28 472 227
Part des réassureurs	R1420	80 074	47 397	-	2 070	3 451	1	132 994
Net	R1500	24 643 407	3 473 172	12 250	137 639	71 617	1 149	28 339 233
Primes acquises								
Brut	R1510	24 723 037	3 388 786	12 250	136 755	70 359	1 150	28 332 338
Part des réassureurs	R1520	80 327	28 395	-	2 206	1 445	1	112 375
Net	R1600	24 642 710	3 360 392	12 250	134 549	68 914	1 149	28 219 963
Charge des sinistres								
Brut	R1610	20 452 254	6 417 407	312 354	18 121	17 332	110 093	27 327 561
Part des réassureurs	R1620	132 941	10 568	-	1 058	536	-	145 104
Net	R1700	20 319 313	6 406 839	312 354	17 062	16 796	110 093	27 182 457
Dépenses engagées	R1900	3 384 097	588 449	41 396	39 446	45 901	1 454	4 100 744
Total top 5 Pays et pays de domiciliation	R2510							70 662
Montant total des rachats	R2600							4 171 407

S.22.01.22 Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact de la mesure transitoire sur les provisions techniques	Impact de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
<i>En milliers d'euros</i>		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	311 337 817	-	-	903 751	-
Fonds propres de base	R0020	28 307 488	-	-	(427 380)	-
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	28 307 488	-	-	(427 380)	-
SCR	R0090	13 193 455	-	-	162 672	-



		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	1 490 404	1 490 404		-	
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020	-	-		-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	5 564 843	5 564 843		-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	-	-		-	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-		-	-	-
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060	-		-	-	-
Fonds excédentaires	R0070	6 835 831	6 835 831			
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080	-	-			
Actions de préférence	R0090	-		-	-	-
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100	-		-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-		-	-	-
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120	-		-	-	-
Réserve de réconciliation	R0130	8 581 070	8 581 070			
Passifs subordonnés	R0140	5 691 996		1 245 386	4 446 610	-
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150	-		-	-	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	2 529		-	-	2 529
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170	-				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	-	-	-	-	-
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190	-	-	-	-	-
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200	19 070	16 541	-	-	2 529
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210	-	-	-	-	-

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<i>En milliers d'euros</i>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité 2						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	-	-			
Deductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	424 184	424 184	-	-	
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240	-	-	-	-	
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250	-	-	-	-	-
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260	-	-	-	-	-
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270	-	-	-	-	-
Total déductions	R0280	424 184	424 184	-	-	-
Total fonds propres de base après déductions	R0290	27 761 559	22 064 505	1 245 386	4 446 610	5 058
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	-			-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	-			-	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	-			-	-
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	-			-	-
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	-			-	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	-			-	-
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	-			-	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	-			-	-
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380	-			-	-
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	-			-	-
Total fonds propres auxiliaires	R0400	-	-	-	-	-

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<i>En milliers d'euros</i>						
Fonds propres d'autres secteurs financiers						
Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0410	-	-	-	-	-
Institution de retraite professionnelle	R0420	545 929	545 929	-	-	-
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430	-	-	-	-	-
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440	545 929	545 929	-	-	-
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.						
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450	-	-	-	-	-
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460	-	-	-	-	-
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0520	27 761 559	22 064 505	1 245 386	4 446 610	5 058
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	27 756 501	22 064 505	1 245 386	4 446 610	-
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0560	27 761 559	22 064 505	1 245 386	4 446 610	5 058
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	24 480 773	22 064 505	1 245 386	1 170 882	-
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0610	5 854 411	-	-	-	-
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0650	418%	-	-	-	-
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0660	28 307 488	22 610 434	1 245 386	4 446 610	5 058
Capital de solvabilité requis du groupe	R0680	13 193 455	-	-	-	-
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0690	215%	-	-	-	-

<i>En milliers d'euros</i>		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	23 523 616
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	-
Dividendes prévisibles et distribution	R0720	1 029 869
Autres éléments de Fonds Propres de Base	R0730	13 912 677
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-
Autres Fonds Propres non disponibles	R0750	-
Réserve de réconciliation	R0760	8 581 070
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)- activités vie	R0770	1 954 128
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	107 278
Total EPIFP	R0790	2 061 406



S.25.01.22 Capital de solvabilité requis — pour les groupes qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
<i>En milliers d'euros</i>		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	30 571 209	-
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	313 891	-
Risque de souscription en vie	R0030	19 805 167	-
Risque de souscription en santé	R0040	857 099	-
Risque de souscription en non-vie	R0050	1 689 642	-
Diversification	R0060	(12 136 488)	-
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-	-
Capital de solvabilité requis de base	R0100	41 100 519	
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100	
Risque opérationnel	R0130	1 246 745	
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	(25 774 234)	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	(4 043 232)	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	12 529 797	
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	-	
dont les capitaux supplémentaires déjà définis - Article 37 (1) Type a	R0211	-	
dont les capitaux supplémentaires déjà définis - Article 37 (1) Type b	R0212	-	
dont les capitaux supplémentaires déjà définis - Article 37 (1) Type c	R0213	-	
dont les capitaux supplémentaires déjà définis - Article 37 (1) Type d	R0214	-	
Capital de solvabilité requis	R0220	13 193 455	
Autres informations sur le SCR			
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	-	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	-	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	-	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	-	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	-	
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	5 854 411	
Informations sur les autres entités			
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	663 659	
Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	-	
Institutions de retraite professionnelle	R0520	663 659	
capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	-	
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	-	
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	-	
Capital requis pour les organismes de placement collectif ou les investissements sous forme de fonds	R0555	-	
SCR Global			
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	-	
Capital de solvabilité requis	R0570	13 193 455	



S.32.01.22 Entreprises dans le périmètre du groupe





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500K2MUPSI57XK083	CREDIT AGRICOLE ASSURANCES	5	société anonyme	2	ACPR (FR)
France	969500BB5ZH7LFB2BL43	CREDIT AGRICOLE CREDITOR INSURANCE	5	société anonyme	2	ACPR (FR)
Irlande	969500K2MUPSI57XK083IE52095	SPACE HOLDING	5	société anonyme	2	CBI (IE)
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU52096	SPACE LUX	5	société anonyme	2	COMMASSU (LU)
France	96950018S1XWUGVC0E95	PREDICA	4	société anonyme	2	ACPR (FR)
France	969500P5DCT4287UVL36	PACIFICA	2	société anonyme	2	ACPR (FR)
Luxembourg	222100RHVHGHNBQ4VV91	CALIE	1	société anonyme	2	COMMASSU (LU)
France	969500IXARMKRMXEO315	SPIRICA	1	société anonyme	2	ACPR (FR)
Portugal	549300HM15U8TGYPFP61	MUDUM SEGUROS	2	société anonyme	2	ISP (PT)
Italie	815600712E1764BEF578	CA VITA	1	société en commandite par actions	2	ISVAP (IT)
Irlande	635400L1YTYKYSKSZB41	CACI LIFE	1	société anonyme	2	CBI (IE)
Irlande	635400THEYDAIONRRP31	CACI NON LIFE	2	société anonyme	2	CBI (IE)
Japon	353800EVW07IPLMT2X95	CA LIFE JAPAN	1	corporation limited	2	FSA (JP)
Italie	815600A7946313257924	CA ASSICURAZIONI	2	société en commandite par actions	2	ISVAP (IT)
Grèce	549300PBNQ5382X7W827	CA LIFE GREECE	1	société anonyme	2	BOG (GR)
Pologne	259400BVOLY75E7L2G05	CA ZYCIE	2	Société anonyme (hors France)	2	KNF (PL)
France	969500J0J1H1GRL7KK86	CREDIT AGRICOLE ASSURANCES RETRAITE	9	SA à Conseil d'Administration - France	2	ACPR (FR)
Irlande	635400V9R7Z62LMOVS66	CACI REINSURANCE	3	société anonyme	2	CBI (IE)
Espagne	959800P1TEVUVV7YZZ92	ABANCA GENERALES DE SEGUROS Y REASEGUROS	2	Société anonyme (hors France)	2	DGSFP (ES)
Pologne	259400IDRH0AFY9CPR67	CREDIT AGRICOLE TOWARZYSTWO UBEZPIECZEN SPOLKA AKCYJNA	2	Société anonyme (hors France)	2	KNF (PL)
France	9695001EJGUAT223F44	RAMSAY - GENERALE DE SANTE	99	Société par Actions Simplifiée	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR62128	INFRA FOCH TOPCO	99	Société par Actions Simplifiée	2	
France	969500ICGCY1PD6OT783	ALTAREA	99	Société en Commandite par Actions	2	
France	969500WEPS61H6TJM037	CLARIANE	99	Société Anonyme	2	
France	969500JTN8BU5BW6UW36	FREY	99	Société Anonyme	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR15325	CREDIT AGRICOLE ASSURANCES SOLUTIONS	99	Société par Actions Simplifiée	2	
France	969500UDH342QLTE1M42	ICADE	99	SA à Conseil d'Administration - France	2	
France	969500C2C11L0PTGRH11	PATRIMOINE ET COMMERCE	99	Société en Commandite par Actions - France	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR62120	PREDIPARK	99	Société par Actions Simplifiée	2	
France	984500770967IAE3EC16	SA RESICO	99	Société par Actions Simplifiée	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR28995	IRIS HOLDING FRANCE	99	Société par Actions Simplifiée	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63015	SH PREDICA ENERGIES DURABLES SAS	99	Société par Actions Simplifiée	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR08679	B IMMOBILIER	99	SA à Conseil d'Administration - France	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR29354	HOLDING EUROMARSEILLE	99	Société par Actions Simplifiée	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR61703	PREDICA ENERGIES DURABLES	99	Société par Actions Simplifiée	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR62960	SAS CRISTAL	99	Société par Actions Simplifiée	2	





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500K2MUPSI57XK083FR64385	ARCAPARK SAS	99	Société par Actions Simplifiée	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR66085	PREDIRUNGIS	99	Société par Actions Simplifiée	2	
France	969500K2MUPSI57XK083LU25022	PRED INFR SA	99	Société Anonyme Holding Luxembourg (LU)	2	
France	969500K2MUPSI57XK083ES63960	VAUGIRARD INFRA SLU	99	Sociedad Limitada (ES)	2	
France	9695004OAPTHOKN99645	SAS ALTA VAI HOLDCO	99	Société par Actions Simplifiée	2	
France	969500K2MUPSI57XK083ES66717	VAUGIRARD AUTOVIA SLU	99	Société anonyme (hors France)	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR66670	PREDIWATT	99	Société par Actions Simplifiée	2	
France	213800FGV8ARHLVFN87	FCT CAA COMPARTIMENT CESSION DES CREANCES LCL	99	Fonds Commun de Titrisation	2	
France	96950024QBTWFKPVXX31	SAS DEFENSE CB3	99	Société par Actions Simplifiée	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67559	PREDICA ENER DUR EUR	99	Société par Actions Simplifiée	2	
Italie	969500K2MUPSI57XK083FR67815	VAUGIRARD SOLARE	99	Société à responsabilité limitée (hors France)	2	
Italie	969500K2MUPSI57XK083IT68293	VAUGIRARD ITALIA	99	Société à responsabilité limitée (hors France)	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63948	Futures Energies Investissements Holding	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500LVOAFYYDA6RQ10	SEMMARIS	99	Société anonyme d'économie mixte locale	2	
Italie	815600939034E41F7352	CENTRAL SICAF S.P.A.	99	société anonyme	2	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU64685	PISTO Group Holding SARL	99	Société à responsabilité limitée (hors France)	2	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU63382	CAVOUR AERO SA	99	Société anonyme	2	
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE66169	FLUXDUNE AO	99	Société anonyme (hors France)	2	
France	9695009FFM30CUZ8FO85	CASSINI PARTS A	99	Société par Actions Simplifiée	2	
Espagne	969500K2MUPSI57XK083ES66958	TUNNELS DE BARCELONA	99	Société anonyme (hors France)	2	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU64386	EUROPEAN MOTORWAY INVESTMENTS 1	99	Société par Actions Simplifiée	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR66413	Futures Energies Investissements Holding 2	99	Société par Actions Simplifiée	2	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR67147	ELL HOLDCO SARL	99	Société à responsabilité limitée (hors France)	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67396	EUROWATT ENERGIE	99	Société par Actions Simplifiée	2	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU67560	SARL IMPULSE I A	99	Société à responsabilité limitée (hors France)	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67624	FEIH 3	99	Société par Actions Simplifiée	2	
Italie	969500K2MUPSI57XK083IT67625	IEIH	99	Société par Actions Simplifiée	2	
Portugal	9845009F1AECS3B9EK15	AGUAS PROFUNDAS SA	99	Société anonyme	2	
Italie	969500K2MUPSI57XK083IT67934	EF SOLARE	99	Societa per Azioni (IT)	2	
Italie	969500K2MUPSI57XK083IT68895	EDISON RENEWABLES	99	Societa per Azioni (IT)	2	
France	213800E3JUSKI6SNH535	ADL PARTICIPATIONS	99	Société par Actions Simplifiée	2	
Autriche	969500K2MUPSI57XK083AT68212	CAA STERN GmbH	99	Société à responsabilité limitée (hors France)	2	





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
Autriche	969500K2MUPSI57XK083AT68894	URI GmbH	99	Fonds Commun de Placement	2	
Espagne	969500K2MUPSI57XK083ES68798	ORDESA SERVICIOS EMPRESARIALES SL	99	Sociedad Limitada (ES)	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68783	VAUGIRARD GRIMSBY	99	Fonds Commun de Placement	2	
Grande-bretagne	969500K2MUPSI57XK083GB68896	HORNSEA 2	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083ES69051	VAUGIRARD RENOVABLES	99	Sociedad Limitada (ES)	2	
Espagne	969500K2MUPSI57XK083ES69069	JANUS RENEWABLES	99	Sociedad Limitada (ES)	2	
Espagne	969500K2MUPSI57XK083ES69070	REPSOL RENOVABLES	99	Forme Juridique à définir	2	
Espagne	969500K2MUPSI57XK083PL69071	ALTAMIRA	99	Sociedad Limitada (ES)	2	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU69639	VAUGIRARD FIBRA	99	SICAV - Hors France	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69632	VAUGIRARD FACTORY	99	SARL - France	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69633	LEAD INVESTORS	99	SARL - France	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69634	VERKOR	99	SARL - France	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68782	SAS COMMERCES 2	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69539	VAUGIRARD LONGUEUIL	99	Société par Actions Simplifiée	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69636	INNERGEX FRANCE	99	Société par Actions Simplifiée	2	
France	969500KR9ZAI2QYC3057	GRD 2 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500JTL6C3US7YY803	GRD 3 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	549300B2HMXCN3ALDX72	GRD 5 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500IMWOSRCVHBTO90	GRD 7 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500MJA0GK5IGSQA39	GRD 10 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500UC11N35F2O1613	GRD 12 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500FX35E1K9LAOZ90	GRD 14 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500VBT1PDYBKVRK67	GRD 17 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	96950095MMS157U3D496	GRD 18 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500DY80CZU4UPV904	GRD 19 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500UBO3R03ZD3MO07	GRD 20 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR021442	GRD 11 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	9695000PJNH8JENNGV92	PREDIQUANT A1 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500NM5JB2NCO7XB12	PREDIQUANT A2 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500CBSEYHOODAEX29	PREDIQUANT A3 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	9695006NDT1W9KHH7W87	BFT OPPORTUNITES FCP	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR29013	CA-EDRAM OPPORTUNITES FCP 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500TD5CLSIQTP723	FCPR PREDICA 2005 PART A	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
France	9695008W0YF6ZB8SMF55	FCPR PREDICA 2006 PART A	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR25497	FCPR PREDICA 2007 A 3DEC	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63222	FCPR PREDICA 2007 C2	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
France	969500A328K3U7R30218	FCPR PREDICA 2008 A1	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500CUL7JC30CH3E67	FCPR PREDICA 2008 COMP BIS A2	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63224	FCPR PREDICA 2008 COMPAR TER A3	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
France	969500CZMVFIZ1LGGY08	GRD 8 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	549300OWPQYL379VRI74	GRD 9 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR28118	FCPR PREDICA 2010 A1	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63225	FCPR PREDICA 2010 A2	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63226	FCPR PREDICA 2010 A3	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR26746	FCPR PREDICA INFR 2006-2007 A	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
France	969500AX4UE0IZKB7A10	PREDIQUANT OPPORTUNITES	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	9695004NDRTGR93EUJ47	FCPR CAA COMPARTIMENT 1 PART A1	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63235	FCPR CAA COMPART BIS PART A2	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
France	969500SQ5HDT8WH06336	FCPR CAA COMP TER PART A3	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
France	969500KSS7JL5OT9YK90	CAA FRANCE CROISSANCE 2 A FCPR	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
France	9695002AN22N4N9J3W58	CAA PRIV. FINANC. COMP. 2 A2 FIC	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR61247	FCPR UI CAP AGRO	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
France	969500PL1DJ2GHZ1GQ15	FCPR CAA 2013	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR61562	FCPR PREDICA SECONDAIRE III A	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR29722	OBJECTIF LONG TERME	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	9695005MBDD36G2T1827	CAA 2013 FCPR B1	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
France	969500KJOFEZNX91W056	CAA 2013 FCPR C1	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
France	9695001FQ4KWJ9FIDB84	CAA 2013 FCPR D1	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
France	9695006MAAJ33BBUDU37	CAA 2013 COMPARTIMENT 5 A5	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR61665	CAA 2013-3	99	Fonds Commun de Titrisation	2	
France	9695000TBVXDAT1E2Y90	GRD 13 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500OTEYC2JAJWU467	GRD 21 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500Q7Q9C8GURT5U54	CAA 2014 COMPARTIMENT 1 PART A1	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
France	9695008ZJOGROAP2GB53	CAA 2014 INVESTISSEMENT PART A3	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR62964	FCT MID CAP 2 05/12/22	99	Fonds Commun de Titrisation	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR29581	CNP ACP 10 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2	
Irlande	969500K2MUPSI57XK083IE63529	CORSAIR 1.5255% 25/04/35	99	Special Purpose Vehicle - Fonds commun de Créances	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63526	AGRICOLE RIVAGE DETTE	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	9695002NAFJA7A8F5Q12	CAA 2015 CPT 1	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500U8BRLNG73ANX21	CAA 2015 CPT 2	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63730	CAREPTA RE-2015 -1	99	Fonds Commun de Titrisation	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63609	ARTEMID	99	Fonds Commun de Titrisation	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63764	F CORE EU CR 19 MM	99	Fonds Commun de Placement	2	





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500K2MUPSI57XK083FR63769	CA VITA PRIVATE EQUITY CHOISE PARTS PART A	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64001	CA VITA INFRASTRUCTURE CHOISE FIPS c.l. A	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64140	IAA CROISSANCE INTERNATIONALE	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64137	CAREPTA 2016	99	Fonds Commun de Titrisation	2	
France	9695007B3RKLN3MLR268	CAA 2016	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2	
France	969500UX6JF9N65VNT33	CAA INFRASTRUCTURE	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2	
France	969500K2MUPSI57XK083IT64111	CA VITA PRIVATE DEBT CHOICE FIPS cl.A	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64185	CAA SECONDAIRE IV	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64187	FCT BRIDGE 2016-1	99	Fonds Commun de Titrisation	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64392	CAREPTA R 2016	99	Fonds Commun de Titrisation	2	
France	9695003Q05SU0F0FL820	PREDIQUANT EUROCROISSANCE A2	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500E9837WEB4RC674	FPCI COGENERATION FRANCE I	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2	
Irlande	969500K2MUPSI57XK083IE64500	CORS FIN 1.52 10-38	99	Special Purpose Vehicle - Fonds commun de Créances	2	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU64511	PURPLE PR 1.36 10-38	99	Special Purpose Vehicle - Fonds commun de Créances	2	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083IE63703	CORS FIN 251038	99	Fonds Commun de Créances	2	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU64515	PURP PR 1.093 10-38	99	Special Purpose Vehicle - Fonds commun de Créances	2	
France	969500W74NU7V8KRHV32	CAA INFRASTRUCTURE 2017	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2	
France	969500GUOSX2LAZ26567	CAA PE 2017 (CAA PRIVATE EQUITY 2017)	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2	
France	969500OV0V76R5DBAS59	CAA PE 2017 BIS (CAA PRIVATE EQUITY 2017 BIS)	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2	
France	969500ZJA5HXGNC1O247	CAA PE 2017 France INVESTISSEMENT (CAA PRIVATE EQUITY 2017 MEZZANINE)	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2	
France	96950014PS7AYRW18O62	CAA PE 2017 MEZZANINE (CAA PRIVATE EQUITY 2017 MEZZANINE)	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2	
France	969500D8HFDLMSZG7N33	CAA PE 2017 TER CONSO (CAA PRIVATE EQUITY 2017 TER)	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2	
France	969500UW35DFZAUMVE58	GRD 44	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500ZJ33L3FVN6T05	GRD 44 N2	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	96950002LRAA9VWV4706	GRD 54	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64733	UI CAP SANTE 2	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2	
France	969500Y85LR1PJZR5M39	CAA PR FI II C1 A1	99	Fonds Commun de Placement	2	





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500L481XEWWH1B735	Effithermie	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2	
France	969500YV414TPPIVYJ95	Prediquant Premium	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR65874	CAA INFRASTRUCTURE 2018 - COMPARTIMENT 1	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR65935	COMPARTIMENT DS3 - IMMOBILIER VAUGIRARD	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR65934	CAA PRIVATE EQUITY 2018 - COMPARTIMENT FRANCE INVESTISSEMENT	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR65796	COMPARTIMENT DS3 - VAUGIRARD	99	Fonds Commun de Titrisation	2	
France	969500T80J4O4PJ38I05	CAA PRIVATE EQUITY 2018 - COMPARTIMENT 1	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR66170	AM DESE FIII DS3IMDI	99	Fonds Commun de Titrisation	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR66090	BFT VALUE PREM OP CD	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR30685	CAA COMMERCES 2	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67137	CAA PRIV EQY 19 CF A	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2	
France	9695003CKZVSMZLV7W31	GRD ACT.ZONE EURO	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	9695007HC7DU4TH3VJ47	BFT EQUITY PROTEC 44	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67527	CAA PE 20 COMP 1 A1	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	213800VHWKNDZRZ1JZA90	AMUNDI CAA ABS CT	99	Fonds Commun de Placement	2	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU66613	ARCHM.-IN.DE.PL.III	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2	
France	969500K2MUPSI57XK083LU68210	AMUNDI DS IV VAUGIRA	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68170	CAA INFRAST 2021 A	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2	
France	969500K2MUPSI57XK083LU68619	BRIDGE EU 20 SR LIB	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR25501	CAA ACTIONS MONDES P	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR60164	FDC A1 PART P	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67754	GRD 44 N 6 PART P	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67379	MID INFRA SLP	99	SICAV - France	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67758	CAA INFRASTRU.2020 A	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68172	CAA PV EQ2021 BIS A2	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68776	AMUNDI VAUGIRARD DETTE IMMO II	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68778	SC CAA EURO SELECT	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64770	CA MASTER PATRIM.3D	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR27542	VENDOME INVEST.3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63236	GRD IFC 97 3D	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR29352	GRD FCR 99 3DEC	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
France	969500HYWM3ZULLKBM15	OBJECTIF PRUDENCE	99	Fonds Commun de Placement	2	





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500SNQN3DQ2Z99861	OBJECTIF DYNAMISME	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	96950059WACY7UVQT910	GRD CAR 39	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR29723	OBJECTIF MEDIAN	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR29553	ANTINEA	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	9695006J550U3B45JX37	MDF 89	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR021504	AM.PULSACTIONS 3D	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR27066	LCL ALLOC.DYNAM.3D	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR62157	ATOUT FRANCE-C-3DEC	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63228	ATOUT EUROPE -C- 3D	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63383	CPR CONSOM ACT P 3D	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63384	RSD 2006 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR25693	LCL MG.FL.0-100 3D	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR62063	INVEST RESP S3 3D	99	SICAV - France	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR25657	ATOUT PREM'S ACT.3D	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR27824	AM.AFD AV.D.P1 3D	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500273N2T7CU5RH14	RAVIE	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR28531	LCL FLEX 30	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	9695001YZKZC1ISCAC45	AXA EUR.SM.CAP E 3D	99	SICAV - France	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR29520	CPR SILVER AGE P 3D	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500QUPHT9D6L8DU44	IND.CAP EMERG.-C-3D	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR62062	OPCIMMO -PREM O.-5D	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR62061	OPCIMMO -LCL OP.-5D	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR28508	CPR RE.S.0-100 P 3D	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63234	CPR R.ST.0-100E.0-1	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR61937	AMUNDI PATRIMOINE C	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24567	SOLIDARITE IN SANTE	99	Société Civile Immobilière	2	
Luxembourg	529900SQFJZNLOBO8Z15	AMUNDI EQ E IN AHEC	99	SICAV - Hors France	2	
France	969500GLZSLAOCJ3QR88	UNIPIERRE ASSURANCE (SCPI)	99	Société Civile de Placement Immobilier	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR16040	SCI VICQ D'AZIR VELL	99	Société Civile Immobilière de placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR29557	ATOUT VERT HOR.3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500KUDYLRG234P98	LCL DEVELOPPEM.PME C	99	Fonds Commun de Placement	2	
Luxembourg	529900EWOEFQ1N71HT86	AF INDEX EQ USA A4E	99	Fonds Commun de Titrisation	2	
Luxembourg	2221000CD5HRISG4GK83	AF INDEX EQ JAPAN AE CAP	99	SICAV - Hors France	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR62221	LCL ACT.USA ISR 3D	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500ZXBXTUDCG1485	ACTIONS 50 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	9695007D45KSFTPUL759	LCL AC.DEV.DU.EURO	99	Fonds Commun de Placement	2	





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500OGV0USMHRZL725	LCL AC.EMERGENTS 3D	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500EH32LDT6NBME75	ACTICCIA VIE 3	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR62942	AMUN.TRES.EONIA ISR E FCP 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500BVVMFYN2KR7588	AMUNDI TRANSM PAT C	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	9695005O2L3TH27H1O57	ACTICCIA VIE N4	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500BQZCPK4SJVH76	AMUNDI ACTIONS FRANCE C 3DEC	99	SICAV - France	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63438	AMUNDI VALEURS DURAB	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500EMUY3Q5KSLIY14	CPR OBLIG 12 M.P 3D	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500E6D9UXNGZW7H23	AMUNDI HORIZON 3D	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500JHMO5LWYNR1K46	ACTICCIA VIE 90 C	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500CDUOXA95WDCE78	LCL ACTIONS EURO C	99	SICAV - France	2	
France	969500TT01TZD6QEXQ88	LCL ACT.E-U ISR 3D	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	9695001PT4PFKHZUHW89	AMUNDI OBLIG EURO C	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	9695008OY8ZORCCBAD19	CPR RENAI.JAP.-P-3D	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500X6V7BD8QY6QJ80	AM AC FR ISR PC 3D	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500ZDR3ZVGFIRHL54	INDOS.EURO.PAT.PD 3D	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	9695004X72P02LAF3B55	CPR CROIS.REA.-P	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500CQPNNUORDRPC72	FONDS AV ECHUS FIA A	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	9695008Q0AXFH7B2T758	ACTICCIA VIE 90 N2	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500MFEFTP8K8MCT24	ACTICCIA VIE 90 N3 C	99	Fonds d'investissement à vocation générale	2	
France	969500A9HZ957VF5BT62	LCL INVEST.EQ C	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	9695007B3H19MO2FZ223	LCL INVEST.PRUD.3D	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500G7AFP5DPIT6M11	CPR GLO SILVER AGE P	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	9695008FQWLEE007OV97	ACTICCIA VIE 90 N4	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64769	ACTICCIA VIE 90 N6 C	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR65060	INDOSUEZ ALLOCATION	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500BSRMBWGT4H5318	AMUN.ACT.REST.P-C	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR65066	AMUNDI KBI ACTIONS C	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500HEAL94Z0AMWF36	LCL ACT RES NATUREL	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64164	SOLIDARITE AMUNDI P	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR29002	INDO ALLOC MANDAT C	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083LU65986	A FD EQ E CON AE(C)	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500IEHSH1YWRJNL53	AMUNDI ALLOCATION C	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500N5YU9JI2ASS90	BFT SEL RDT 23 PC	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	96950036QHLQHQCZ777	CPR FOCUS INF.-P-3D	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR65990	AMUNDIOBLIGMONDEP	99	Fonds Commun de Placement	2	





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500K2MUPSI57XK083FR65194	AMUNDI KBI ACTION PC	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR66223	AMUNDI-CSH IN-PC	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	96950067IV0RRBQYV116	BFT FRAN FUT-C SI.3D	99	SICAV - France	2	
France	969500BDZ40WMMHSA64	AM.AC.USA ISR P 3D	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	9695009P8DZUJLQ30C97	AM.ACT.EMER.-P-3D	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500IHWAC6K8X0S852	AM.RDT PLUS -P-3D	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500Z9QH8AOLHP5689	RETAH PART C	99	Fonds Commun de Créances	2	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU66247	AMUNDI B GL AGG AEC	99	SICAV - Hors France	2	
Luxembourg	222100CLMMVM6D5EUX04	AIMSCIWOAE	99	SICAV - Hors France	2	
Luxembourg	222100ABBIBM1BE8222	AMUNDI BGEB AEC	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500YAAQABI64V5W27	LCL AC.MDE HS EU.3D	99	SICAV - France	2	
France	969500GCNKY1VO87GJ10	LCL ACTIONS EURO FUT	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500XTNC8INHJ8V45	EPARINTER EURO BD	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	5493003YKTGCYJW6KE31	PORT.METAUX PREC.A-C	99	Fonds Commun de Placement	2	
Luxembourg	549300HJDMO1LRN7KX18	JPM US SEL EQ PLS-CA EUR HD	99	SICAV - Hors France	2	
Luxembourg	222100LU67GQT03SEE74	CPRGLODISOPARAC	99	SICAV - Hors France	2	
Luxembourg	549300GSNDOLOIIVWK17	CPR-CLIM ACT-AEURA	99	SICAV - Hors France	2	
Luxembourg	549300XNSHIM2WL4TM69	CPR I-SM B C-AEURA	99	SICAV - Hors France	2	
France	969500FINMF5JTKWF42	SCPI LFP MULTIMMO	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2	
Luxembourg	549300YV0FRW7N2G5V44	INDOSUEZ NAVIGATOR G	99	SICAV - Hors France	2	
Luxembourg	549300RDXDVRP16RPTZ95	INDO-GBL TR-PE	99	SICAV - Hors France	2	
France	969500R8GXYPD1JFAF03	CPR EUR.HI.DIV.P 3D	99	Fonds Commun de Placement	2	
Luxembourg	549300NHETJ8TZESYV60	JPMORGAN F-US GROWTH-C AHD	99	SICAV - Hors France	2	
Luxembourg	529900LFY58YVU1ISY58	78752 AEURHC	99	SICAV - Hors France	2	
Luxembourg	549300ICWRHFZD5W6646	JPMORGAN F-JPM US VALUE-CEHA	99	SICAV - Hors France	2	
Luxembourg	549300ZIW4AJ7HC8UX68	FRANKLIN DIVER-DYN-I ACC EU	99	SICAV - Hors France	2	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU66873	BA-FII EUR EQ O-GEUR	99	Société anonyme (hors France)	2	
France	969500JPNDFR1QS00D13	HYMNOS P 3D	99	Fonds Commun de Placement	2	
Luxembourg	549300B1R0N20X3Z5K83	AMUNDI GLO M/A CONS-M2 EUR C	99	SICAV - Hors France	2	
France	969500GTT6H284SY4U88	CHORELIA N5 PART C	99	Fonds Commun de Placement	2	
Luxembourg	549300OD7WDES3BYBD54	AMUNDI GLB MUL-ASSET-M2EURC	99	SICAV - Hors France	2	
France	969500AT2IAVN8ZCM559	LCL OBL.CREDIT EURO	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500EZ0VZZE428PT36	CHORELIA PART C	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	9695009AF8R1H7DB7Z77	AM.AC.EU.ISR-P-3D	99	SICAV - France	2	
Luxembourg	549300HHP1HFPO4I5V06	FE AMUNDI INC BLDR-IHE C	99	SICAV - Hors France	2	
France	9695002QW846T0A11652	CHORELIA N3 PART C	99	Fonds Commun de Placement	2	





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500P1LSL2K1VUBZ92	LCL ACT.OR MONDE	99	Fonds Commun de Placement	2	
Luxembourg	549300ZLQH1YQKFE5F22	JPM US EQY ALL CAP-C HDG	99	SICAV - Hors France	2	
France	9695000RMCQKE9TW3O31	CHORELIA N2 PART C	99	Fonds Commun de Placement	2	
Luxembourg	549300A75JSDJHNO0S41	FRANKLIN GLB MLT-AS IN-IAEUR	99	SICAV - Hors France	2	
Luxembourg	222100X10NWGMIJQ5D49	AMUNDI-EUR EQ GREEN IM-IEURC	99	SICAV - Hors France	2	
France	549300DSBX32ZWWU0652	CHORELIA N4 PART C	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500BH5PCVT7O8ER52	CADEISDA 2DEC	99	SICAV - France	2	
Luxembourg	549300R5QSNNNJBY1T17	5922 AEURHC	99	SICAV - Hors France	2	
Luxembourg	529900B6SPNCCKWSKB87	AMUNDI-GL INFLAT BD-MEURC	99	SICAV - Hors France	2	
France	969500UR8HS1YKHRY277	CHORELIA N6 PART C	99	Fonds Commun de Placement	2	
Luxembourg	529900KI8AF4GJLJFT38	EXANE 1 OVERDR CC	99	SICAV - Hors France	2	
France	969500HXPBDZEUYF530	AMUNDI AC.FONC.PC 3D	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500KWTNY17905DC63	PREDIQUANT A5	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500KP361LUUFQLK59	FDC A3 P	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR62189	FDA 18 -O- 3D	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500VSUW18AMAFUP49	OPCI GHD	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR05774	CAA PE 2019 CPT 1 A1	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR05773	CAA PE 19 CPT BIS A2	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR05772	CAA PE 19 CPT TER A3	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR66556	CAA INFRASTRU.2019 A	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2	
Luxembourg	549300FJP9G8S3T0EQ34	APLEGROSENIEUHD	99	SICAV - Hors France	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR66218	LF PRE ZCP 12 99 LIB	99	Fonds Commun de Titrisation	2	
France	549300Y1J7CKLI10B145	5884 AEURC	99	SICAV - Hors France	2	
France	549300LSQ5T56F5I6810	1827 A2EURC	99	SICAV - Hors France	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR66159	AMUNDI KBI AQUA C	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083LU67326	56055 A5 EUR	99	SICAV - Hors France	2	
France	969500UGWBXGL2HTKX31	PORT EX ABS RET P	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR66713	SCI TANGRAM	99	SICAV - France	2	
France	549300G94XO1UF8XMQ66	5880 AEURC	99	SICAV - Hors France	2	
France	96950074OIDW787YEX53	CPR EUROLAND ESG P	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083IE67343	PIMCO GLOBAL BND FD-CURNC EX	99	SICAV - Hors France	2	
France	9845001B7FB0FB1FFF90	INDOFIFLEXEG	99	SICAV - Hors France	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67321	CHORELIA N7 C	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500IEVBMSC52FRW34	AMIRAL GROWTH OPP A	99	SICAV - France	2	





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500WT0200DVC5CA24	CALIFORNIA 09	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	9695009GAZIRIBYMCQ72	VENDOME SEL EURO PC	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500ZQM8ABUD0SO333	EUROPEAN CDT SRI PC	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67320	INDOSUEZ CAP EMERG.M	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	2221005BT6ROFABD6U12	AIJPMGBIGOAHE	99	SICAV - Hors France	2	
France	969500K2MUPSI57XK083LU67352	56055 AEURHC	99	SICAV - Hors France	2	
France	549300KZW6KQ7WLJO866	AMUNDI EMERG MKT BD-M2EURHC	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	21380077NQ3X7JBSLR76	AMUNDI CAP FU PERI C	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	9695009O5W2KXSSIKP48	LCL COM CARB STRA P	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	5299005NF8QOPNM5R647	LCL COMP CB AC MD P	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500KGUA2Y4YL7XW74	TRIA 6 ANS N 16 PT C	99	Fonds Commun de Placement	2	
Luxembourg	213800FCWTCT5DJRFA98	AMUNDI SF - DVRS S/T BD-HEUR	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	9695002JWOF0IOHTTX11	BFT PAR VIA EQ EQ PC	99	SICAV - France	2	
France	969500R2VOZXFTRJTF74	TRIANANCE 6 ANS N 15	99	Fonds Commun de Placement	2	
Luxembourg	549300NVPKHQ4GBEVO50	CPR INV MEGATRENDS R EUR-ACC	99	SICAV - Hors France	2	
Luxembourg	549300BN5NK5WLW1TH95	5940 AEURC	99	SICAV - Hors France	2	
Luxembourg	549300ZD1W6MTTH0G211	AMUN NEW SIL RO AEC	99	SICAV - Hors France	2	
Irlande	969500K2MUPSI57XK083IE67889	LM-CB VALUE FD-PA EUR	99	Fonds Commun de Placement	2	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU68199	9522 A2EURC	99	Fonds Commun de Placement	2	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU68205	5932 AEURC	99	SICAV - Hors France	2	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU68207	7653 AEURC	99	Fonds Commun de Placement	2	
Luxembourg	213800SJK7PMB1J5PU28	FEAMUNDISVFAEC	99	Fund	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69065	AM E LI ST SRI PM C	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68180	LCL ECHUS SIGMA	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68791	AM FL DES TERRI PT A	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69003	SEL EUR CLI SEP 22 C	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69005	SEL FR ENV MAI 2022	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69036	SEL EUR ENV MAI 22 C	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083LU69022	PIO-DIV S/T-AEURND	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083LU69018	5909 A2EURC	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083LU67915	AMUNDI FUNDS PIONEER US EQUITY RESEARCH VALUE HGD	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083LU69010	5880 A5 EUR	99	Fund	2	
Allemagne	969500K2MUPSI57XK083FR021249	ALLIANZ-VOLTA	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500YBFJ6VN6IOM002	FONDS AV ECHUS FIA C	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67759	AMUN ENERG VERT FIA	99	Fonds Commun de Placement	2	





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500K2MUPSI57XK083FR68461	IMPACT GREEN BONDS M	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68215	AMUNDI IMMO DURABLE	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68494	SELEC EUR ENV JAN 22	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69640	SCI LINASENS	99	Forme Juridique à définir	2	
France	969500M4YUJ8899PG058	AM KBI AC MO ENPERIC	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69583	AM OBLI MD AC PM C	99	SICAV - France	2	
Irlande	969500K2MUPSI57XK083IE69584	KBI GLOBAL SUSTN INFR-DEUR	99	Fonds Commun de Placement	2	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU69585	INDFGBEUR2026P	99	SICAV - Hors France	2	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU69586	FCH JNS HEN HON ERO CT-ZCEUR	99	Fonds Commun de Placement	2	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU69587	INDFNAOSA	99	SICAV - Hors France	2	
Italie	5493007GIWMXBUIUDV23	Nexus1	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR28899	OPCI Predica Bureau	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR28900	OPCI PREDICA HABITATION	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2	
France	969500S88EZX9QOGX053	OPCI PREDICA COMMERCES	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2	
France	969500G43Q4BXYKA5119	OPCI CAMP INVEST	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2	
France	9695003BX8IQ11OF0V08	OPCI IRIS INVEST 2010	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2	
France	969500VLQDRZ4MWAXU77	OPCI MESSIDOR	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2	
France	96950093O82E5U6EVQ24	OPCI eco campus	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2	
France	9695003FWJEACHEZAM06	OPCI MASSY BUREAUX	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67545	OPCI CAA CROSSROADS	99	SICAV - France	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22185	SCI PORTE DES LILAS - FRERES FLAVIEN	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR08549	SCI LE VILLAGE VICTOR HUGO	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22187	SCI BMEDIC HABITATION	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR16018	SCI FEDERALE VILLIERS	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR16042	SCI FEDERLOG	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR16011	SCI FEDERLONDRES	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR16022	SCI FEDERPIERRE	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR16030	SCI GRENIER VELLEF	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22189	SCI IMEFA 1	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24294	SCI IMEFA 100	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24295	SCI IMEFA 101	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22191	SCI IMEFA 3	99	Société Civile Immobilière	2	



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500K2MUPSI57XK083FR22199	SCI IMEFA 12	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24282	SCI IMEFA 81	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR62958	SCI IMEFA 148	99	Société Civile	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24296	SCI IMEFA 102	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24297	SCI IMEFA 103	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24298	SCI IMEFA 104	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24299	SCI IMEFA 105	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24302	SCI IMEFA 108	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24303	SCI IMEFA 109	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24306	SCI IMEFA 113	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24308	SCI IMEFA 115	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24309	SCI IMEFA 116	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24310	SCI IMEFA 117	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24311	SCI IMEFA 118	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24319	SCI IMEFA 120	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24317	SCI IMEFA 121	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24321	SCI IMEFA 122	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24322	SCI IMEFA 123	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24316	SCI IMEFA 126	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24315	SCI IMEFA 128	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24326	SCI IMEFA 129	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24328	SCI IMEFA 131	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22203	SCI IMEFA 17	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22204	SCI IMEFA 18	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22206	SCI IMEFA 20	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22212	SCI IMEFA 32	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22213	SCI IMEFA 33	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22215	SCI IMEFA 35	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24244	SCI IMEFA 36	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24245	SCI IMEFA 37	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24246	SCI IMEFA 38	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24247	SCI IMEFA 39	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24249	SCI IMEFA 42	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24250	SCI IMEFA 43	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24251	SCI IMEFA 44	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24254	SCI IMEFA 47	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24255	SCI IMEFA 48	99	Société Civile Immobilière	2	



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500K2MUPSI57XK083FR22193	SCI IMEFA 5	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24258	SCI IMEFA 51	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24259	SCI IMEFA 52	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24261	SCI IMEFA 54	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24262	SCI IMEFA 57	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24263	SCI IMEFA 58	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22194	SCI IMEFA 6	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24264	SCI IMEFA 60	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24265	SCI IMEFA 61	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24266	SCI IMEFA 62	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24267	SCI IMEFA 63	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24268	SCI IMEFA 64	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24271	SCI IMEFA 68	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24272	SCI IMEFA 69	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24274	SCI IMEFA 72	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24275	SCI IMEFA 73	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24276	SCI IMEFA 74	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24277	SCI IMEFA 76	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24278	SCI IMEFA 77	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24279	SCI IMEFA 78	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24280	SCI IMEFA 79	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24281	SCI IMEFA 80	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24283	SCI IMEFA 82	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24285	SCI IMEFA 84	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24286	SCI IMEFA 85	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24288	SCI IMEFA 89	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24289	SCI IMEFA 91	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24290	SCI IMEFA 92	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24293	SCI IMEFA 96	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22186	SCI MEDI BUREAUX	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR08725	SCI PACIFICA HUGO	99	Société Civile	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR16017	SCI FEDERALE PEREIRE VICTOIRE	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22175	SCI VALHUBERT	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22207	SCI IMEFA 22	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24284	SCI IMEFA 83	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22208	SCI IMEFA 25	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24334	SCI IMEFA 140	99	Société Civile Immobilière	2	



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500K2MUPSI57XK083FR22195	SCI IMEFA 8	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22202	SCI IMEFA 16	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR62130	SCI CAMPUS MEDICIS ST DENIS	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR62133	SCI CAMPUS RIMBAUD ST DENIS	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63103	SCI IMEFA 156	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63097	SCI IMEFA 150	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63102	SCI IMEFA 155	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63557	SCI IMEFA 158	99	Société Civile	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63558	SCI IMEFA 159	99	Société Civile	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63568	SCI IMEFA 164	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64121	SCI IMEFA 171	99	Société Civile	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63803	SCI IMEFA 170	99	Société Civile	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63801	SCI IMEFA 169	99	Société Civile	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63800	HDP La Halle Boca	99	Société Civile	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63797	HDP Bureaux	99	Société Civile	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63104	SCI IMEFA 157	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63798	HDP Hôtel	99	Société Civile	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64106	SCI IMEFA 172	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22197	SCI IMEFA 10	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22196	SCI IMEFA 9	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22190	SCI IMEFA 2	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64122	SCI IMEFA 173	99	Société Civile	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64123	SCI IMEFA 174	99	Société Civile	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64124	SCI IMEFA 175	99	Société Civile	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63095	SCI IMEFA 149	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64125	SCI IMEFA 176	99	Société Civile	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64126	IMEFA 177	99	Société Civile	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64127	IMEFA 178	99	Société Civile	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64128	IMEFA 179	99	Société Civile	2	
France	969500JPES0JZWQB5489	SCI Holding Dahlia	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24314	DS Campus	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR62959	Issy Pont	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64928	SCI Vaugirard 36-44	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22172	SCI 1 TERRASSE BELLINI	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22176	SOCIETE CIVILE FONDIS	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR60500	SCI RUE DU BAC	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR60499	SCI TOUR MERLE	99	Société Civile Immobilière	2	



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500K2MUPSI57XK083FR28132	SCI CARPE DIEM	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63559	SCI WAGRAM 22/30	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR61533	SCI EUROMARSEILLE 1	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083LU62064	SCI EUROMARSEILLE 2	99	SICAV - Hors France	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22182	SCI ILOT 13	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500KQCXQLI4IAHX74	SCI FREY RETAIL VILLEBON	99	Société Civile	2	
France	549300B6Y9HBF4JW6G85	SCI HEART OF LA DEFENSE	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR66719	SCI ACADEMIE MONTROUGE	99	Société coopérative anonyme à capital variable	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68078	SCI PAUL CEZANNE	99	Société Civile Immobilière de placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64950	SCI IMEFA 187	99	Fonds Commun de Titrisation	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22178	SCI FEDERIMMO	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68079	SCI 103 GRENELLE	99	Société Civile Immobilière	2	
Irlande	969500K2MUPSI57XK083IE61679	PREMIUM GREEN 4.72%12-250927	99	Fonds Commun de Créances	2	
Irlande	969500K2MUPSI57XK083IE61680	PREMIUM GREEN TV2027	99	Fonds Commun de Créances	2	
Irlande	969500K2MUPSI57XK083IE61678	PREMIUM GR 0% 28	99	Fonds Commun de Créances	2	
Irlande	969500K2MUPSI57XK083IE64510	PREM GRE 1.53 04-35	99	Special Purpose Vehicle - Fonds commun de Créances	2	
Irlande	969500K2MUPSI57XK083IE63701	PREM GRE 1.55 07-40	99	Fonds Commun de Créances	2	
Irlande	969500K2MUPSI57XK083IE64686	PREM GRE 0.51 10-38	99	Special Purpose Vehicle - Fonds commun de Créances	2	
Irlande	969500K2MUPSI57XK083IE64513	PREGREEN 0.63 10/25/38 Corp	99	Special Purpose Vehicle - Fonds commun de Créances	2	
Irlande	969500K2MUPSI57XK083IE64516	PREGREEN 1.095 10/25/38 Corp	99	Special Purpose Vehicle - Fonds commun de Créances	2	
Irlande	969500K2MUPSI57XK083IE63528	PREMIUM GREEN 1.24% 25/04/35	99	Special Purpose Vehicle - Fonds commun de Créances	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR30679	UAF LIFE PATRIMOINE	99	SA à Conseil d'Administration - France	2	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU21705	QS1000001020 PREDICARE SARL	99	SOciété anonyme de PArticipations Financières (LU)	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24312	SCI NEW VELIZY	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63413	OPTISANTIS SAS	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR00097	DIAPRE	99	SA à Conseil d'Administration - France	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR20237	ASSERCAR	99	SARL - France	2	
France	969500J2RDYILVNG7358	SAS VIAREN	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR29357	CAA RESIDENCES SENIORS	99	Société par Actions Simplifiée	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR29497	ISR COURTAGE	99	SA à Conseil d'Administration - France	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR60797	SAS SPECIFICA	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR16001	PREVISEO OBSEQUES (EX-FEDER 02)	99	SA à Conseil d'Administration - France	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63561	SCI IMEFA 161	99	Société Civile Immobilière	2	



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500K2MUPSI57XK083FR63566	SCI IMEFA 162	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63569	SCI IMEFA 165	99	SA à Conseil d'Administration - France	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24256	SCI IMEFA 49	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24342	SCI IMEFA VELIZY	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22180	SCI ALLIANCE 10	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63101	SCI HOLDING STRATEGE	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63369	SAS GHD OPCO HOTEL	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64129	PACIFICA GRESILLONS	99	Société Civile	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64944	SCI IMEFA 181	99	SA à Conseil d'Administration - France	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64945	SCI IMEFA 182	99	Société par Actions Simplifiée	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64946	SCI IMEFA 183	99	Société par Actions Simplifiée	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64947	SCI IMEFA 184	99	Société par Actions Simplifiée	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64948	SNC MARSEILLE MICHELET	99	Société en Nom Collectif	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64949	SCI IMEFA 186	99	Fonds Commun de Titrisation	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64951	SCI IMEFA 188	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR08546	SAS OFELIA	99	Société par Actions Simplifiée	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR14032	CREDIT AGRICOLE PROTECTION & SECURITE	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22171	SCI SEGUR 2	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR08548	SOCIETE SOPRESA	99	SA à Conseil d'Administration - France	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22173	SCI SEGUR	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR30731	SCI DISTRIPOLE PORTE DE FRANCE	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63405	SCI FUTURE WAY	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR66096	STOCKLY	99	Société par Actions Simplifiée	2	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU66122	HUB@LUXEMBOURG	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR16023	FEDERPIERRE CAPUCINES	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR16024	FEDERPIERRE CAULAINCOURT	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR16029	FEDERPIERRE UNIVERSITE	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR16033	LONGCHAMP MONTEVIDEO	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR16041	VICQ NEULLY	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24331	SCI 3-5 BIS BOULEVARD DIDEROT	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR28110	ARM (SAS)	99	Société par Actions Simplifiée	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63009	SABLES D'OLONNE	99	Société par Actions Simplifiée	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63100	SCI IMEFA 153	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR65033	EFFTHERMIE FINANCE	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2	
Italie	969500K2MUPSI57XK083IT66254	STELVIO	99	Societa per Azioni (IT)	2	
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE63044	TULIPE HOLDING BELGIQUE SA	99	Fund	2	



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE63045	NARCISSE HOLDING BELGIQUE SA	99	Société anonyme (hors France)	2	
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE63832	FONCIERE BRUGGE STATION	99	Société anonyme (hors France)	2	
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE63833	FONCIERE BRUXELLES AEROPORT	99	Société anonyme (hors France)	2	
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE63835	FONCIERE BRUXELLES GARE CENTRALE	99	Société anonyme (hors France)	2	
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE63836	FONCIERE BRUXELLES SUD	99	Société anonyme (hors France)	2	
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE63837	FONCIERE BRUXELLES TOUR NOIRE	99	Société anonyme (hors France)	2	
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE63838	IRIS TREFONDS	99	Société anonyme (hors France)	2	
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE63839	FONCIERE LIEGE	99	Société anonyme (hors France)	2	
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE63840	FONCIERE LOUVAIN CENTRE	99	Société anonyme (hors France)	2	
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE63841	FONCIERE LOUVAIN	99	Société anonyme (hors France)	2	
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE63842	FONCIERE MALINES	99	Société anonyme (hors France)	2	
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE63843	FONCIERE NAMUR	99	Société anonyme (hors France)	2	
Allemagne	969500K2MUPSI57XK083DE63046	IRIS INVESTOR HOLDING GMBH	99	INTERNATIONAL BUSINESS COMPANY Bahamas	2	
Espagne	969500K2MUPSI57XK083ES27665	METEORE ALCALA SL	99	Société à responsabilité limitée (hors France)	2	
Italie	969500K2MUPSI57XK083IT27667	METEORE ITALY SRL	99	Société à responsabilité limitée (hors France)	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67929	SAS EUROP ASSIS FRAN	99	Société par Actions Simplifiée	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68213	PREDURBA SAS	99	Société par Actions Simplifiée	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67139	SCI IMEFA 192	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67140	SCI IMEFA 193	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67141	SCI IMEFA 194	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67142	SCI IMEFA 195	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67143	SCI IMEFA 196	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67144	SCI IMEFA 198	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67145	SCI IMEFA 199	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67146	SCI IMEFA 200	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67355	SCI IMEFA 202	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67356	SCI IMEFA 203	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67357	SCI IMEFA 204	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67358	SCI IMEFA 205	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67359	SCI IMEFA 206	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67360	SCI IMEFA 207	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67361	SCI IMEFA 208	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67362	SCI IMEFA 209	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67363	SCI IMEFA 211	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67364	SCI IMEFA 212	99	Société Civile Immobilière	2	



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500K2MUPSI57XK083FR67376	SCI SPIRICA BOISSEAU	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR28081	CL CORSE	99	Caisse Locale de Crédit Agricole	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67511	ARDIAN MUL STRATG A	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500AVODZ5UV874P48	FDC PREDIQ.OPP.O 3D	99	Fonds Commun de Placement	2	
Luxembourg	549300M6DMUC7H67PU05	TIERA CAPIT NAT PE A	99	SICAV - Hors France	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR30209	FDA 5 (EX FDA 17 0 2D PART 0)	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500V216U5FVKE4F10	CAA P.EQ.18 CPBIS A2	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR30562	FDA 7 O 3D	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR60387	OPCI LAPILLUS I	99	SICAV - Hors France	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64390	FDC T1 FCP 3 DEC	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR66084	FPCI CAA SECONDAIRE V	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500HRW2W6V6R7TL66	FDA RE -O- 3D	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500JUJ97K0FI27Y85	AMUNDI TRANSM. IMMO.	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67528	ALTA COMMERCES EUROP	99	SICAV - France	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67134	AM.PRIV.EQ.MEGA.II A	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67515	CAP SANTE 3 PART A	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67380	CAP SERVICES A	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2	
France	969500D6DCHAI0KCDH96	CASIMIR1 PART C	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67513	CHORELIA N 8 PART C	99	Fonds Commun de Placement	2	
Antilles neerlandaises	969500K2MUPSI57XK083AN29797	PERMAL INV HOLD -A-	99	Fund	2	
France	969500XE3X4ETZMLLJ51	CARIDOR	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR66174	CAA PRIVATE EQUITY 208 - COMPARTIMENT TER	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR66538	BC 44	99	Société par Actions Simplifiée	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR66628	DS3 - MILAN	99	Fonds Commun de Titrisation	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR66630	AMUNDI PRIVATE DEBT FUNDS	99	Fonds Commun de Titrisation	2	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU66887	CYCLOPE INVES.OPP.	99	SICAV - Hors France	2	
France	969500BQ17ZLAGFNE838	ACTICCIA VIE 90 N5	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500R2G4TYJSA4VQ57	ACTICCIA VIE 90 N7 C	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	96950098MV6OXMNMDJ92	ACTICCIA VIE 90 N 8	99	Fonds Commun de Placement	2	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU66614	ARCHMORE SCSP-IN.DE.PL.II-S-F IV EUR	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU68209	BGF-GLBL DYN EQ-I2EURA	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500M5K22JQ64PAG87	LITHOS FCP	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500UL8E43FQS4NK06	B2 HOTEL INVEST (SPPICAV)	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR025389	FLORISSIME DYNAMIQUE (FCP)	99	Fonds Commun de Placement	2	



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500VG7W0EK37FIN49	INDOS.ALLOC.30 -C-3D	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64772	FR0013217650 FONDS AV ECHUS FIA C	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR65264	AMUNDI ACTIONS OR P	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67519	CHORELIA N 9 PART C	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67546	RESID MORT II LARG E	99	Fonds Commun de Placement	2	
Italie	969500K2MUPSI57XK083IT67090	AMUNDI PROTEZIONE 85	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67756	CAA PE 20 COM BIS A2	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67757	CAA PE 20 COM TER A3	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	9695006V0AQW4I99CI34	CPR AMBITION FR SI	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67772	CHORELIA N 10	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67879	OPTIMUM EQUILIBRE R	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67887	FOJ CAP 2024 PART C	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67931	0.0 08-61	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68160	ABCM GLOB ALLO	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68161	CAA PR FI II C2 A2	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	9695005VWNPZYFEANJ53	LCL FUTURE CITI P	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68168	ACTIV ALLC RB R CAP	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68171	CAA PVT EQ 2021 1 A1	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68173	CERES FD ACT MOND RE	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68175	CHORELIA N11 PART C	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68177	PERIAL EUR CARB SCCV	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68184	CHORELIA N 12 C	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68185	SCI PM IMMO TREND	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083IT67788	AMUNDI PROT 85 ROLLING 2Y	99	Fonds Commun de Placement	2	
Japon	969500K2MUPSI57XK083JP67932	DAIWA IFREE JAPAN BOND INDEX	99	Fund	2	
Japon	969500K2MUPSI57XK083JP67933	DAIWA IFREE FRGN BOND INDEX	99	Fund	2	
Japon	969500K2MUPSI57XK083JP68191	DAIWA IFREE J-REIT INDEX	99	Fund	2	
Japon	969500K2MUPSI57XK083JP68192	DAIWA IFREE FRGN REIT INDEX	99	Fund	2	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU68196	JPM GLOBAL FOCUS-IA	99	SICAV - Hors France	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR021680	AMUNDI INF.MDE-P-3D	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR61164	TECHNO-PRO	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63576	FR0012419752 CAA PRIVATE FINANCING A3	99	Fonds Commun de Placement	2	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR67241	M&G (LUX) GLOBAL MA	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68439	AMUNDI HORIZON LONG TERME ESR	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68600	CAA PV EQ2021 TER A3	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68606	ARTEMID CA II SLP A	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68774	LF MULTIMMO DURABLE	99	Fonds Commun de Placement	2	



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500K2MUPSI57XK083FR68775	TRAJECTOIRE SANTE	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68785	LCL IMPACT SCL 21 CC	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68794	SELECTION FRANCE SJ	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69001	JUNON ACTIONS OBLIGATIONS	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69002	BFT FR EMP ISR PT PM	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69004	SELECT FR SOC 5-22	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69006	AF MONTPENSIER M CLIMATE SOLUTIONS	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69031	SELEC FR ENV 0922 C	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69032	SELEC FR SOC 0922 C	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69034	LCL ECHUS - LAMBDA C	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69038	VYV MULTI ACTION EUR	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69039	VENDOME FRANCE M	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69040	UNIGEST SECON V WRLD	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69042	BFT SEL RDT 27 RC PC	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69043	AM CONVIC ESR ASSUR	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69044	AM CONVIC ESR PER	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69045	AMUNDI HARMO ESR PER	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69046	DIVERS ET SOLID ASS	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69048	CAA INFRAS 2022 PT A	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69049	CAA PV EQ22 COMP1 A1	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69054	SCPI LFP EUROPIMMO	99	Fonds Commun de Placement	2	
Italie	969500K2MUPSI57XK083IT66632	AMUNDI PRIMO INVESTIMENTO- CLASSE A	99	Fonds Commun de Placement	2	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU66849	AMUNDI-EURO H/Y S/T BD-IEADD	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR66171	SCI ALTA CARRE DE SOIE	99	Société Civile Immobilière	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67382	KAREO Horizon	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR27729	SC PARHAUS	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR27730	SC PARCHAMPS	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR27733	SC PARGAL	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63266	SCI DAHLIA	99	Société Civile Immobilière	2	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU69012	AMUNDI PIO INC OPPTS-M2 EUR C	99	Fonds Commun de Placement	2	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU69013	CPR INVEST SMART TRENDS-REUR	99	Fonds Commun de Placement	2	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU69015	AMUNDI NEW SILK ROAD-ME EUR	99	Fonds Commun de Placement	2	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU69016	5909 A2EURMTID	99	Fonds Commun de Placement	2	
Italie	969500K2MUPSI57XK083IT69662	BANCO BPM ASSICURAZIONI	99	Societa per Azioni (IT)	2	
Italie	969500K2MUPSI57XK083IT69664	VERA ASSICURAZIONI	99	Societa per Azioni (IT)	2	
Italie	969500K2MUPSI57XK083IT69665	VERA PROTEZIONE	99	Societa per Azioni (IT)	2	



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU67550	L2B LEUDELANGE SARL	99	Société à responsabilité limitée (hors France)	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69630	SCI AEV CA 2	99	Société Civile Immobilière de placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69631	SCI KORIAN IMMO 4	99	Société Civile immobilière de construction vente	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR28831	FR0000985046 LCL OBLIGATIONS INFLATION EUROPE	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR30210	FR0011001981 FDA RE - O	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67753	AMUNDI HOR.LT PERI-C	99	Forme Juridique à définir	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69191	IMMOBILIER IMPAC INV	99	SA à Conseil d'Administration - France	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69591	AMU AC PME ESR ASSUR	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69599	BFT FR EMP ISR PERIC	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69603	MEILLEURIMMO FIA A	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69604	SOLDARITE PERI	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69637	HELLO SANTE/MEDICALIB	99	Société par Actions Simplifiée	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69638	SCI DE BUREAUX AU VAUCLUSE	99	Société Civile Immobilière de placement	2	
Italie	969500K2MUPSI57XK083IT69627	AMUNDI PROTEZIONE 90 ROLLING 1Y ESG	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	9695009PRPLJ3D51CG18	CAMALT HOLDING	99	Société par Actions Simplifiée	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR27090	AESOPÉ EQUILIBRE	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69198	CAA EQ22 COMPBIS A2	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69199	CAA EQ22 COMPTER A3	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69590	AMUN ACT INT ESR PER	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69593	MID INF II SLP CO A	99	SICAV - France	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69598	CPR USA ESG HPMEUR	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69600	SIPAREX MULT ACCES C	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69602	AMUN DELTA CAPI SANT	99	Société Civile de Placement Immobilier	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69605	SEL EUR CLIM 01 23C	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69606	SELE FR ENV JAN 23 C	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69607	CAA PRIV EQU 23 A2	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69609	CAA ACTIONS MONDES R	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69623	5884 A5EURC	99	Fonds Commun de Placement	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69624	CPR INVEST ? SOCIAL	99	Fonds Commun de Placement	2	
Irlande	969500K2MUPSI57XK083IE67891	LM-CB US APP FD-PA	99	Fonds Commun de Placement	2	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU27826	67251 AEURC	99	Forme Juridique à définir	2	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU28530	AIMNAEBDCTBAE	99	Forme Juridique à définir	2	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU67329	CPRGDO ALCL ACC	99	SICAV - Hors France	2	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU67531	FID ASIA SP SIT AC	99	SICAV - Hors France	2	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU69610	FTIF-FRKN US OPP-IACCEURH1	99	SICAV - Hors France	2	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU69612	PICTET TR SIRIUS-HI EUR	99	SICAV - Hors France	2	



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU96925	FTGF-W ASST ASIAN OPPS-PA(H)	99	SICAV - Hors France	2	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU69626	POLAR CAPITAL NORTH	99	SICAV - Hors France	2	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU69055	AMUNDI FUNDS EUROP SUBORDINATED BOND ESG	99	Fonds Commun de Placement	2	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU69068	CENTIVA OFF SER 0518	99	Fonds Commun de Placement	2	
Espagne	969500K2MUPSI57XK083ES69072	RENOVALIA TRAMONTANA	99	Société par Actions Simplifiée	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67927	SA ULLIS	99	société anonyme	2	
France	969500K2MUPSI57XK083FR30741	EFFI INVEST II	99	Société en Commandite par Actions - France	2	
France	969500S78AOSW8IA9I54	SAS PREIM HEALTHCARE	99	Société par Actions Simplifiée	2	
France	969500D688JIO5UESX62	CA GRANDS CRUS	99	Société par Actions Simplifiée	2	



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	969500K2MUPSI57XK083	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
France	969500BB5ZH7LFB2BL43	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
Irlande	969500K2MUPSI57XK083IE52095	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU52096	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
France	96950018S1XWUGVC0E95	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
France	969500P5DCT4287UVL36	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
Luxembourg	222100RHVHGHNQBQ4VV91	94%	100%	94%	-	1	94%	1	-	1
France	969500IXARMKRMXEO315	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
Portugal	549300HM15U8TGXYFP61	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
Italie	815600712E1764BEF578	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
Irlande	635400L1YTYKYSKSZB41	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
Irlande	635400THEYDAIONRRP31	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
Japon	353800EVW07IPLMT2X95	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Italie	815600A7946313257924	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
Grèce	549300PBNQ5382X7W827	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
Pologne	259400BVOLY75E7L2G05	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
France	969500J0J1H1GRL7KK86	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	4
Irlande	635400V9R7Z62LMOVS66	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
Espagne	959800P1TEVUVV7YZZ92	50%	50%	50%	-	1	50%	1	-	1
Pologne	259400IDRH0AFY9CPR67	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
France	969500I1EJGUAT223F44	40%	40%	40%	-	1	40%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR62128	36%	36%	36%	-	1	36%	1	-	10
France	969500ICGCY1PD6OT783	24%	24%	24%	-	1	24%	1	-	10
France	969500WEPS61H6TJM037	25%	25%	25%	-	1	25%	1	-	10
France	969500JTN8BU5BW6UW36	20%	20%	20%	-	1	20%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR15325	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500UDH342QLTE1M42	19%	19%	19%	-	1	19%	1	-	10
France	969500C2C11LOPTGRH11	20%	20%	20%	-	1	20%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR62120	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	984500770967IAE3EC16	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR28995	80%	100%	80%	-	1	80%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR63015	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR08679	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR29354	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR61703	60%	100%	60%	-	1	60%	1	-	10



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	969500K2MUPSI57XK083FR62960	46%	46%	46%	-	1	46%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR64385	50%	50%	50%	-	1	50%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR66085	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083LU25022	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083ES63960	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695004OAPTHOKN99645	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083ES66717	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR66670	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	213800FGV8ARHLVFN87	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	96950024QBTWFKPVXX31	18%	18%	18%	-	1	18%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR67559	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Italie	969500K2MUPSI57XK083FR67815	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Italie	969500K2MUPSI57XK083IT68293	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR63948	30%	30%	30%	-	1	30%	1	-	10
France	969500LVOAFYYDA6RQ10	38%	38%	38%	-	1	38%	1	-	10
Italie	815600939034E41F7352	24%	24%	24%	-	1	24%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU64685	40%	40%	40%	-	1	40%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU63382	37%	37%	37%	-	1	37%	1	-	10
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE66169	25%	25%	25%	-	1	25%	1	-	10
France	9695009FFM30CUZ8FO85	50%	50%	50%	-	1	50%	1	-	10
Espagne	969500K2MUPSI57XK083ES66958	50%	50%	50%	-	1	50%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU64386	60%	60%	60%	-	1	60%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR66413	48%	48%	48%	-	1	48%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR67147	49%	49%	49%	-	1	49%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR67396	75%	75%	75%	-	1	75%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU67560	39%	39%	39%	-	1	39%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR67624	80%	80%	80%	-	1	80%	1	-	10
Italie	969500K2MUPSI57XK083IT67625	80%	80%	80%	-	1	80%	1	-	10
Portugal	9845009F1AECS3B9EK15	35%	35%	35%	-	1	35%	1	-	10
Italie	969500K2MUPSI57XK083IT67934	30%	30%	30%	-	1	30%	1	-	10
Italie	969500K2MUPSI57XK083IT68895	49%	49%	49%	-	1	49%	1	-	10
France	213800E3JUSKI6SNH535	25%	25%	25%	-	1	25%	1	-	10
Autriche	969500K2MUPSI57XK083AT68212	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Autriche	969500K2MUPSI57XK083AT68894	45%	45%	45%	-	1	45%	1	-	10
Espagne	969500K2MUPSI57XK083ES68798	60%	60%	60%	-	1	60%	1	-	10



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	969500K2MUPSI57XK083FR68783	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Grande-bretagne	969500K2MUPSI57XK083GB68896	25%	25%	25%	-	1	25%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083ES69051	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Espagne	969500K2MUPSI57XK083ES69069	50%	50%	50%	-	1	50%	1	-	10
Espagne	969500K2MUPSI57XK083ES69070	13%	13%	13%	-	1	13%	1	-	10
Espagne	969500K2MUPSI57XK083PL69071	23%	23%	23%	-	1	23%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU69639	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69632	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69633	45%	45%	45%	-	1	45%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69634	10%	10%	10%	-	1	10%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR68782	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69539	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69636	30%	30%	30%	-	1	30%	1	-	10
France	969500KR9ZAI2QYC3057	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500JTL6C3US7YY803	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	549300B2HMXCN3ALDX72	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500IMWOSRCVHBT090	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500MJA0GK5IGSQA39	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500UC11N35F2O1613	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500FX35E1K9LAOZ90	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500VBT1PDYBKVRK67	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	96950095MMS157U3D496	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500DY80CZU4UPV904	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500UBO3R03ZD3MO07	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR021442	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695000PJNH8JENNGV92	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500NM5JB2NCO7XB12	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500CBSEYHOODAEX29	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695006NDT1W9KHH7W87	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR29013	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500TD5CLSIIQTP723	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695008W0YF6ZB8SMF55	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR25497	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR63222	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500A328K3U7R30218	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	969500CUL7JC30CH3E67	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR63224	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500CZMVFI21LGGY08	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	549300OWPQYL379VRI74	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR28118	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR63225	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR63226	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR26746	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500AX4UE0IZKB7A10	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695004NDRGTGR93EUJ47	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR63235	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500SQ5HDT8WH06336	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500KSS7JL5OT9YK90	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695002AN22N4N9J3W58	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR61247	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500PL1DJ2GHZ1GQ15	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR61562	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR29722	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695005MBDD36G2TI827	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500KJOFEZXN91W056	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695001FQ4KWJ9FIDB84	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695006MAAJ33BBUDU37	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR61665	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695000TBVXDAT1E2Y90	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500OTEYC2JAJWU467	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500Q7Q9C8GURT5U54	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695008ZJOGROAP2GB53	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR62964	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR29581	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Irlande	969500K2MUPSI57XK083IE63529	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR63526	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695002NAFJA7A8F5Q12	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500U8BRLNG73ANX21	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR63730	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR63609	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	969500K2MUPSI57XK083FR63764	44%	100%	44%	-	1	44%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR63769	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR64001	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR64140	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR64137	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695007B3RKLN3MLR268	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500UX6JF9N65VNT33	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083IT64111	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR64185	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR64187	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR64392	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695003Q05SU0F0FL820	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500E9837WEB4RC674	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Irlande	969500K2MUPSI57XK083IE64500	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU64511	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083IE63703	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU64515	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500W74NU7V8KRHV32	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500GUOSX2LAZ26567	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500OV0V76R5DBAS59	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500ZJA5HXGNC1O247	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	96950014PS7AYRW18O62	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500D8HFDLMSZG7N33	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500UW35DFZAUWVE58	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500ZJ333L3FVN6T05	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	96950002LRAA9VWV4706	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR64733	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500Y85LR1PJZR5M39	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500L481XEWWH1B735	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500YV414TPPIVYJ95	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR65874	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR65935	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR65934	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR65796	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500T80J4O4PJ38I05	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	969500K2MUPSI57XK083FR66170	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR66090	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR30685	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR67137	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695003CKZVSMZLV7W31	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695007HC7DU4TH3VJ47	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR67527	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	213800VHWKNDZRZ1JZA90	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU66613	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083LU68210	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR68170	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083LU68619	69%	100%	69%	-	1	69%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR25501	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR60164	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR67754	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR67379	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR67758	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR68172	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR68776	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR68778	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR64770	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR27542	91%	100%	91%	-	1	91%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR63236	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR29352	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500HYWM3ZULLKBM15	89%	100%	89%	-	1	89%	1	-	10
France	969500SNQN3DQ2Z99861	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	96950059WACY7UVQT910	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR29723	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR29553	4%	100%	4%	-	1	4%	1	-	10
France	9695006J550U3B45JX37	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR021504	53%	100%	53%	-	1	53%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR27066	96%	100%	96%	-	1	96%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR62157	41%	100%	41%	-	1	41%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR63228	85%	100%	85%	-	1	85%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR63383	49%	100%	49%	-	1	49%	1	-	10



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	969500K2MUPSI57XK083FR63384	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR25693	90%	100%	90%	-	1	90%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR62063	55%	100%	55%	-	1	55%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR25657	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR27824	70%	100%	70%	-	1	70%	1	-	10
France	969500273NZZ7CU5RH14	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR28531	61%	100%	61%	-	1	61%	1	-	10
France	9695001YZKZC1ISCAC45	96%	100%	96%	-	1	96%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR29520	56%	100%	56%	-	1	56%	1	-	10
France	969500QUPHT9D6L8DU44	25%	100%	25%	-	1	25%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR62062	97%	100%	97%	-	1	97%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR62061	99%	100%	99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR28508	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR63234	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR61937	86%	100%	86%	-	1	86%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24567	77%	100%	77%	-	1	77%	1	-	10
Luxembourg	529900SQFJZNLOBO8Z15	28%	100%	28%	-	1	28%	1	-	10
France	969500GLZSLAOCJ3QR88	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR16040	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR29557	34%	100%	34%	-	1	34%	1	-	10
France	969500KUDYLRLG234P98	66%	100%	66%	-	1	66%	1	-	10
Luxembourg	529900EWOEFQ1N71HT86	62%	100%	62%	-	1	62%	1	-	10
Luxembourg	2221000CD5HRISG4GK83	18%	100%	18%	-	1	18%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR62221	86%	100%	86%	-	1	86%	1	-	10
France	969500ZXBXTUDCG1485	95%	100%	95%	-	1	95%	1	-	10
France	9695007D45KSFPU759	79%	100%	79%	-	1	79%	1	-	10
France	969500OGV0USMHRZL725	39%	100%	39%	-	1	39%	1	-	10
France	969500EH32LDT6NBME75	99%	100%	99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR62942	61%	100%	61%	-	1	61%	1	-	10
France	969500BVMFY2KR7588	98%	100%	98%	-	1	98%	1	-	10
France	9695005O2L3TH27H1O57	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500BQZCPK4SJVH76	69%	100%	69%	-	1	69%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR63438	78%	100%	78%	-	1	78%	1	-	10
France	969500EMUY3Q5KSLIY14	14%	100%	14%	-	1	14%	1	-	10
France	969500E6D9UXNGZW7H23	67%	100%	67%	-	1	67%	1	-	10



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	969500JHMO5LWYNR1K46	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500CDUOXA95WDCE78	38%	100%	38%	-	1	38%	1	-	10
France	969500TT01TZD6QEXQ88	31%	100%	31%	-	1	31%	1	-	10
France	9695001PT4PFKHZUHW89	56%	100%	56%	-	1	56%	1	-	10
France	9695008OY8ZORCCBAD19	65%	100%	65%	-	1	65%	1	-	10
France	969500X6V7BD8QY6QJ80	37%	100%	37%	-	1	37%	1	-	10
France	969500ZDR3ZVGFIRHL54	37%	100%	37%	-	1	37%	1	-	10
France	9695004X72P02LAF3B55	28%	100%	28%	-	1	28%	1	-	10
France	969500CQPNNUORDRPC72	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695008Q0AXFH7B2T758	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500MFEFTP8K8MCT24	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500A9HZ957VF5BT62	97%	100%	97%	-	1	97%	1	-	10
France	9695007B3H19MO2FZ223	95%	100%	95%	-	1	95%	1	-	10
France	969500G7AFP5DPIT6M11	97%	100%	97%	-	1	97%	1	-	10
France	9695008FQWLEE007OV97	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR64769	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR65060	94%	100%	94%	-	1	94%	1	-	10
France	969500BSRMBWGT4H5318	39%	100%	39%	-	1	39%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR65066	92%	100%	55%	-	1	55%	1	-	10
France	969500HEAL94Z0AMWF36	54%	100%	54%	-	1	54%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR64164	79%	100%	79%	-	1	79%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR29002	94%	100%	94%	-	1	94%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083LU65986	59%	100%	59%	-	1	59%	1	-	10
France	969500IEHSH1YWRJNL53	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500N5YU9JI2TASS90	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	96950036QLQHQCZ777	33%	100%	33%	-	1	33%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR65990	86%	100%	86%	-	1	86%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR65194	88%	100%	88%	-	1	88%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR66223	52%	100%	52%	-	1	52%	1	-	10
France	96950067IV0RRBQYV116	61%	100%	61%	-	1	61%	1	-	10
France	969500BDZ40WMMHSQA64	54%	100%	54%	-	1	54%	1	-	10
France	9695009P8DZUJLQ30C97	28%	100%	28%	-	1	28%	1	-	10
France	969500IHWAC6K8X0S852	58%	100%	58%	-	1	58%	1	-	10
France	969500Z9QH8AOLHP5689	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU66247	8%	100%	8%	-	1	8%	1	-	10



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
Luxembourg	222100CLMMVM6D5EUX04	5%	100%	5%	-	1	5%	1	-	10
Luxembourg	222100ABBJIBM1BE8222	43%	100%	43%	-	1	43%	1	-	10
France	969500YAAQABI64V5W27	45%	100%	45%	-	1	45%	1	-	10
France	969500GCNKY1VO87GJ10	43%	100%	43%	-	1	43%	1	-	10
France	969500XTNC8INHJ8V45	19%	100%	19%	-	1	19%	1	-	10
France	5493003YKTGCYJW6KE31	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Luxembourg	549300HJDMO1LRN7KX18	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Luxembourg	222100LU67GQT03SEE74	74%	100%	74%	-	1	74%	1	-	10
Luxembourg	549300GSNDOLIOIVWK17	25%	100%	25%	-	1	25%	1	-	10
Luxembourg	549300XNSHIM2WL4TM69	93%	100%	93%	-	1	93%	1	-	10
France	969500FINMF5JTKWF42	38%	100%	38%	-	1	38%	1	-	10
Luxembourg	549300YV0FRW7N2G5V44	49%	100%	49%	-	1	49%	1	-	10
Luxembourg	549300RXDVRP16RPTZ95	76%	100%	76%	-	1	76%	1	-	10
France	969500R8GXRDJ1FAF03	40%	100%	40%	-	1	40%	1	-	10
Luxembourg	549300NHETJ8TZESYV60	7%	100%	7%	-	1	7%	1	-	10
Luxembourg	529900LFY58YVU1ISY58	40%	100%	40%	-	1	40%	1	-	10
Luxembourg	549300ICWRHFZD5W6646	29%	100%	29%	-	1	29%	1	-	10
Luxembourg	549300ZIW4AJ7HC8UX68	61%	100%	61%	-	1	61%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPS157XK083LU66873	49%	100%	49%	-	1	49%	1	-	10
France	969500JPNDFR1QS00D13	97%	100%	97%	-	1	97%	1	-	10
Luxembourg	549300B1R0N20X3Z5K83	69%	100%	69%	-	1	69%	1	-	10
France	969500GTT6H284SY4U88	77%	100%	77%	-	1	77%	1	-	10
Luxembourg	549300OD7WDES3BYBD54	85%	100%	85%	-	1	85%	1	-	10
France	969500AT2IAVN8ZCM559	89%	100%	89%	-	1	89%	1	-	10
France	969500EZ0VZZE428PT36	84%	100%	84%	-	1	84%	1	-	10
France	9695009AF8R1H7DB7Z77	34%	100%	34%	-	1	34%	1	-	10
Luxembourg	549300HHP1HFPO4I5V06	90%	100%	90%	-	1	90%	1	-	10
France	9695002QW846TOA11652	86%	100%	86%	-	1	86%	1	-	10
France	969500P1LSL2K1VUBZ92	59%	100%	59%	-	1	59%	1	-	10
Luxembourg	549300ZLQH1YQKFE5F22	92%	100%	92%	-	1	92%	1	-	10
France	9695000RMCQKE9TW3O31	87%	100%	87%	-	1	87%	1	-	10
Luxembourg	549300A75JSDJHNO0S41	90%	100%	90%	-	1	90%	1	-	10
Luxembourg	222100XIONWGMJQ5D49	49%	100%	49%	-	1	49%	1	-	10
France	549300DSBX32ZWWU0652	88%	100%	88%	-	1	88%	1	-	10
France	969500BH5PCVT7O8ER52	49%	100%	49%	-	1	49%	1	-	10



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
Luxembourg	549300R5QSNNNJBY1T17	57%	100%	57%	-	1	57%	1	-	10
Luxembourg	529900B6SPNCCKWSKB87	81%	100%	81%	-	1	81%	1	-	10
France	969500UR8HS1YKHRY277	81%	100%	81%	-	1	81%	1	-	10
Luxembourg	529900KI8AF4GJLJFT38	67%	100%	67%	-	1	67%	1	-	10
France	969500HXPBDZEUOYF530	58%	100%	58%	-	1	58%	1	-	10
France	969500KWTNY17905DC63	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500KP361LUUFQLK59	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR62189	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500VSUW18AMAFUP49	90%	100%	90%	-	1	90%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR05774	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR05773	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR05772	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR66556	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Luxembourg	549300FJP9G8S3T0EQ34	16%	100%	16%	-	1	16%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR66218	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	549300Y1J7CKLI10B145	10%	100%	10%	-	1	10%	1	-	10
France	549300LSQ5T56F516810	36%	100%	36%	-	1	36%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR66159	59%	100%	59%	-	1	59%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083LU67326	96%	100%	96%	-	1	96%	1	-	10
France	969500UGWBXGL2HTKX31	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR66713	95%	100%	95%	-	1	95%	1	-	10
France	549300G94XO1UF8XMQ66	92%	100%	92%	-	1	92%	1	-	10
France	96950074OIDW787YEX53	18%	100%	18%	-	1	18%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083IE67343	25%	100%	25%	-	1	25%	1	-	10
France	9845001B7FB0FB1FFF90	47%	100%	47%	-	1	47%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR67321	87%	100%	87%	-	1	87%	1	-	10
France	969500IEVBMSC52FRW34	51%	100%	51%	-	1	51%	1	-	10
France	969500WT0200DVC5CA24	83%	100%	83%	-	1	83%	1	-	10
France	9695009GAZIRIBYMCQ72	14%	100%	14%	-	1	14%	1	-	10
France	969500ZQM8ABUD0SO333	51%	100%	51%	-	1	51%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR67320	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	2221005BT6ROFABD6U12	75%	100%	75%	-	1	75%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083LU67352	1%	100%	1%	-	1	1%	1	-	10
France	549300KZW6KQ7WLJO866	86%	100%	86%	-	1	86%	1	-	10
France	21380077NQ3X7JBSLR76	99%	100%	99%	-	1	99%	1	-	10





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	9695009O5W2KXSSIKP48	95%	100%	95%	-	1	95%	1	-	10
France	5299005NF8QOPNM5R647	82%	100%	82%	-	1	82%	1	-	10
France	969500KGUA2Y4YL7XW74	82%	100%	82%	-	1	82%	1	-	10
Luxembourg	213800FCWTCT5DJRFA98	24%	100%	24%	-	1	24%	1	-	10
France	9695002JWOF0IOHTTX11	65%	100%	65%	-	1	65%	1	-	10
France	969500R2VOZXFTRJTF74	1%	100%	1%	-	1	1%	1	-	10
Luxembourg	549300NVPKHQ4GBEVO50	29%	100%	29%	-	1	29%	1	-	10
Luxembourg	549300BN5NK5WLW1TH95	1%	100%	1%	-	1	1%	1	-	10
Luxembourg	549300ZD1W6MTTH0G211	92%	100%	92%	-	1	92%	1	-	10
Irlande	969500K2MUPSI57XK083IE67889	30%	100%	30%	-	1	30%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU68199	34%	100%	34%	-	1	34%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU68205	10%	100%	10%	-	1	10%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU68207	46%	100%	46%	-	1	46%	1	-	10
Luxembourg	213800SJK7PMB1J5PU28	85%	100%	85%	-	1	85%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69065	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR68180	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR68791	60%	100%	60%	-	1	60%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69003	90%	100%	90%	-	1	90%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69005	80%	100%	80%	-	1	80%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69036	88%	100%	88%	-	1	88%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083LU69022	36%	100%	36%	-	1	36%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083LU69018	63%	100%	63%	-	1	63%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083LU67915	82%	100%	82%	-	1	82%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083LU69010	96%	100%	96%	-	1	96%	1	-	10
Allemagne	969500K2MUPSI57XK083FR021249	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500YBFJ6VN6IOM002	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR67759	62%	100%	62%	-	1	62%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR68461	93%	100%	93%	-	1	93%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR68215	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR68494	92%	100%	92%	-	1	92%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69640	58%	100%	58%	-	1	58%	1	-	10
France	969500M4YUJ8899PG058	98%	100%	98%	-	1	98%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69583	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Irlande	969500K2MUPSI57XK083IE69584	43%	100%	43%	-	1	43%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU69585	49%	100%	49%	-	1	49%	1	-	10



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU69586	63%	100%	63%	-	1	63%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU69587	99%	100%	99%	-	1	99%	1	-	10
Italie	5493007GIWMXBEIUDV23	97%	100%	97%	-	1	97%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR28899	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR28900	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500S88EZ9QOGX053	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500G43Q4BXYKA5119	80%	100%	80%	-	1	80%	1	-	10
France	9695003BX8IQ11OF0V08	80%	100%	80%	-	1	80%	1	-	10
France	969500VLQDRZ4MWAXU77	22%	100%	22%	-	1	22%	1	-	10
France	96950093O82E5U6EVQ24	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695003FWJEACHEZAM06	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR67545	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR22185	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR08549	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR22187	99%	100%	99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR16018	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR16042	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR16011	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR16022	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR16030	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR22189	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24294	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24295	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR22191	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR22199	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24282	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR62958	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24296	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24297	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24298	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24299	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24302	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24303	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24306	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24308	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	969500K2MUPSI57XK083FR24309	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24310	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24311	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24319	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24317	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24321	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24322	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24316	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24315	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24326	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24328	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR22203	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR22204	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR22206	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR22212	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR22213	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR22215	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24244	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24245	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24246	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24247	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24249	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24250	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24251	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24254	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24255	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR22193	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24258	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24259	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24261	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24262	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24263	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR22194	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24264	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24265	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	969500K2MUPSI57XK083FR24266	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24267	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24268	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24271	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24272	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24274	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24275	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24276	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24277	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24278	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24279	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24280	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24281	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24283	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24285	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24286	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24288	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24289	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24290	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24293	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR22186	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR08725	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR16017	99%	100%	99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR22175	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR22207	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24284	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR22208	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24334	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR22195	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR22202	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR62130	70%	100%	70%	-	1	70%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR62133	70%	100%	70%	-	1	70%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR63103	90%	100%	90%	-	1	90%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR63097	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR63102	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	969500K2MUPSI57XK083FR63557	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR63558	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR63568	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR64121	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR63803	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR63801	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR63800	95%	100%	95%	-	1	95%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR63797	95%	100%	95%	-	1	95%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR63104	90%	100%	90%	-	1	90%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR63798	95%	100%	95%	-	1	95%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR64106	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR22197	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR22196	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR22190	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR64122	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR64123	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR64124	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR63095	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR64125	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR64126	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR64127	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR64128	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500JPESQJZWQB5489	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24314	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR62959	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR64928	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR22172	33%	33%	33%	-	1	33%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR22176	25%	25%	25%	-	1	25%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR60500	50%	50%	50%	-	1	50%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR60499	50%	50%	50%	-	1	50%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR28132	50%	50%	50%	-	1	50%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR63559	50%	50%	50%	-	1	50%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR61533	50%	50%	50%	-	1	50%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083LU62064	50%	50%	50%	-	1	50%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR22182	50%	50%	50%	-	1	50%	1	-	10



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	969500QKXCQLI4IAHX74	48%	48%	48%	-	1	48%	1	-	10
France	549300B6Y9HBF4JW6G85	33%	33%	33%	-	1	33%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR66719	50%	50%	50%	-	1	50%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR68078	49%	49%	49%	-	1	49%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR64950	65%	100%	65%	-	1	65%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR22178	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR68079	49%	49%	49%	-	1	49%	1	-	10
Irlande	969500K2MUPSI57XK083IE61679	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Irlande	969500K2MUPSI57XK083IE61680	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Irlande	969500K2MUPSI57XK083IE61678	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Irlande	969500K2MUPSI57XK083IE64510	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Irlande	969500K2MUPSI57XK083IE63701	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Irlande	969500K2MUPSI57XK083IE64686	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Irlande	969500K2MUPSI57XK083IE64513	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Irlande	969500K2MUPSI57XK083IE64516	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Irlande	969500K2MUPSI57XK083IE63528	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR30679	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU21705	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24312	65%	65%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR63413	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR00097	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR20237	51%	51%	51%	-	1	51%	1	-	10
France	969500J2RDYILVNG7358	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR29357	35%	35%	35%	-	1	35%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR29497	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR60797	51%	51%	51%	-	1	51%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR16001	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR63561	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR63566	99%	99%	99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR63569	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24256	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24342	56%	56%	56%	-	1	56%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR22180	50%	50%	50%	-	1	50%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR63101	78%	78%	78%	-	1	78%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR63369	90%	90%	90%	-	1	90%	1	-	10



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	969500K2MUPSI57XK083FR64129	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR64944	75%	75%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR64945	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR64946	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR64947	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR64948	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR64949	99%	99%	99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR64951	74%	74%	99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR08546	25%	25%	33%	-	1	33%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR14032	20%	20%	20%	-	1	20%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR22171	24%	24%	24%	-	1	24%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR08548	50%	50%	50%	-	1	50%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR22173	36%	36%	36%	-	1	36%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR30731	33%	33%	33%	-	1	33%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR63405	47%	47%	47%	-	1	47%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR66096	25%	25%	25%	-	1	25%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU66122	20%	20%	20%	-	1	20%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR16023	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR16024	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR16029	99%	99%	99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR16033	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR16041	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR24331	99%	99%	99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR28110	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR63009	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR63100	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR65033	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Italie	969500K2MUPSI57XK083IT66254	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE63044	80%	80%	80%	-	1	80%	1	-	10
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE63045	80%	80%	80%	-	1	80%	1	-	10
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE63832	80%	80%	80%	-	1	80%	1	-	10
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE63833	80%	80%	80%	-	1	80%	1	-	10
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE63835	80%	80%	80%	-	1	80%	1	-	10
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE63836	80%	80%	80%	-	1	80%	1	-	10
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE63837	80%	80%	80%	-	1	80%	1	-	10



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE63838	80%	80%	80%	-	1	80%	1	-	10
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE63839	80%	80%	80%	-	1	80%	1	-	10
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE63840	80%	80%	80%	-	1	80%	1	-	10
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE63841	80%	80%	80%	-	1	80%	1	-	10
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE63842	80%	80%	80%	-	1	80%	1	-	10
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE63843	80%	80%	80%	-	1	80%	1	-	10
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE63846	80%	80%	80%	-	1	80%	1	-	10
Allemagne	969500K2MUPSI57XK083DE63046	80%	80%	80%	-	1	80%	1	-	10
Espagne	969500K2MUPSI57XK083ES27665	51%	51%	51%	-	1	51%	1	-	10
Italie	969500K2MUPSI57XK083IT27667	51%	51%	51%	-	1	51%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR67929	50%	50%	50%	-	1	50%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR68213	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR67139	74%	74%	99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR67140	99%	99%	99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR67141	99%	99%	99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR67142	99%	99%	99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR67143	74%	74%	99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR67144	99%	99%	99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR67145	99%	99%	99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR67146	99%	99%	99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR67355	99%	99%	99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR67356	99%	99%	99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR67357	99%	99%	99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR67358	99%	99%	99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR67359	99%	99%	99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR67360	99%	99%	99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR67361	99%	99%	99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR67362	99%	99%	99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR67363	99%	99%	99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR67364	99%	99%	99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR67376	99%	99%	99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR28081	60%	60%	60%	-	1	60%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR67511	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500AVODZ5UV874P48	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Luxembourg	549300M6DMUC7H67PU05	69%	69%	69%	-	1	69%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR30209	96%	96%	96%	-	1	96%	1	-	10



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	969500V216U5FVKE4F10	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR30562	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR60387	50%	50%	50%	-	1	50%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR64390	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR66084	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500HRW2W6V6R7TL66	100%	100%	67%	-	1	67%	1	-	10
France	969500JUU97K0FI27Y85	91%	91%	91%	-	1	91%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR67528	100%	100%	70%	-	1	70%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR67134	50%	50%	53%	-	1	53%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR67515	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR67380	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500D6DCHAI0KCDH96	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR67513	89%	89%	87%	-	1	87%	1	-	10
Antilles neerlandaises	969500K2MUPSI57XK083AN29797	58%	58%	50%	-	1	50%	1	-	10
France	969500XE3X4ETZMLLJ51	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR66174	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR66538	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR66628	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR66630	44%	44%	44%	-	1	44%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU66887	41%	41%	42%	-	1	42%	1	-	10
France	969500BQ17ZLAGFNE838	100%	100%	97%	-	1	97%	1	-	10
France	969500R2G4TYJSA4VQ57	100%	100%	98%	-	1	98%	1	-	10
France	96950098MV6OXMNMDJ92	100%	100%	97%	-	1	97%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU66614	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU68209	7%	7%	7%	-	1	7%	1	-	10
France	969500M5K22JQ64PAG87	100%	100%	92%	-	1	92%	1	-	10
France	969500UL8E43FQS4NK06	40%	40%	40%	-	1	40%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR025389	90%	90%	96%	-	1	96%	1	-	10
France	969500VG7W0EK37FIN49	39%	39%	47%	-	1	47%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR64772	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR65264	93%	93%	90%	-	1	90%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR67519	90%	90%	88%	-	1	88%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR67546	39%	39%	39%	-	1	39%	1	-	10
Italie	969500K2MUPSI57XK083IT67090	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	969500K2MUPSI57XK083FR67756	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR67757	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695006V0AQW4I99CI34	95%	95%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR67772	93%	93%	83%	-	1	83%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR67879	48%	48%	48%	-	1	48%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR67887	55%	55%	55%	-	1	55%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR67931	64%	64%	64%	-	1	64%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR68160	78%	78%	62%	-	1	62%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR68161	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695005VWNPZYFEANJ53	75%	75%	70%	-	1	70%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR68168	87%	87%	79%	-	1	79%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR68171	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR68173	100%	100%	96%	-	1	96%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR68175	93%	93%	91%	-	1	91%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR68177	30%	30%	30%	-	1	30%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR68184	91%	91%	91%	-	1	91%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR68185	68%	68%	68%	-	1	68%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083IT67788	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Japon	969500K2MUPSI57XK083JP67932	99%	99%	99%	-	1	99%	1	-	10
Japon	969500K2MUPSI57XK083JP67933	43%	43%	49%	-	1	49%	1	-	10
Japon	969500K2MUPSI57XK083JP68191	54%	54%	5%	-	1	5%	1	-	10
Japon	969500K2MUPSI57XK083JP68192	4%	4%	4%	-	1	4%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU68196	28%	28%	28%	-	1	28%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR021680	90%	90%	86%	-	1	86%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR61164	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR63576	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR67241	42%	42%	42%	-	1	42%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR68439	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR68600	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR68606	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR68774	55%	55%	61%	-	1	61%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR68775	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR68785	88%	88%	88%	-	1	88%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR68794	94%	94%	94%	-	1	94%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69001	96%	96%	96%	-	1	96%	1	-	10



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	969500K2MUPSI57XK083FR69002	75%	75%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69004	93%	93%	93%	-	1	93%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69006	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69031	81%	81%	55%	-	1	55%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69032	91%	91%	58%	-	1	58%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69034	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69038	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69039	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69040	51%	51%	51%	-	1	51%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69042	47%	47%	73%	-	1	73%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69043	99%	99%	99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69044	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69045	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69046	100%	100%	96%	-	1	96%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69048	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69049	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69054	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Italie	969500K2MUPSI57XK083IT66632	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU66849	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR66171	50%	50%	50%	-	1	50%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR67382	42%	42%	42%	-	1	42%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR27729	50%	50%	50%	-	1	50%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR27730	50%	50%	50%	-	1	50%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR27733	50%	50%	50%	-	1	50%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR63266	100%	100%	80%	-	1	80%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU69012	99%	99%	85%	-	1	85%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU69013	98%	98%	98%	-	1	98%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU69015	100%	100%	94%	-	1	94%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU69016	100%	100%	96%	-	1	96%	1	-	10
Italie	969500K2MUPSI57XK083IT69662	65%	65%	0%	-	1	0%	1	-	10
Italie	969500K2MUPSI57XK083IT69664	65%	65%	0%	-	1	0%	1	-	10
Italie	969500K2MUPSI57XK083IT69665	65%	65%	0%	-	1	0%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU67550	75%	75%	0%	-	1	0%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69630	100%	100%	0%	-	1	0%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69631	12%	12%	0%	-	1	0%	1	-	10



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	969500K2MUPSI57XK083FR28831	42%	42%	0%	-	1	0%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR30210	100%	100%	0%	-	1	0%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR67753	97%	97%	0%	-	1	0%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69191	45%	45%	0%	-	1	0%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69591	97%	97%	0%	-	1	0%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69599	98%	98%	0%	-	1	0%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69603	44%	44%	0%	-	1	0%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69604	98%	98%	0%	-	1	0%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69637	90%	90%	0%	-	1	0%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69638	100%	100%	0%	-	1	0%	1	-	10
Italie	969500K2MUPSI57XK083IT69627	100%	100%	0%	-	1	0%	1	-	10
France	9695009PRPLJ3D51CG18	15%	15%	0%	-	1	0%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR27090	40%	40%	0%	-	1	0%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69198	100%	100%	0%	-	1	0%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69199	100%	100%	0%	-	1	0%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69590	99%	99%	0%	-	1	0%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69593	100%	100%	0%	-	1	0%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69598	98%	98%	0%	-	1	0%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69600	98%	98%	0%	-	1	0%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69602	68%	68%	0%	-	1	0%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69605	79%	79%	0%	-	1	0%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69606	76%	76%	0%	-	1	0%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69607	99%	99%	0%	-	1	0%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69609	73%	73%	0%	-	1	0%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69623	78%	78%	0%	-	1	0%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR69624	97%	97%	0%	-	1	0%	1	-	10
Irlande	969500K2MUPSI57XK083IE67891	47%	47%	0%	-	1	0%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU27826	94%	94%	0%	-	1	0%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU28530	59%	59%	0%	-	1	0%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU67329	100%	100%	0%	-	1	0%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU67531	74%	74%	0%	-	1	0%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU69610	54%	54%	0%	-	1	0%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU69612	55%	55%	0%	-	1	0%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU96925	100%	100%	0%	-	1	0%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU69626	57%	57%	0%	-	1	0%	1	-	10





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU69055	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU69068	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Espagne	969500K2MUPSI57XK083ES69072	40%	40%	40%	-	1	40%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR67927	21%	0%	21%	-	1	21%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR30741	30%	0%	30%	-	1	30%	1	-	10
France	969500S78AOSW8IA9I54	21%	0%	21%	-	1	21%	1	-	10
France	969500D688JIO5UESX62	22%	0%	22%	-	1	22%	1	-	10



Type d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> 1 - Entreprise d'assurance vie 2 - Entreprise d'assurance non-vie 3 - Entreprise de réassurance 4 - Entreprise multibranches 5 - Société holding d'assurance au sens de l'article 212, paragraphe 1, point f), de la directive 2009/138/CE 6 - Société holding mixte d'assurance au sens de l'article 212, paragraphe 1, point g), de la directive 2009/138/CE 7 - Compagnie financière holding mixte au sens de l'article 212, paragraphe 1, point h), de la directive 2009/138/CE 8 - Établissement de crédit, entreprise d'investissement ou établissement financier 9 - Institution de retraite professionnelle 10 - Entreprise de services auxiliaires au sens de l'article 1er, point 53, du règlement (UE) 2015/35 11 - Entreprise non réglementée exerçant des activités financières au sens de l'article 1er, point 52, du règlement (UE) 2015/35 12 - Véhicule de titrisation agréé en vertu de l'article 211 de la directive 2009/138/CE 13 - Véhicule de titrisation autre qu'agréé en vertu de l'article 211 de la directive 2009/138/CE 14 - Société de gestion d'OPCVM au sens de l'article 1er, point 54, du règlement (UE) 2015/35 15 - Gestionnaire de fonds d'investissement alternatif au sens de l'article 1er, point 55, du règlement (UE) 2015/35 99 - Autre
Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	<ul style="list-style-type: none"> 1 - Mutuelle 2 - Non mutuelle
Degré d'influence	<ul style="list-style-type: none"> 1 - Dominante 2 - Significative
Inclusion dans le contrôle du groupe	<ul style="list-style-type: none"> 1 - Incluse dans le contrôle du groupe 2 - Non incluse dans le contrôle du groupe (article 214, paragraphe 2, point a)) 3 - Non incluse dans le contrôle du groupe (article 214, paragraphe 2, point b)) 4 - Non incluse dans le contrôle du groupe (article 214, paragraphe 2, point c))
Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> 1 - Première méthode: consolidation intégrale 2 - Première méthode: consolidation proportionnelle 3 - Première méthode: méthode de la mise en équivalence corrigée 4 - Première méthode: règles sectorielles 5 - Seconde méthode: Solvabilité II 6 - Seconde méthode: autres règles sectorielles 7 - Seconde méthode: règles locales 8 - Déduction de la participation conformément à l'article 229 de la directive 2009/138/CE 9 - Non-inclusion dans le contrôle de groupe conformément à l'article 214 de la directive 2009/138/CE 10 - Autre méthode



AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



ASSURANCES

Crédit Agricole Assurances, société anonyme au capital de 1 490 403 670 euros
Siège social : 16/18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris – RCS Paris 451 746 077

www.ca-assurances.com